



**Société nationale d'Aménagement et d'Exploitation
des Terres du Delta du Fleuve Sénégal et des Vallées
du Fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED)**

**Revue indépendante de la conformité de la passation
des marchés des autorités contractantes
(Gestion 2022)**

**Rapport Définitif
Décembre 2023**

6^e étage Immeuble Clairafrique
Rue Malenfant - Dakar Plateau
BP 7642 - Dakar
T 00 221 33 889 70 70
F 00 221 33 821 10 70
E contact@sn.gt.com

www.grantthornton.sn

SIGLES ET ACRONYMES

AC	:	Autorité Contractante
ARCOP	:	Autorité de Régulation de la Commande Publique
AGPM	:	Avis Général de Passation des Marchés
AOO	:	Appel d’Offres Ouvert
AOR	:	Appel d’Offres Restreint
CM	:	Commission des Marchés
CCAG	:	Cahier des Clauses Administratives et Générales
ACP	:	Agent Comptable Particulier
CMP	:	Code des Marchés Publics
CPM	:	Cellule de Passation des Marchés
CRD	:	Commission de Règlement des Différends
DAO	:	Dossier d’Appel d’Offres
DCMP	:	Direction Centrale des Marchés Publics
DRPCO	:	Demande de Renseignements et de Prix à compétition ouverte
DRPCR	:	Demande de Renseignements et de Prix à compétition restreinte
DRPS	:	Demande de Renseignements et de Prix simple
MEF	:	Ministère de l’Economie et des Finances
PV	:	Procès-verbal
PPM	:	Plan de Passation des Marchés
PI	:	Prestations Intellectuelles
RAF	:	Responsable Administratif et Financier
TDR	:	Termes de référence
UEMOA	:	Union Economique Monétaire Ouest Africaine
N/A	:	Non applicable

Dakar, le 29 décembre 2023

**A Monsieur le Directeur Général de l'Autorité de
Régulation de la Commande Publique
Dakar**

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Monsieur le Directeur Général,

En exécution de la mission que l'ARCOP a bien voulu nous confier et relative à la revue indépendante de la conformité de la passation des marchés publics conclus par les autorités contractantes pour la gestion 2022, nous avons l'honneur de vous soumettre conformément aux termes de référence, notre rapport définitif concernant la Société Nationale d'aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal et des Vallées du Sénégal et de la Falémé (SAED). Ce rapport tient compte des commentaires de la SAED reçus par courriel en date du 29 décembre 2023.

Nous avons effectué notre revue sur la base des termes de référence (TDR) du contrat de services signé entre l'Autorité de Régulation de la Commande Publique et le cabinet Grant Thornton.

Selon les TDR, la mission a pour objectif principal de vérifier la conformité du processus de passation et d'exécution des marchés conclus en 2022 par les autorités contractantes ciblées, afin de mesurer le degré de respect des dispositions et procédures édictées par le Code des Obligations de l'Administration, le Décret n°2014-1212 du 22 septembre 2014 portant Code des Marchés publics et leurs textes d'application.

SYNTHESE DE NOS TRAVAUX

La Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal et des Vallées du Sénégal et de la Falémé a conclu en 2022, cinquante-deux (52) marchés pour un montant global de F CFA 17 877 188 284 selon la liste communiquée par la Cellule de passation des marchés combinée à celle des marchés immatriculés à la DCMP.

Nos travaux ont porté sur quarante-neuf (49) marchés pour un montant de 17 369 733 853 FCFA TTC soit 97% du montant total des marchés passés. La sélection est présentée comme suit :

Mode de passation	SAED					
	Marchés passés		Marchés sélectionnés		Echantillonnage	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
AOI	2	3 624 465 821	2	3 624 465 821	100%	100%
AOO>1 milliard	2	4 217 823 385	2	4 217 823 385	100%	100%
AOO> seuil DCMP	2	1 105 628 458	2	1 105 628 458	100%	100%
AOO	7	1 135 637 859	4	628 183 428	57%	55%
Avenant	8	421 806 575	8	421 806 575	100%	100%
DRPCO	3	156 258 564	3	156 258 564	100%	100%
DRPCR	10	167 547 120	10	167 547 120	100%	100%
Entente Directe	2	76 100 000	2	76 100 000	100%	100%
consultation fournisseurs (Banque mondiale)	3	112 184 037	3	112 184 037	100%	100%
AMI	2	151 527 000	2	151 527 000	100%	100%
Consultation restreinte (JICA)	1	6 659 853 957	1	6 659 853 957	100%	100%
DRPCS	10	48 355 508	10	48 355 508	100%	100%
Total général	52	17 877 188 284	49	17 369 733 853	94%	97%

Au terme de nos travaux, les principaux constats peuvent être résumés comme suit :

CONSTATS D'ORDRE GENERAL

La SAED ne nous a pas présenté la situation du reversement de la quote-part de l'ARMP sur les produits de la vente des DAO.

CONSTATS SPECIFIQUES A LA PASSATION ET A L'EXECUTION FINANCIERE DES MARCHES EXAMINES

EN CE QUI CONCERNE LES MARCHES PASSES PAR APPEL D'OFFRES

❖ EN CE QUI CONCERNE LES MARCHES PASSES PAR APPEL D'OFFRES OUVERT

Notre revue a porté sur dix (10) marchés passés par AOO au titre de la gestion 2022. Pour neuf de ces marchés, des constats spécifiques n'ont pas été relevés.

S'agissant du marché relatif aux travaux de réalisation de trois (03) magasins de stockage, en lot unique :

- Conformément à l'avis d'appel d'offres du présent marché et à l'article 114 du CMP « les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant égal à 2 000 000 F CFA. Cette garantie reste valable pendant une durée de 28 jours à compter de la date limite des offres, soit 118 jours à compter de la date limite de soumission. ». Cependant la durée de validité des offres a été prorogée de 60 jours sans que la garantie de soumission ne soit aussi prorogée.

- Le délai d'exécution était fixé à 06 mois à compter de la notification de l'ordre de service, intervenue le 26 janvier 2023, soit une réception théorique prévue le 26 juillet 2023. Les travaux sont toujours en cours d'exécution au moment de notre intervention. Nous avons constaté que le délai d'exécution n'a pas été respecté ; par conséquent, il conviendra d'appliquer les pénalités de retard conformément à l'article 135 du CMP.

❖ EN CE QUI CONCERNE LES MARCHES PASSES PAR AVENANT

Notre revue a porté sur un échantillon de huit (08) avenants. La revue n'a pas relevé de constats spécifiques.

❖ EN CE QUI CONCERNE LES MARCHES PASSES PAR DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX A COMPETITION OUVERTE

Notre revue a porté sur un échantillon de trois (03) marchés passés par demande de renseignements et de prix à compétition ouverte. La revue n'a pas relevé de constats spécifiques.

❖ EN CE QUI CONCERNE LES MARCHES PASSES PAR DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX A COMPETITION RESTREINTE

Notre revue a porté sur un échantillon de dix (10) marchés passés par demande de renseignements et de prix à compétition restreinte présentés au point 4 du présent rapport. Il en ressort essentiellement pour le marché relatif à la fourniture d'agendas et de calendriers, le non-respect des délais de livraison, sans aucune preuve d'application des pénalités de retard. Pour les neuf (09) marchés restants, la revue n'a pas relevé de constats spécifiques.

❖ EN CE QUI CONCERNE LES MARCHES PASSES PAR ENTENTE DIRECTE

Notre revue a porté sur deux (02) marchés passés par entente directe au titre de la gestion 2022. Il s'agit des marchés ci-après qui ne présentent pas de constats spécifiques :

- ✚ Recrutement d'un prestataire spécialisé dans le traitement aérien pour la lutte anti-aviaire dans le cadre du programme national d'Autosuffisance en Riz.
- ✚ Acquisition d'équipements supplémentaires destinés à la centralisation des données hydro-climatiques et la mise en place d'un système de vidéosurveillance.

❖ EN CE QUI CONCERNE LES MARCHES PASSES PAR FOURNISSEUR (BANQUE MONDIALE)

Notre revue a porté sur deux (02) marchés passés par consultation de fournisseurs (Banque Mondiale) au titre de la gestion 2022. Il s'agit des marchés ci-après qui ne présentent pas de constats spécifiques :

- ✚ Acquisition et l'installation de blanchisseurs pour les unités de transformation agricoles (rizières) et servies connexes.
- ✚ Acquisition et l'installation de trois groupes électrogènes et de grillage pour la sécurisation des installations photovoltaïques.

❖ EN CE QUI CONCERNE LES MARCHES PASSES PAR AMI

Notre revue a porté sur deux (02) marchés passés par AMI au titre de la gestion 2022. Il s'agit des marchés ci-après qui ne présentent pas de constats spécifiques :

- + Supervision et contrôle pour la fourniture d'équipement pour l'aménagement de périmètre destinés à la diversification dans le cadre du programme de la conversion de dette Sénégal/Espagne.
- + Supervision et contrôle de travaux de réparation des endiguements de l'ouvrage de contrôle de décrue de Yédia.

❖ EN CE QUI CONCERNE LES MARCHES PASSES PAR CONSULTATION RESTREINTE (JICA)

Notre sélection a porté sur un marché relatif à la sélection d'un consultant pour les services de conseil pour une mission d'assistance technique à la SAED, dans le cadre du Projet de Production de Riz irrigué dans la vallée du Fleuve Sénégal pour un montant de 6 659 855 279 F CFA TTC.

La revue sur la procédure de passation et d'exécution de cette consultation restreinte (JICA) n'appelle pas de remarques de notre part.

❖ EN CE QUI CONCERNE LES MARCHES CONCLUS PAR DRP SIMPLE

Notre revue a porté sur un échantillon de dix (10) marchés passés par demande de renseignements et de prix simple présentés au point 4 du présent rapport.

Pour ces marchés, la revue a décelé l'absence dans le dossier des documents suivants :

- l'information sur la méthode de saisine des fournisseurs ;
- le tableau comparatif des offres et l'attribution du marché ;
- la notification d'attribution provisoire et la lettre d'information des candidats non retenus pour le rejet de leurs offres ;
- l'ANO de la CPM.

CONSTATS SPECIFIQUES A L'EXECUTION PHYSIQUE

L'objectif principal de la mission de revue physique est de procéder à l'audit de l'exécution technique et physique des marchés en vue de nous assurer de la performance des opérations, la conformité technique et la qualité des prestations réalisées. Ainsi dans le cadre de nos travaux, notre échantillon a porté sur douze (12) marchés pour un montant global de 7 973 247 673 FCFA TTC présenté au point 4 du présent rapport.

Au terme de l'inspection physique, nos travaux nous ont permis de nous assurer de la réalité des prestations et de leur conformité avec les documents contractuels.

OPINION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION

À notre avis, du fait des anomalies listées ci-avant et sur la base de notre échantillon, la Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal et des Vallées du Sénégal et de la Falémé s'est conformée de manière satisfaisante aux dispositions du CMP en matière de passation et d'exécution des marchés.

Nous vous souhaitons bonne réception du présent rapport et vous prions d'agréer, **Monsieur le Directeur Général**, l'assurance de notre considération distinguée.

Boubacar NDIAYE
Associé



TABLE DES MATIERES

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION.....	9
1.1. CONTEXTE.....	10
1.2. OBJECTIFS DE LA MISSION ET RAPPEL DES TDR.....	10
2. ENVIRONNEMENT DES MARCHES PUBLICS	13
2.1. LE CADRE JURIDIQUE	14
2.2. LE CADRE INSTITUTIONNEL.....	17
2.3 SEUILS DE PASSATION DES MARCHES	19
2.4 LES MODES DE PASSATION DES MARCHES	21
3. METHODOLOGIE DE REVUE.....	22
3.1 CONSIDERATIONS GENERALES SUR LA METHODOLOGIE.....	23
3.2 COORDINATION GENERALE DE LA MISSION	23
3.3 PHASE DE PRE AUDIT	23
3.4 PHASE DE REVUE DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES.....	25
3.5 AUDIT DE L'EXECUTION PHYSIQUE DES MARCHES	26
3.6 PHASE DE CONTROLE DE LA QUALITE ET DE REVUE INDEPENDANTE	27
3.7 PHASE DE RESTITUTION DES RAPPORTS	28
4. SYNTHESE DE LA REVUE	29
4.1. CONSTAT RELATIF AU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL, A L'ORGANISATION, ET A L'ENVIRONNEMENT DE LA PASSATION DES MARCHES	30
4.2. CONSTATS RELATIFS AUX MARCHES EXAMINES	32
4.3. CONSTATS RELATIFS A L'EXECUTION FINANCIERE	37
4.4. CONSTATS RELATIFS A L'AUDIT PHYSIQUE (MATERIALITE, EXECUTION PHYSIQUE).....	37
4.5. SYNTHESE DES NON CONFORMITES ET RECOMMANDATIONS	40
4.6. SUIVI DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES.....	40
5. STATISTIQUES DES ANOMALIES.....	41
ANNEXES.....	43

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION

1.1 CONTEXTE

Conscient du volume important de dépenses que représente la commande publique, du flot considérable de transactions qu'elle génère et désireux de promouvoir la transparence, l'efficacité et la responsabilisation, essentielles à une bonne gouvernance, dans un Etat de droit, le Gouvernement du Sénégal a procédé à une profonde réforme de son système de passation de marchés publics. Cette réforme aligne le système sénégalais sur les meilleures pratiques internationales en la matière, notamment en transposant les directives de l'UEMOA relatives à l'harmonisation des marchés publics des Etats membres de l'Union. Elle comporte d'importantes innovations par rapport à la réglementation antérieure en ce qu'elle consacre la régulation, institue le recours suspensif des soumissionnaires au stade de la passation de marchés, rationalise le contrôle a priori, supprime les régimes dérogatoires, prône la réduction des délais, l'allègement des procédures, une plus grande responsabilisation des Autorités Contractantes (AC) accentuée par le relèvement des seuils de revue a priori de la Direction centrale des Marchés Publics (DCMP), l'introduction de nouveaux modes de passation de marché publics (accord cadre, offre spontanée, Demande de renseignements et de Prix à compétition ouverte) et la systématisation du contrôle a posteriori.

Sur le plan institutionnel, la réforme a contribué à la création de l'Autorité de Régulation de la Commande Publique sous forme d'autorité administrative indépendante, distincte du service administratif chargé du contrôle a priori de la passation des marchés, en l'occurrence la Direction Centrale des Marchés publics (DCMP).

Les missions de l'ARCOP, autorité administrative indépendante dotée de l'autonomie financière, s'organisent autour du principe qui vise à séparer les fonctions de contrôle des marchés publics (conférées à la DCMP) des fonctions de régulation qui lui permettent d'intervenir sur l'ensemble du secteur, tant à travers des missions d'assistance dans l'élaboration des politiques ou de la conception d'outils de passation (documents et formulaires standards...), qu'en matière de formation ou de développement du cadre professionnel en plus des fonctions mêmes qui constituent le cœur de la régulation, l'audit et le règlement des conflits.

En particulier, l'ARCOP est tenue de faire réaliser, à la fin de chaque gestion budgétaire, un audit indépendant en vue de contrôler et suivre la mise en œuvre de la réglementation en matière de passation, d'exécution et de contrôle des marchés et conventions.

La présente mission concerne, donc, la mise en œuvre d'une revue indépendante pour la vérification, en référence au Décret n° 2014-1212 du 22 septembre 2012 portant Code des Marchés publics (CMP), ou à la Convention applicable, de la transparence et des conditions de régularité des procédures d'élaboration, de passation et d'exécution des marchés publics des AC sélectionnés par l'ARCOP au titre de l'exercice 2022. Elle doit aussi permettre d'identifier les marchés susceptibles de fraude ou de malversations pouvant conduire à une enquête. La mission rêvait désormais non seulement une mission de vérification de conformité des procédures mais aussi la détection de fraude ou de malversation dans les procédures de passation et d'exécution des marchés publics.

1.2 OBJECTIFS DE LA MISSION ET RAPPEL DES TDR

La mission a pour objectif principal, de procéder à la revue a priori des procédures de passation et d'exécution des marchés conclus entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022 par les autorités contractantes concernées, afin de mesurer leur degré de respect des dispositions et principes édictés par le Code des Marchés et ses textes d'application.

La mission vise les objectifs spécifiques suivants :

- ❖ Se faire une opinion sur les procédures de passation de marchés adoptées pour les contrats sélectionnés ; **l'opinion doit être fournie individuellement pour chaque autorité contractante** ;
- ❖ Vérifier la conformité des procédures aux principes généraux de liberté d'accès à la commande publique, d'économie, d'efficacité, d'équité et de transparence, édictés par le CMP ;
- ❖ Fournir autant que possible, une opinion sur la qualité des contrats, incluant les aspects techniques et économiques ;
- ❖ Identifier les cas de non-conformité des procédures avec les directives du CMP, en particulier dans les cas de rejet d'offres moins - d'issantes, de fractionnement de marchés, de non-respect des dispositions préalables à la mise en concurrence, de non-respect des éléments constitutifs des cahiers des charges, de non-respect des seuils fixés pour les avenants, de non-respect des règles de publicité et de communication, etc. ; pour chacune des autorités contractantes, le consultant apportera un jugement sur l'acceptabilité de telles situations relativement aux dispositions du CMP ;
- ❖ Procéder à la revue des recours gracieux des soumissionnaires pour évaluer l'exhaustivité, l'efficacité et la pertinence de leur traitement par l'autorité contractante et établir le pourcentage des recours gracieux traités en conformité avec la réglementation en vigueur ; s'agissant des plaintes finalement soumises au Comité de Règlement des Différends de l'ARCOP, le consultant examinera aussi le degré d'application (en pourcentage), par l'autorité contractante, des décisions y relatives ;
- ❖ Pour les marchés sélectionnés atteignant les seuils de revue de la Direction Centrale des Marchés Publics (DCMP), examiner la pertinence et la conformité à la réglementation des avis de cette direction ;
- ❖ Dégager pour les contrats sélectionnés, les niveaux effectifs de décaissement par rapport au niveau d'exécution ;
- ❖ Examiner et évaluer les situations d'attribution de marchés par entente directe : le consultant passera en revue l'ensemble des marchés passés par entente directe et déduira en fin de revue d'une part, les pourcentages en montant et en nombre des marchés de gré à gré par rapport à l'ensemble des marchés passés par l'autorité contractante et, d'autre part, les pourcentages en montant et en nombre des marchés de gré à gré non conformes à la réglementation en vigueur ; il évaluera aussi dans toute la mesure du possible la compétitivité des prix proposés dans les marchés par entente directe ;
- ❖ Examiner la conformité de l'organisation en matière de passation de marchés et, fournir, au regard des dispositions prévues par le CMP et ses textes d'application, des recommandations en ce qui concerne le fonctionnement et les capacités des commissions internes de marchés, des cellules de passation de marchés et des différents contrôles internes ;
- ❖ Examiner les éventuels indices de fraude et de corruption ou d'autres pratiques (manœuvres collusoires, manœuvres restrictives, manœuvres obstructives) telles qu'elles sont définies par la réglementation en vigueur,
- ❖ Évaluer éventuellement le niveau de prise en compte des recommandations de l'audit précédent et leur application par l'Autorité contractante, ainsi que l'impact éventuel de ces mesures sur les pratiques au niveau de cette autorité,
- ❖ Évaluer pour chaque marché faisant partie de l'échantillonnage, la performance par rapport aux délais édictés par le Code des Marchés publics,

- ❖ Formuler des recommandations sous forme de plans d'actions précisant l'horizon de mise en œuvre, la (es) personne (s) ou entité (s) en charge de cette mise en œuvre et éventuellement les moyens nécessaires. Ce plan d'actions sera validé par le Consultant avec l'Autorité Contractante
- ❖ Faire une situation des versements de la quote-part de l'ARMP sur les produits de vente des DAO ;
- ❖ Faire des vérifications sur :
 - La prise en compte effective des observations de la DCMP sur les PPM publiées ;
 - L'enregistrement des contrats à la charge des titulaires ;
 - L'immatriculation des contrats ;
 - La production des cautions d'avance de démarrage et de bonne exécution ;
 - L'émission des ordres de service s'agissant des travaux ;
 - La réception par les commissions habilitées des travaux et fournitures ou validation des livrables ;
 - La mise à jour du manuel des procédures de marchés et DRP s'agissant des Etablissements Publics, Agences et Société à participation publique majoritaire (SPPM) et sa correcte application ;
 - La qualité du personnel de la cellule de passation des marchés ;
 - La prise en compte des avis de la CPM conformément à la réglementation ;
 - La tenue effective des registres de marchés cotés et paraphés.
- ❖ Formuler des recommandations.

En ce qui concerne l'exécution des marchés, nous mettons un accent particulier sur :

- La revue documentaire, notamment le contrôle de la conformité et de l'exhaustivité du DAO, de la qualité des contrats attribués en analysant les évolutions et modifications qualitatives et quantitatives enregistrées entre l'attribution du contrat et sa mise en œuvre, eu égard aux exigences des clauses administratives générales ; le contrôle de la situation des réceptions/livraisons pour vérifier le respect des dates et des quantités livrées / réceptionnées ;
- Le contrôle des délais prescrits aux différentes étapes de l'exécution des marchés et du paiement des avances et des factures, en cohérence notamment avec les spécifications du marché et le référentiel des délais d'exécution de la dépense publique ;
- L'état des marchés qui connaissent des difficultés d'exécution ;
- L'analyse des causes et conséquences des difficultés rencontrées.

2. ENVIRONNEMENT DES MARCHES PUBLICS

Le système sénégalais des marchés publics est organisé dans un cadre juridique comprenant une partie législative et une partie réglementaire.

2-1 LE CADRE JURIDIQUE

Il est régi par un ensemble de textes parmi lesquels on peut noter :

LES DIRECTIVES :

- Directive n°4/2005/CM/UEMOA du 09 Décembre 2005 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;
- Directive n°5/2005/CM/UEMOA du 09 Décembre 2005 portant contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine.

LES LOIS

- Loi 90-07 du 26 juin 1990 relative à l'organisation et au contrôle des entreprises du secteur parapublic et au contrôle des personnes morales de droit privé bénéficiant du concours financier de la puissance publique ;
- Loi 99-20 du 04 Mai 2009 portant loi d'orientation sur les Agences d'exécution ;
- Loi 2006-16 du 30 juin 2006 modifiant la loi 65-61 du 19 Juillet 1965 portant Code des Obligations de l'Administration ;
- Loi organique 2011-15 du 08 Juillet 2011 relative aux lois de Finances, en application de la Directive 06/2009/CM/UEMOA du 26 Juin 2009 ;
- Loi 2013-10 du 28 décembre 2013 code des collectivités locales ;
- Loi 2014-09 du 20 février 2014 relative aux contrats de partenariat public privé ;
- Loi n°2021-23 du 02 mars 2021 relative aux contrats de partenariat public-privé ;
- Loi n° 2022-07 du 19 avril 2022 modifiant la loi n° 65-51 du 19 juillet 1965 portant Code des Obligations de l'Administration, modifiée.
- Loi organique n° 2022-16 du 23 mai 2022 modifiant la loi organique n° 2017-09 du 17 janvier 2017 abrogeant et remplaçant la loi organique n° 2008-35 du 08 août 2008 sur la Cour suprême

LES DÉCRETS

- Décret 2005-576 du 22 Juin 2005 portant Charte de Transparence et d'Ethique en matière de marchés publics ;
- Décret 2007-0434 du 23 Mars 2007 modifiant le Décret 81-844 du 20 Août 1981 relatif à la comptabilité des matières appartenant à l'Etat, aux Collectivités locales et aux Etablissements publics ;
- Décret 2007-546 du 25 Avril 2007 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), modifié par le Décret 2010-1396 du 20 Octobre 2010 ;
- Décret 2007-547 du 25 Avril 2007 portant création de la Direction Centrale des Marchés Publics (DCMP) ;

- Décret 2011-1880 du 14 Novembre 2011 portant réglementation générale sur la comptabilité publique ;
- Décret 2014-1212 du 22 Septembre 2014 portant Code des marchés publics ;
- Décret n° 2015-386 portant application de la loi n° 2014-09 du 20 février 2014 relative aux contrats de partenariat ;
- Décret n°2020-22 du 7 janvier 2020 portant modification de l'article 76 du Décret n°2014-1212 du 22 septembre 2014 portant CMP.
- Décret n° 2020-474 portant suspension de toute commande ou acquisition de véhicules Administratifs.
- Décret N°2020-781 portant dérogation au code des marchés publics pour les dépenses relatives à la lutte contre le COVID-19. **(décret abrogé) ;**
- Décret n° 2020-1774 du 16 septembre 2020 abrogeant-le décret n° 2020-781 du 18 mars 2020 portant dérogation au Code des Marchés publics pour les dépenses relatives à la lutte contre la COVID-19.
- Décret n°2021-1443 portant application de la loi n°2021-23 du lundi 15 novembre 2021 relative aux contrats de partenariat public-privé (PPP)
- Décret n°2022-1538 modifiant et complétant le décret n°2014-1212 du 22 septembre 2014 portant code des marchés publics
- Décret n° 2022 - 1777 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères
- Décret 2022-2295 du 28 décembre 2022 portant Code des marchés Publics.
- Décret 7115 du 23/03/2023 portant organisation et fonctionnement des CPM
- Décret 7116 du 23/03/2023 fixant le nombre et les conditions de désignation des membres des CM
- Décret 7117 du 23/03/2023 relatif aux commissions régionales et départementales des marchés
- Décret 7118 du 23/03/2023 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de demande de renseignements et de prix
- Décret 7119 du 23/03/2023 relatif aux marchés passés par certaines communes
- Décret 7120 du 23/03/2023 fixant le seuil au-delà duquel l'AC peut ne pas requérir la garantie de soumission
- Décret N° 2023-832 du 05 avril 2023, portant organisation et fonctionnement de l'ARCOP.

LES ARRÊTÉS

- Arrêté n°106 du 07/01/2015 pris en application des dispositions de l'article 141 du Code des marchés publics et fixant les seuils de contrôle a priori des dossiers de marchés ;
- Arrêté n° 107 du 07/01/2015 pris en application de l'article 78 du Code des marchés publics relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de demandes de renseignements et de prix ;
- Arrêté n°00860 du 22/01/2015 fixant les seuils en dessous desquels il n'est pas requis de garantie de soumission pris en application de l'article 114 du Code des marchés publics ;

- Arrêté n°00861 du 22/01/2015 pris en application de l'article 44-f du Code des marchés publics et fixant le modèle d'engagement des candidats à respecter les dispositions de la Charte de Transparence et d'Ethique en matière de Marchés publics ;
- Arrêté n°00862 du 22/01/2015 pris en application de l'article 36 alinéa 7 relatif aux commissions régionales et départementales dans les régions autres que Dakar ;
- Arrêté n°00863 du 22/01/2015 pris en application de l'article 79 du Code des marchés publics relatif aux procédures applicables aux marchés passés par certaines communes ;
- Arrêté n°00864 du 22/01/2015 pris en application de l'article 36-1 du Code des marchés publics et fixant le nombre et les conditions de désignation des membres des commissions des marchés des autorités contractantes ;
- Arrêté n°00865 du 22/01/2015 relatif à l'organisation et au fonctionnement des cellules de passation des marchés des autorités contractantes pris en application des articles 35 et 141 du Code des marchés publics ;
- Arrêté n°00866 du 22/01/2015 pris en application de l'article 115 du Code des marchés publics fixant les seuils à partir desquels il est requis une garantie de bonne exécution ;
- Arrêté n°24732 du 07 septembre 2022 fixant les frais de traitement des dossiers et les périodes de réception des offres d'initiative privée dans le cadre des projets de partenariats public-privé. Ces textes viennent compléter la nouvelle loi 2021-23 du 02 mars 2021 et son décret d'application.
- Arrêté n°24731 du 07 septembre 2022 fixant le montant plafond hors taxes du contrat de partenariat public privé justifiant le recours à la procédure d'appel d'offres restreint ;
- Arrêté n°24730 du 07 septembre 2022 fixant les délais d'intervention de l'Unité nationale d'appui aux PPP dans le cadre des contrats de PPP ;
- Arrêté n°24658 du 06 septembre 2022 portant nomination de l'Administrateur du fonds d'Appui aux PPP.
- Arrêté conjoint n°032277 fixant la liste de près de 442 médicaments et produits essentiels utilisés dans la médecine d'urgence ;
- Arrêté conjoint n°031077 fixant les règles d'acquisition des fournitures, essentiels, par dérogation au décret n°2022 2295 du 28 décembre 2022 portant Code des marchés publics ;
- Projet d'arrêté portant sur les fonctionnalités et les exigences minimales relatives à la plateforme de dématérialisation des PPCPPP ;
- Arrêté fixant les taux de la redevance de régulation des marchés publics et des contrats de partenariat public-privé ;
- Arrêté conjoint 009562 du 03 avril 2023 fixant le montant de la consignation en matière de recours contentieux dans le cadre de la passation des contrats de partenariats public-privé ;
- Arrêté n°7122 du 230323 fixant les seuils de contrôle à priori des dossiers de marchés ;
- Arrêté n°7121 du 230323 fixant les seuils à partir desquels il est requis une garantie de bonne exécution ;
- Arrêté n°7120 du 230323 fixant les seuils en deçà desquels l'autorité contractante peut ne pas requérir la garantie de soumission ;
- Arrêté n°7119 du 230323 relatif aux procédures applicables aux marchés passés par certaines communes ;
- Arrêté n°7118 du 230323 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de demande de renseignements et de prix ;
- Arrêté n°7117 du 230323 relatif aux commissions régionales et départementales des marchés publics dans les autres régions autres que Dakar ;

- Arrêté n°7116 du 230323 fixant le nombre et les conditions de désignation des membres commissions des marchés des autorités contractantes ;
- Arrêté n°7115 du 230323 organisation et fonctionnement Cellules de passation des marchés des autorités contractantes.

LES CIRCULAIRES

- Circulaire 0000094/MEFP/SG/CPM du 23 février 2015 relatif au contrôle a priori des marchés publics.

LES DÉCISIONS

- Décision 0001/CRMP du 06 Mars 2008 fixant les délais impartis à la DCMP pour examiner les dossiers qui lui sont soumis.

Le Décret portant Code des marchés publics régit le système des marchés publics au Sénégal. Il est complété par une série de Décrets, d'arrêtés et de circulaires pour faciliter sa mise en application.

Nous nous sommes attelés à prendre connaissance de l'ensemble des actes réglementaires et normatifs qui régissent le secteur des marchés publics.

2-2 LE DISPOSITIF INSTITUTIONNEL

2-2.1 LES ENTITES DE REGULATION ET DE CONTROLE

Le Décret n°2014-1212 du 22 septembre 2014 portant Code des marchés publics distingue les fonctions de contrôle de celles de régulation, et les répartit entre deux entités qui constituent les piliers du système.

2.2.1.1 LA DIRECTION CENTRALE DES MARCHES PUBLICS

Le contrôle a priori est confié à la DCMP qui émet des avis sur les dossiers d'appel d'offres, les décisions d'attribution selon des seuils fixés et procède à l'immatriculation des marchés dûment approuvés.

La DCMP, structure administrative placée sous l'autorité du Ministre de l'Economie et des Finances, est créée par le Décret n°2007-547 du 25 Avril 2007.

2.2.1.2 L'AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

L'ARMP dont l'organisation et le fonctionnement sont régis par le Décret n°2007-546 du 25 Avril 2007 modifié par le Décret n°2010-1396 du 20 Octobre 2010, comprend trois organes :

- Le Conseil de Régulation (CR) chargé de l'orientation ;
- Le Comité de Règlement des Différends (CRD) qui statue sur les litiges non juridictionnels ;
- La Direction Générale chargée de la gestion et de l'application de la politique générale de l'ARMP sous le contrôle du Conseil de Régulation.

Il y a lieu de noter que l'ARMP a été dissoute et remplacée par une nouvelle structure dénommée Autorité de Régulation de la Commande Publique dont l'organisation et le fonctionnement sont régis par le Décret n°2023-832 du 5 avril 2023.

2.2.2 LES ORGANES CHARGES DE LA PASSATION DES MARCHES

La passation des marchés publics est d'une certaine complexité et nécessite un suivi particulier. Aussi le Décret n°2014-1212 du 22 septembre 2014 a-t-il mis en place une Cellule de Passation des Marchés et une Commission des Marchés, structures encadrées par les articles 35, 36 alinéas 1 et 141 du Code des marchés Publics.

2.2.2.1 LA CELLULE DE PASSATION DES MARCHES

Au niveau de chaque AC, il est mis en place une Cellule de Passation des Marchés chargée de veiller à la qualité des dossiers de passation des marchés ainsi qu'au bon fonctionnement de la Commission des Marchés.

Les attributions de la CPM sont définies par l'Arrêté n° n°00865 du 22 janvier 2015. Elles portent en particulier sur :

- L'examen préalable des dossiers d'appels à la concurrence, des rapports d'analyse comparative des offres, des procès-verbaux d'attribution provisoire et des projets de contrat pour les marchés dont les montants n'atteignent pas les seuils de revue de la DCMP ;
- L'examen préalable de tout document à soumettre à l'autorité contractante en matière de marchés publics ;
- L'examen préalable de tout document à transmettre à des tiers en matière de marchés publics ;
- L'examen préalable de tout document à signer avec des tiers en matière de marchés publics ;
- L'établissement, en début d'année du Plan de Passation des Marchés ;
- La tenue du secrétariat de la Commission des Marchés ;
- L'établissement de rapports trimestriels sur la passation et l'exécution des marchés ;
- Le classement et l'archivage de tous les documents relatifs aux marchés publics passés par les différents services ;
- L'établissement, en début d'année, du plan consolidé annuel de passation des marchés de l'Autorité contractante ;
- L'établissement de l'avis général de passation des marchés et sa publication conformément aux articles 6 et 56 du Code des marchés publics ;
- L'insertion des avis et autres documents relatifs à la passation des marchés dans le système national informatisé de gestion des marchés ;
- L'établissement des rapports trimestriels sur la passation et l'exécution destinés à l'ARMP et la DCMP ;
- L'établissement avant le 31 mars de chaque année, du rapport annuel sur l'ensemble des marchés publics passés l'année précédente, destiné à l'ARMP, la DCMP et l'autorité de tutelle ;
- L'identification des besoins de formation des services en matière de marchés publics ;

- La réalisation et la tenue de tableaux de bord sur les délais de mise en œuvre des différentes étapes des procédures de passation et réalisation des calendriers d'exécution des marchés.

2.2.2.2 LA COMMISSION DES MARCHES

L'Arrêté n° 000864 du 22 janvier 2015 détermine la composition des commissions des marchés, et fixe le nombre de leurs membres. La commission des marchés est chargée notamment :

- De recevoir les offres des candidats à l'heure et à la date fixées par le DAO ;
- De les évaluer conformément aux prescriptions des cahiers de charges ;
- De proposer un attributaire provisoire à l'autorité contractante.

Les membres de la CPM et de la CM doivent appartenir au moins à la hiérarchie B.
Les membres de la commission des marchés sont nommés pour un an.

2-3 LES SEUILS DE PASSATION DES MARCHES

Le Code des marchés Publics, en son article 53 détermine les seuils de passation de marchés par la procédure de l'appel d'offres ouvert fixés et relativement à la valeur des marchés de l'Etat, des Collectivités locales, des Sociétés nationales, des Sociétés anonymes à participation publique majoritaire et les agences ou autres organismes ayant la personnalité morale, ainsi qu'il suit :

Etat, Collectivités Locales, Etablissements Publics :

- 70 000 000 Francs CFA pour les marchés de travaux ;
- 50 000 000 Francs CFA pour les marchés de services et fournitures courantes ;
- 50 000 000 Francs CFA pour les marchés de prestations intellectuelles.

Sociétés Nationales, Sociétés Anonymes, Agences et autres :

- 100 000 000 Francs CFA pour les marchés de travaux ;
- 60 000 000 Francs CFA pour les marchés de services et fournitures courantes ;
- 60 000 000 Francs CFA pour les marchés de prestations intellectuelles.

Les montants inférieurs à ces seuils relèvent de la procédure spécifique de demande de renseignements et de prix (Article 78 du CMP). La procédure de DRP est fixée par l'Arrêté n°107 du 07 janvier 2015.

Trois types de DRP ont été définis en fonction des seuils :

■ **La demande de renseignements et de prix simple**

Elle concerne les commandes répondant aux conditions suivantes :

- Travaux d'un montant estimatif inférieur à 5 millions de francs CFA toutes taxes comprises ;
- Prestations intellectuelles d'un montant estimatif inférieur à 5 millions de francs CFA toutes taxes comprises ;

- Fournitures ou services d'un montant estimé inférieur à 3 millions de francs CFA toutes taxes comprises.

■ **La demande de renseignements et de prix à compétition restreinte**

Etat, les collectivités locales et les établissements publics, les marchés dont les montants estimés sont inférieurs à :

- 25.000.000 Francs CFA pour les travaux;
- 15.000.000 Francs CFA pour les services et fournitures courantes ;
- 25.000.000 Francs CFA pour les prestations intellectuelles

Sociétés nationales, les sociétés anonymes à participation publique majoritaire et les agences ou autres organismes ayant la personnalité morale les marchés dont les montants estimés sont inférieurs à :

- 50.000.000 Francs CFA pour les de travaux;
- 30.000.000 Francs CFA pour les services et fournitures courantes ;
- 30.000.000 Francs CFA pour les prestations intellectuelles.

■ **La demande de renseignements et de prix à compétition ouverte**

Etat, les collectivités locales et les établissements publics, les marchés dont les montants estimés sont inférieurs à :

- 70 000 000 Francs CFA et supérieur ou égal à 25.000.000 Francs CFA pour les travaux;
- 50 000 000 Francs CFA et supérieur ou égal à 15.000.000 Francs CFA pour les services et fournitures courantes ;
- 50 000 000 Francs CFA et supérieur ou égal à 25.000.000 Francs CFA pour les prestations intellectuelles.

Sociétés nationales, les sociétés anonymes à participation publique majoritaire et les agences ou autres organismes ayant la personnalité morale les marchés dont les montants estimés sont inférieurs à :

- 100 000 000 Francs CFA et supérieur ou égal à 50.000.000 Francs CFA pour les travaux ;
- 60 000 000 Francs CFA et supérieur ou égal à 30.000.000 Francs CFA pour les services et fournitures courantes ;
- 60 000 000 Francs CFA et supérieur ou égal à 30.000.000 Francs CFA pour les prestations intellectuelles.

2-4 LES MODES DE PASSATION DES MARCHES

Les différents modes de passation des marchés publics sont définis à l'article 60 du CMP :

- L'appel d'offres ouvert ;
- L'appel d'offres ouvert avec pré qualification ;
- L'appel d'offres restreint ;
- L'appel d'offres en deux étapes ;
- L'appel d'offres avec concours.

La procédure dérogatoire des marchés passés par entente directe est régie par les articles 76 et 77 du CMP.

La procédure spécifique des marchés de prestations intellectuelles est régie par l'article 80 du CMP.

La procédure spécifique des marchés passés à la suite d'une offre spontanée est régie par l'article 81 du CMP.

La procédure spécifique de demande de renseignements et de prix est régie par l'article 78 du Décret portant CMP et l'Arrêté n° n°00107 du 07 janvier 2015.

3. METHODOLOGIE DE LA REVUE APPROFONDIE DES MARCHES

3.1 CONSIDERATIONS GENERALES SUR LA METHODOLOGIE

Notre cabinet a pris en considération les spécificités de la mission à réaliser et a établi, dans la section ci-après, un cadre pour la méthodologie proposée et l'approche d'audit à suivre. L'audit est réalisé en conformité avec les termes de références, et inclut les tests et les procédures d'audit ainsi que les vérifications que nous avons jugées nécessaires au regard des circonstances.

Pour atteindre les objectifs de l'audit, nous procédons à des tests et contrôles aussi fréquents qu'il sera nécessaire. De manière plus précise, notre démarche est la suivante :

- Etablissement de la feuille de route et prise de contact avec l'ARCOP pour assurer une planification correcte des missions à réaliser (réunion de démarrage) ;
- Planification et prise de connaissance générale des entités à auditer ;
- Revue des textes régissant les structures à auditer et des rapports relatifs aux audits précédents ;
- Analyse et évaluation de l'organisation institutionnelle de chaque entité concernée ;
- Revue de la procédure de passation et d'exécution des marchés ;
- Elaboration des rapports provisoires ;
- Réception et traitement des commentaires des auditées ;
- Traitement des requêtes spéciales ;
- Elaboration des rapports définitifs individuels et de synthèse ;
- Contrôle qualité ;
- Restitution.

3.2 COORDINATION GENERALE DE LA MISSION

Notre expérience de ce type de mission montre qu'il est d'une importance capitale de mettre en place une équipe au siège. L'équipe d'appui du Siège est composée d'un noyau sous la direction d'un associé qui a une expérience avérée en passation de marchés.

Ce dernier est assisté d'auditeurs en passation de marchés et d'une assistante de direction. Le recours à une expertise ponctuelle est également envisagé en cas de besoin (experts en informatique, ingénieurs en génie civil, etc.). Le support des équipes d'experts est concentré sur quatre domaines clefs que nous avons identifiés comme étant cruciaux, en fonction de nos expériences d'audits similaires en Afrique, pour garantir les meilleures conditions pour la conduite de travaux d'audit efficaces et de haute qualité.

3.3 LA PHASE DE PRE-AUDIT

Après les formalités de négociation et de finalisation du contrat et la phase préparatoire, l'équipe a tenu une réunion de démarrage avec l'ARCOP, au cours de laquelle des informations ont été échangées, les attentes précisées et les premières contraintes identifiées. A ce stade, au niveau de chaque autorité contractante, nous avons tenté d'obtenir certaines informations telles que requises par les courriers d'annonce de la mission d'audit des marchés publics, envoyés par l'ARCOP aux autorités contractantes ciblées.

La collecte a concerné les documents suivants :

- La liste complète de tous les marchés conclus en 2022, par mode de passation et par type de marchés ;
- La liste complète des DRP à compétition restreinte ;
- L'avis général de passation des marchés au titre de la gestion 2022 ;
- Le budget de gestion 2022 ;
- L'état d'exécution budgétaire de 2022 ;
- Le plan de passation des marchés de 2022 et l'état d'exécution du PPM ;
- L'organigramme de chaque AC ;
- Le manuel de procédures, le cas échéant ;
- Les états financiers selon le type d'AC ;
- Les extraits détaillés du compte de gestion, le cas échéant ;
- Les balances (générale et auxiliaire fournisseur et immobilisation) selon le type d'AC ;
- Les textes désignant les membres des commissions et de la CPM ainsi que ceux portant organisation de l'AC ;
- Les textes désignant les comptables des matières ;
- Les textes désignant les membres des commissions de réception ;
- Le rapport annuel transmis à l'ARMP ;
- Les chartes de transparence et d'éthique signées par les membres des différentes commissions ;
- La situation sur les produits de vente de dossiers d'appels d'offres au titre des gestions 2022 et les documents justificatifs du reversement de la quote-part (50%) de l'ARMP ;
- Les rapports d'audit, le cas échéant...

3.3.1 PRÉPARATION DU PLAN D'AUDIT

En fonction de nos échanges au sein de l'équipe clé et des termes de références, nous avons préparé un plan d'audit global.

Ce plan global a été affiné pour donner un plan détaillé, plus exactement un programme de travail adapté, incluant une information précise sur les procédures d'audit et les tests à appliquer durant la mission sur le terrain. Le plan global inclut les propositions de dates pour l'audit, une évaluation intermédiaire des risques d'audit et le niveau proposé de test basé sur les contrôles perçus comme étant mis en place, le degré « d'audit confiance » requis et de matérialité par seuil.

Nos plans ont été conçus afin de nous permettre de conduire les travaux de manière efficace, efficiente et économique, et avec un minimum d'inconvénients pour les audités, et nous nous sommes assurés que :

- Les problèmes potentiels ont été identifiés au plus tôt ;
- Une attention particulière a été dévolue aux zones à risques de l'audit ;
- Les travaux d'audit menés et le dossier revu aisément ;
- Le travail a été réparti de manière adéquate entre membres de l'équipe d'audit.

3.3.2 PROGRAMMATION DES MISSIONS AVEC LES AUTORITES CONTRACTANTES

Une fois que les entités à auditer ont été avisées, munis des lettres d'introduction, nous avons pris contact avec les personnes responsables de ces entités afin de trouver rapidement un

accord sur les dates de l'audit et faire approuver l'ordre chronologique des visites. Nous nous sommes assuré que les personnes clés à rencontrer sont disponibles aux dates convenues. Nous avons pris soin de confirmer par courrier les arrangements convenus avec les autorités contractantes.

Avec cette approche, nos communications avec les audités, empreintes du professionnalisme requis, nous ont permis de nous assurer d'un maximum de coopération et d'une traçabilité sans faille.

3.3.3 REUNION DE DEMARRAGE AVEC LES AUTORITES CONTRACTANTES CIBLEES PAR L'AUDIT

Durant les réunions de démarrages avec les audités, nous nous sommes assuré des tâches déterminées dans le programme avec le personnel de l'audite et avons recadré nos objectifs. Nous avons obtenu une description :

- Du cadre réglementaire et institutionnel,
- Du niveau d'application du Code des marchés Publics par la mise en place de la structure organisationnelle, des contrôles internes et des procédures de management de l'audité en utilisant un questionnaire de contrôle interne,
- Du niveau de formation des acteurs intervenant dans les marchés publics.

Cette phase nous a permis de comprendre tous les mécanismes des différents types de structures ciblées à travers l'analyse de la structure organisationnelle et de son fonctionnement, et de vérifier la fiabilité des procédures de gestion administrative et de contrôle interne.

3.4 PHASE DE REVUE DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES

3.4.1. L'ECHANTILLONNAGE

La sélection des marchés a été effectuée sur la base des critères définis dans les TDR. L'échantillon a été composé conformément aux modalités décrites dans les termes de référence (TDR) et aux normes et pratiques en vigueur en matière de revue. Le processus d'échantillonnage est d'essence aléatoire.

Pour chacune des catégories de marchés, nous avons veillé à une distribution adéquate en prenant en compte la nature des marchés (fournitures et services, prestations intellectuelles, travaux).

3.4.2 REALISATION DES TRAVAUX D'AUDIT SUR SITE

Au niveau de chaque autorité contractante, nous avons réalisé durant la phase d'exécution de l'audit sur site, des tests sur l'échantillon de contrats sélectionnés. Ces tests ont été menés par rapport à la traçabilité de chaque contrat, de l'expression du besoin en passant par la budgétisation jusqu'au paiement. Ces tests nous ont permis de vérifier la conformité de la conception, l'efficacité et la transparence des procédures appliquées par les autorités contractantes et leur conformité avec la loi relative aux marchés publics. Les tests qui ont été mis en œuvre pour la revue des procédures de passation des marchés ont intégré, outre l'analyse institutionnelle et organisationnelle, une vérification des éléments suivants :

- Procédure de budgétisation/couverture budgétaire ;

- Publicité préalable ;
- Adéquation du mode de passation de marché avec l'enveloppe budgétaire et la nature de la commande (travaux, fournitures ou services) ;
- Rapports d'évaluation des offres ;
- Traitement des plaintes existantes ;
- Respect des obligations contractuelles (exécution par le titulaire du marché et paiement par l'autorité contractante) ;
- Conformité à certaines dispositions particulières de la loi relative aux marchés publics telles que l'inscription préalable des marchés dans les PPM et avis généraux de passation de marchés, l'attribution aux moins disant qualifiés, le non fractionnement de marchés, les conditions préalables de mise en concurrence, les réponses aux demandes d'éclaircissement formulées par les candidats, l'approbation des marchés par les autorités compétentes, les éléments constitutifs des cahiers des charges, les seuils des avenants, le respect des délais d'exécution, les cas de résiliation, etc.

Pour chaque marché, une check-list détaillée a été méticuleusement renseignée et présentée en annexe. L'ensemble de ces fiches ont servi de base à une analyse des tendances ainsi qu'à la déduction de statistiques pertinentes pour fonder une opinion sur la gestion d'un ou de plusieurs marchés ainsi que sur les performances de chaque autorité contractante.

Pour chaque structure auditée, les constats ont été systématiquement relevés et classés en fonction de leur fréquence d'occurrence. Sur cette base, nous avons proposé des mesures appropriées et dont la faisabilité est établie, pour l'éradication des dysfonctionnements notés, avec une claire définition des modalités de mise en œuvre.

Par suite de cette revue, il a été établi des statistiques sur les marchés en procédant, en particulier, à une analyse comparative de l'utilisation de méthodes non ou peu compétitives (ententes directes, appels d'offres restreints, avenants).

3.5 AUDIT DE LA MATERIALITE DES MARCHES

Conformément aux termes de référence (TDR), nous avons procédé à un échantillonnage de marchés devant faire l'objet de contrôle physique (vérification de la matérialité). Cet échantillonnage exclut logiquement les marchés, objets de prestations à durabilité éphémère.

Conformément aux TDRs, nous avons procédé à un audit de matérialité sur 25% en nombre des marchés faisant l'objet de revue pour chaque autorité contractante.

Les vérifications sont faites sur la base des procès-verbaux de réception, des documents de comptabilité des matières et des visites de terrains.

L'inspection visuelle est articulée sur les points suivants :

- Conformité technique et qualité des prestations exécutées :
 - Vérifier la conformité des travaux avec les prescriptions techniques du contrat ;
 - Vérifier la pertinence du projet d'exécution des travaux; vérifier notamment le bien fondé de toute modification apportée au Cahier des Prescriptions Techniques du contrat.
- Bonne conduite générale des projets :

Cette étape a porté sur les vérifications :

- Des PV d'attribution des marchés ;
- De la cohérence des prix (jugement sur le niveau des prix unitaires des principaux postes des devis quantitatifs) ;
- De la proportionnalité de la révision des prix, le cas échéant (opinion sur l'adéquation de la formule et des indices par rapport aux dépenses réellement encourues) ;
- De l'application correcte de la formule de révision des prix et de ses indices en fonction des prestations constatées ;
- De l'analyse des contentieux éventuels en cours (recommandations attendues pour leur résolution).

■ Conformité des dépenses effectuées :

Elle est axée sur la vérification :

- De la régularité des décomptes, demandes d'acomptes et factures, révisions des prix (travaux et contrôle) ;
- Des opérations de contrôle effectivement mises en œuvre par le bureau chargé du contrôle ;
- De la concordance entre les quantités présentées dans les décomptes et les quantités effectivement observées sur le terrain, notamment en ce qui concerne les approvisionnements ;
- De la régularité des cautionnements, des remboursements d'avances, de l'application des pénalités de retard (éventuellement), et du respect des délais de paiement.

L'inspection visuelle débouche sur la formulation de recommandations relatives aux mesures correctives permettant d'éviter que les éventuelles anomalies observées n'aient un impact sur la qualité du projet et sa durabilité dans les horizons prévus.

3.6 PHASE DE CONTROLE DE LA QUALITE ET DE REVUE INDEPENDANTE

Le contrôle qualité est une exigence chez Grant Thornton Sénégal, comme en atteste sa place dans notre manuel des normes et pratiques professionnelles, conformément aux standards internationaux en matière d'audit. Le dossier de travail ainsi que tous les rapports sont revus afin de s'assurer que l'équipe a réalisé la mission dans le respect des normes internationales reprises dans notre manuel d'exercice professionnel.

Pour l'audit des procédures de passation comme lors des vérifications relatives à la matérialité de la dépense, l'expérience pratique de nos experts a été mise à profit pour détecter tous les indices de fraudes et de corruption qui peuvent donner lieu, en fonction de leur gravité, soit à un examen approfondi dans le cadre de la présente mission, soit à une proposition d'ouverture d'enquête au niveau de l'ARCOP.

3.7 PHASE DE RESTITUTION DES RAPPORTS

A la fin de l'audit, nous avons tenu une réunion de clôture entre l'équipe d'audit et les responsables de chacune des autorités contractantes. Le but de la réunion est de revoir les constatations de l'audit.

De plus, chaque autorité contractante fait l'objet d'un rapport distinct. Nos rapports sont présentés en deux étapes :

- ❖ Rapport provisoire ;
- ❖ Rapport final.

4. SYNTHÈSE DE LA REVUE

4.1 CONSTATS RELATIFS AU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL, A L'ORGANISATION ET A L'ENVIRONNEMENT DE LA PASSATION DES MARCHES

L'Autorité contractante, en application des dispositions des articles 35, 36 du Code des Marchés et celles des Arrêtés n° **00864** et **00865** du 22 janvier 2015 relatives respectivement aux commissions de passation des marchés et aux cellules de passation des marchés publics, a mis en place les outils nécessaires à la préparation, la passation et l'exécution de ses marchés.

4.1.1 PRESENTATION DE L'AUTORITE CONTRACTANTE

C'est la loi n° 65-001 du 20 Janvier 1965 qui a créé la Société d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal (SAED) avec un statut d'Etablissement Public à caractère industriel et commercial. Par la loi n° 79 – 29 du 24 Janvier 1979, la SAED a vu son champ d'intervention s'étendre sur l'ensemble de la Rive Gauche du Fleuve Sénégal ainsi qu'à la Vallée de la Falémé. La SAED changera de statut par la suite et passera en Société Nationale à compter du 1er décembre 1981 suivant la loi n° 81-57 du 29 Juin 1981.

La mission de la SAED est de promouvoir le développement de l'agriculture irriguée en rive gauche du fleuve Sénégal et de la Falémé. Elle se décline à travers les six domaines d'activités suivants : réalisation des investissements publics, maintenance des infrastructures hydroagricoles, gestion de l'eau et de l'environnement, aménagement rural et sécurisation foncière, appui à la mise en valeur et à la professionnalisation et appui à l'entrepreneuriat rural privé.

La SAED dispose d'un organigramme bien structuré en réponse à sa mission.

4.1.2 LA COMMISSION DES MARCHES DE LA SAED

La SAED a conformément à l'Arrêté n° n°864 du 22 janvier 2015 et aux articles 35 et suivants du CMP, procédé à la nomination des membres de la Commission des marchés par décision N° 002/SAED/DG du 03 janvier 2022. Cette note ainsi que les Chartes de Transparence et d'Ethique ont été transmises à l'ARCOP et à la DCMP le 03 janvier 2022, conformément à l'Arrêté n°0864 du 22 janvier 2015 qui dispose : « les actes de nominations des membres sont transmis à la DCMP et à l'ARCOP au plus tard le 5 janvier de l'année en cours ».

4.1.3. LA CELLULE DE PASSATION DES MARCHES DE LA SAED

Par décisions N°3225/SAED/DG et N 3229/SAED/DG du 22 octobre 2015, le Directeur général a nommé les membres de la CPM, conformément aux articles 35 et 141 du CMP. Il s'agit du Coordonnateur et le Chef du Service Classement et Archivage des Documents de Marchés à la CPM.

Le personnel de la CPM est renforcé par une assistante et une attachée en passation des marchés.

Les actes de nomination des membres de la CPM, ainsi que les chartes de transparence et d'éthique, ont été transmis à la DCMP et à l'ARCOP.

4.1.4 PRODUCTION DU RAPPORT ANNUEL

La CPM a établi les rapports trimestriels et annuel à l'intention de l'AC, conformément aux dispositions de l'article 1 de l'Arrêté N° 00865 du 22 janvier 2015 relatif à l'organisation et au

fonctionnement des cellules de passation des marchés des autorités contractantes, pris en application des articles 35 et 141 du Code des marchés publics.

Les rapports trimestriels et annuel ont été transmis à la DCMP et à l'ARCOP.

4.1.5. DOCUMENTS DE PROGRAMMATION DE LA PREPARATION DES MARCHES

4.1.5.1 PLAN DE PASSATION DES MARCHES (PPM)

➤ Rappel de la disposition du CMP (article 6)

« Lors de l'établissement de leur budget, les autorités contractantes évaluent le montant total des marchés de fournitures, par catégorie de produits, des marchés de services par catégorie de services et des marchés de travaux, qu'elles envisagent de passer au cours de l'année concernée et établissent un plan de passation des marchés comprenant l'ensemble de ces marchés, suivant un modèle type fixé par l'Organe de régulation des marchés publics. ...Les autorités contractantes doivent les communiquer à la Direction chargée du contrôle des marchés publics qui en assure la publication ».

Le plan de passation de la SAED a été établi conformément au modèle défini par l'ARCOP et publié en 1^{ère} publication le 29 novembre 2021 sur le SYGMAP. Ce plan a fait l'objet de onze (11) mises à jour.

4.1.5.2 AVIS GENERAL DE PASSATION DES MARCHES (AGPM)

L'alinéa 3 de l'article 6 du CMP dispose : « Les projets de marché figurant dans le PPM qui doivent donner lieu à une procédure d'appel d'offres comportant un appel public à la concurrence, font l'objet de la publication, par les soins des autorités contractantes, au plus tard le 15 Janvier de l'année prévue pour leur passation d'un avis général établi et publié, selon le modèle arrêté par décision de l'organe chargé de la régulation des marchés publics ».

La SAED a établi et publié un avis général de passation de marchés avant la date limite de publication fixée par le CMP.

4.1.6. ARCHIVAGE DES DOSSIERS

La CPM de la SAED a mis en place un système d'archivage physique et numérique qui permet de disposer de tout document recherché à temps réel.

A ce titre, nous suggérons à la SAED d'aller vers une certification de son système de classement et d'archivage numérique, ce qui pourrait régler la non disposition dans certains dossiers des documents d'exécution financière.

4.1.7. REVERSEMENT DE LA QUOTE-PART DE L'ARCOP SUR LES PRODUITS DE LA VENTE DES DAO

Les preuves de reversement des produits de vente des DAO ne nous ont pas été communiquées. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de nous assurer du respect des dispositions de l'article 37 du décret 2007-546 du 25 avril 2007 portant organisation et fonctionnement de l'ARCOP.

4.2 CONSTATS RELATIFS AUX MARCHES EXAMINES

4.2.1. ECHANTILLON

Mode de passation	SAED					
	Marchés passés		Marchés sélectionnés		Echantillonnage	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
AOI	2	3 624 465 821	2	3 624 465 821	100%	100%
AOO>1 milliard	2	4 217 823 385	2	4 217 823 385	100%	100%
AOO> seuil DCMP	2	1 105 628 458	2	1 105 628 458	100%	100%
AOO	7	1 135 637 859	4	628 183 428	57%	55%
Avenant	8	421 806 575	8	421 806 575	100%	100%
DRPCO	3	156 258 564	3	156 258 564	100%	100%
DRPCR	10	167 547 120	10	167 547 120	100%	100%
Entente Directe	2	76 100 000	2	76 100 000	100%	100%
consultation fournisseurs (Banque mondiale)	3	112 184 037	3	112 184 037	100%	100%
AMI	2	151 527 000	2	151 527 000	100%	100%
Consultation restreinte (JICA)	1	6 659 853 957	1	6 659 853 957	100%	100%
DRPCS	10	48 355 508	10	48 355 508	100%	100%
Total général	52	17 877 188 284	49	17 369 733 853	94%	97%

4.2.2 RAPPEL DES SEUILS DE PASSATION DES MARCHES APPLICABLES A L'ENTITE AUDITEE

L'article 53 du Décret 2014-1212 du 22 septembre 2014 portant Code des marchés publics dispose : « Pour l'application des procédures décrites au présent Titre, il est tenu compte des seuils suivants relatifs à la valeur estimée des marchés, TVA comprise, pour ce qui concerne les marchés des Sociétés nationales, des Sociétés anonymes à participation publique majoritaire et les agences ou autres organismes ayant la personnalité morale :

- 100 000 000 Francs CFA pour les marchés de travaux ;
- 60 000 000 Francs CFA pour les marchés de services et fournitures courantes ;
- 60 000 000 Francs CFA pour les marchés de prestations intellectuelles ».

Article 3

« Sous réserve des dispositions de l'article 2, la procédure de demande de renseignements et de prix à compétition restreinte s'applique aux commandes ci-après :

Pour ce qui concerne les sociétés nationales, les sociétés anonymes à participation publique majoritaire et les agences ou autres organismes ayant la personnalité morale, mentionnés à l'article 2.1 d) du Code des marchés publics, les marchés dont les montants estimés sont inférieurs à :

- 50.000.000 Francs CFA pour les travaux ;
- 30.000.000 Francs CFA pour les services et fournitures courantes ;
- 30.000.000 Francs CFA pour les prestations intellectuelles. »

Article 5

« La procédure de demande de renseignements et de prix à compétition ouverte s'applique : Pour ce qui concerne les sociétés nationales, les sociétés anonymes à participation publique majoritaire et les agences ou autres organismes ayant la personnalité morale, mentionnés à l'article 2.1 d) du Code des marchés publics, les marchés dont le montant estimé est inférieur à :

- 100 000 000 Francs CFA et supérieur ou égal à 50.000.000 Francs CFA pour les de travaux ;
- 60 000 000 Francs CFA et supérieur ou égal à 30.000.000 Francs CFA pour les services et fournitures courantes ;
- 60 000 000 Francs CFA et supérieur ou égal à 30.000.000 Francs CFA pour les prestations intellectuelles. »

La SAED est une émanation des sociétés nationales et sociétés à participation publique majoritaire. Il en découle que les seuils définis ci-dessus sont ceux applicables à la passation de ses marchés.

4.2.3 CONSTATS SUR LES MARCHES CONCLUS

A l'issue de nos travaux, les constats ci-après ont été effectués :

SUR LE PLAN GENERAL

 **DEFAUT DE REVERSEMENT DE LA QUOTE-PART DE L'ARMP SUR LES VENTES DE DAO.**

DISPOSITION REGLEMENTAIRE

Le Décret n°2007-546 du 25 avril 2007 portant organisation et fonctionnement de l'ARMP dispose en son article 37 : « les ressources de l'ARMP sont constituées entre autres de 50% des produits des ventes des DAO dans le cadre d'appels d'offres mis en œuvre par l'Etat et les collectivités locales, y compris leurs services décentralisés et les organisations ou agences non dotées de la personnalité morale, placées sous leur autorité, les établissements publics, les sociétés nationales ou à participation publique majoritaire, les agences ou organismes, personnes morales de droit public ou privé, agissant pour le compte de l'Etat, d'une collectivité locale ou d'un établissement public, ou bénéficiant majoritairement de leurs financements, ou bénéficiant de leurs concours ou garantie.

CONSTAT

La preuve du reversement de la quote-part (50%) des produits de ventes des DAO ne nous a pas été fournie.

RECOMMANDATION

Nous recommandons à la SAED de prendre les dispositions idoines afin de procéder au reversement de la quote-part réservée à l'ARMP.

SUR LE PLAN SPECIFIQUE

4.2.3.2 MARCHES CONCLUS PAR APPEL D'OFFRES

Notre revue a porté sur dix (10) marchés passés sous ce mode. Il s'agit des marchés ci-après :

- ✚ Travaux de réhabilitation de 334 ha et d'extension sur 46 ha des casiers de la cuvette de Savoigne, et l'aménagement de 14 ha de périmètres maraîchers dans la zone de Savoigne.
- ✚ Travaux de construction de 65 km de pistes rurales dans le cadre du PREPIV/PODOR.
- ✚ Travaux pluriannuels de Maintenance des Adducteurs et Emissaires de Drainage dans les Délégations de Dagana, Podor et Matam, en quatre (04) lots pour un montant de 2 438 002 335 F CFA TTC.
- ✚ Fourniture d'équipements pour l'aménagement de périmètres destinés à la diversification dans le cadre du programme de la conversion de la dette Sénégal/Espagne pour un montant de 1 779 821 049 FCFA HTVA.
- ✚ Fourniture et à l'installation d'équipements électriques pour le casier de AERE LAO, phase 2 dans la Délégation de Podor pour un montant de 264 729 578 F CFA TTC.
- ✚ Fourniture et à l'installation des équipements de pompages dans le cadre du projet de développement rural de Savoigne pour un montant de 840 898 880 FCFA TTC.
- ✚ Travaux d'extension de l'électrification rurale sur 7 km dans le cadre du Savoigne pour un montant de 210 591 992 F CFA HT.
- ✚ Acquisition d'un (01) minibus quatorze (14) places pour un montant de 25 500 000 F CFA TTC.
- ✚ Travaux de réparation des endiguements de l'ouvrage de contrôle de décrue de YEDIA pour un montant de 279 712 500 F CFA TTC.
- ✚ Travaux de réalisation de trois (03) magasins de stockage, en lot unique pour un montant 74 472 378 F CFA TTC.

Pour neuf des marchés, la revue n'a pas relevé de constats spécifiques.

S'agissant du marché relatif aux travaux de réalisation de trois (03) magasins de stockage, en lot unique

Conformément à l'avis d'appel d'offres du présent marché et à l'article 114 du CMP : « les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant égal à 2 000 000 F CFA. Cette garantie reste valable pendant une durée de 28 jours à compter de la date limite des offres, soit 118 jours à compter de la date limite de soumission. ». Cependant la durée de validité des offres a été prorogée de 60 jours sans que la garantie de soumission ne soit aussi prorogée. Le délai d'exécution était fixé à 06 mois à compter de la notification du présent ordre de service. La notification de l'ordre du service est intervenue le 26 janvier 2023, soit une réception théorique prévue le 26 juillet 2023. Les travaux sont toujours en cours d'exécution au moment de notre intervention.

RECOMMANDATION

Nous recommandons à la SAED de veiller au respect des dispositions du Décret n°2014-1212 du 22 septembre 2014 portant Code des Marchés Publics en matière de passation et d'exécution des contrats.

4.2.3.5 MARCHES CONCLUS PAR AVENANT

Notre revue a porté sur un échantillon de huit (08) avenants. La revue n'a pas relevé de constats spécifiques. Il s'agit :

- ✚ Avenant n° 01 au marché n° 19.04.07/2019, pour les travaux de terrassement et de génie civil pour la réhabilitation du périmètre de Tellel - lot 1.
- ✚ Avenant n° 01 au marché n° 19.06.03/2020 - Supervision et contrôle des travaux des infrastructures d'irrigation secondaires et tertiaires dans le cadre du projet PDIDAS
- ✚ Supervision et contrôle des travaux de revitalisation des Périmètres Irrigués Villageois dans les Délégations de Podor, Matam et Bakel
- ✚ Avenant de Reconduction N° 02 au marché n° 19.11.18/2019 passé sous forme de marché de clientèle portant « Achat de consommables informatiques.
- ✚ Avenant de Reconduction N° 02 au marché n° 19.10.17/2019 passé sous forme de marché de clientèle portant « Achat de pneumatiques pour le parc de véhicules et de motos de la SAED.
- ✚ Avenant administratif n°1 du lot 1 portant « travaux de terrassement et de génie civil des PIV situés dans la zone de Podor » de l'appel d'offres international (AOI) portant « travaux de terrassement, de génie civil des pistes rurales pour le projet de réhabilitation et d'extension des PIV de Podor », dans le cadre du Projet de « réhabilitation et d'extension des périmètres irrigués villageois des Zones de DONAYE-DIATTAR, GUEDE, MBOYO et PODOR (PREPIV/PODOR) »
- ✚ Avenant administratif n°1 du Lot 2 portant « travaux de terrassement et de génie civil des PIV situés dans les zones de GUEDE, DONAYE et DIATTAR » de l'appel d'offres international (AOI) portant « travaux de terrassement, de génie civil des pistes rurales pour le projet de réhabilitation et d'extension des PIV de Podor »
- ✚ « Revue à la baisse du taux de remboursement de l'avance de démarrage par décompte », avenant n°01 au marché immatriculé C/0238/20 du 25 novembre 2020 portant « contrôle et supervision des travaux pour le projet de réhabilitation et d'extension des périmètres irrigués villageois de Podor »

4.2.3.6 MARCHES CONCLUS PAR DRP A CONSULTATION OUVERTE

Notre revue a porté sur un échantillon de trois (03) marchés passés par demande de renseignements et de prix à compétition ouverte. La revue n'a pas relevé de constats spécifiques. Il s'agit :

- ✚ Travaux d'entretien de périmètres hydroagricoles et d'axes hydrauliques dans les délégations du Lac de Guiers et de Bakel.
- ✚ Travaux de maintenance des périmètres irrigués dans les délégations de Podor et Matam
- ✚ Gardiennage des sites de la SAED

4.2.3.7 MARCHES CONCLUS PAR DRP A CONSULTATION RESTREINTE

Notre revue a porté sur un échantillon de dix (10) marchés passés par demande de renseignements et de prix à compétition restreinte. Il s'agit des marchés ci-après :

- ✚ Acquisition d'équipements de mesure de la qualité de l'eau, de suivi des plans d'eau, et de Protection Individuelle (EPI)
- ✚ Gestion de la cantine de Nianga
- ✚ Acquisition et pose d'équipements d'irrigation solaire dans la Délégation du Lac de Guiers
- ✚ Fourniture, essai et mise en service de sept (07) batteuses à riz dans le cadre du Projet Agricole de Matam
- ✚ Colonie de vacances pour les enfants du personnel de la SAED.
- ✚ Assurances du parc de véhicules et de motos de la SAED.
- ✚ Nettoyement des sites de la SAED
- ✚ Gestion de la Cantine du Siège de la SAED
- ✚ Fourniture d'agendas et de calendriers
- ✚ Achat cadeaux de Noël pour les enfants du personnel de la SAED

Il en ressort essentiellement pour le marché relatif à la fourniture d'agendas et de calendriers, le non-respect des délais de livraison, sans qu'il ait de preuve de l'application des pénalités de retard. Pour les neuf (09) marchés restants la revue n'a pas relevé de constats spécifiques.

4.2.3.8 MARCHES CONCLUS PAR ENTENTE DIRECTE

Notre revue a porté sur deux (02) marchés passés par entente directe au titre de la gestion 2022. Pour ces marchés, la revue n'a pas relevé de constats spécifiques.

Il s'agit des marchés ci-après :

1. Recrutement d'un prestataire spécialisé dans le traitement aérien pour la lutte anti-aviaire dans le cadre du programme national d'Autosuffisance en Riz.
2. Acquisition d'équipements supplémentaires destinés à la centralisation des données hydro-climatiques et la mise en place d'un système de vidéosurveillance.

4.2.3.9 MARCHES CONCLUS PAR FOURNISSEURS (BANQUE MONDIALE)

Notre revue a porté sur deux (02) marchés passés par consultation de fournisseurs (Banque Mondiale) au titre de la gestion 2022. La revue n'a pas relevé de constats spécifiques.

Il s'agit des marchés ci-après :

1. Acquisition et l'installation de blanchisseurs pour les unités de transformation agricoles (rizières) et services connexes.
2. Acquisition et l'installation de trois groupes électrogènes et de grillage pour la sécurisation des installations photovoltaïque.

4.2.3.10 MARCHES CONCLUS PAR AMI

Notre revue a porté sur deux (02) marchés passés par AMI au titre de la gestion 2022. Pour ces marchés, la revue n'a pas relevé de constats spécifiques.

Il s'agit des marchés ci-après :

- ✚ Supervision et contrôle pour la fourniture d'équipement pour l'aménagement de périmètre destinés à la diversification dans le cadre du programme de la conversion de dette Sénégal/Espagne.

- Supervision et contrôle de travaux de réparation des endiguements de l'ouvrage de contrôle de décrue de Yédia.

4.2.3.11 MARCHES CONCLUS PAR CONSULTATION RESTREINTE (JICA)

Notre sélection a porté sur un marché relatif à la sélection d'un consultant pour les services de conseil pour une mission d'assistance technique à la SAED, dans le cadre du Projet de Production de Riz irrigué dans la vallée du Fleuve Sénégal pour un montant de 6 659 855 279 F CFA TTC.

La revue sur la procédure de passation et d'exécution de cette consultation restreinte (JICA) n'appelle pas de remarques de notre part.

4.2.3.12 MARCHES CONCLUS PAR DRP A CONSULTATION SIMPLE

Notre revue a porté sur un échantillon de dix (10) marchés passés par demande de renseignements et de prix à compétition simple. Il s'agit des marchés ci-après :

- DRP simple RAMES DE PAPIER
- DRP simple DIAGNOSTIC ONDULEUR SIEGE
- DRP simple MATERIELS ABDAZLAH 4
- DRP simple BATTERIE 12V 40AH
- DRP simple ADMISSION TEMPORAIRE
- DRP simple FOURNITURE SCOLAIRE
- DRP simple LOCATION SALLE DE REUNION
- DRP simple MATERIEL EQUIPEMENT RELAIS GIZ
- DRP simple INSTALLATION KISQUE GIZ
- DRP simple PACKAGE PELERINAGE

Pour ces marchés, la revue a décelé l'absence dans le dossier des documents suivants :

- l'information sur la méthode de saisine des fournisseurs ;
- le tableau comparatif des offres et l'attribution du marché ;
- la notification d'attribution provisoire et la lettre d'information des candidats non retenus pour le rejet de leurs offres.

RECOMMANDATION

Nous recommandons à la SAED de veiller au respect des dispositions du Décret n°2014-1212 du 22 septembre 2014 portant Code des Marchés Publics en matière de passation et d'exécution des contrats.

4.2.3.13 EVALUATION DES FRACTIONNEMENTS POTENTIELS (DEMANDES DE COTATION, AUTRES ACQUISITIONS)

Aucun cas de fractionnement n'a été relevé au cours de la gestion 2022.

4.2.3.14 MARCHES AYANT FAIT L'OBJET D'UN RECOURS AUPRES DU COMITE DE REGLEMENT DES DIFFERENDS DE L'ARMP

Nous avons noté un recours gracieux de l'entreprise KELIMANE ENTREPRISE SARL en date du 04 janvier 2022 portant sur les lots 1 et 2 du marché relatif aux travaux pluriannuels de maintenance des adducteurs et émissaires de drainage dans les délégations de Dagana, Podor et Matam.

Recours contentieux le 12 janvier 2022.

Par décision N°015/2022/ARMP/CRD/DEF du 02 /02/2022 l'ARMP a déclaré le recours non fondé et a ordonné la poursuite de la procédure.

4.3 CONSTATS RELATIFS A L'EXECUTION FINANCIERE

Les marchés régulièrement exécutés et ayant fait l'objet d'un PV de réception ont été payés par chèque ou virement. Toutefois, le délai d'exécution n'est pas précisé pour certains marchés et cela ne nous permet pas de vérifier les délais de paiement prévus dans le contrat ou de nous prononcer sur le respect des délais de réception.

4. 4 CONSTATS RELATIFS A L'AUDIT PHYSIQUE (MATERIALITE, EXECUTION PHYSIQUE)

L'objectif principal de la mission de revue physique est de procéder à l'audit technique et physique des marchés en vue de s'assurer de la performance des opérations, la conformité technique et la qualité des prestations réalisées. Ainsi, dans le cadre de nos travaux, notre échantillon a porté sur les marchés ci-après :

Objet du marché	Titulaire	Montant attribués en TTC FCFA
Fourniture et installation des équipements de pompage dans le cadre du Projet de Développement Rural de Savoigne	SAHE SARL	840 898 880
Travaux de construction de 3 magasins de stockage.	LAMP FALL BATIMENTS	74 472 378
Acquisition d'un (01) minibus quatorze (14) places	CARREFOUR AUTOMOBILES SA	25 500 000
Acquisition et installation de blanchisseurs pour les unités de transformation agricoles (rizeries) et services connexes	EQUIP'INDUST-RIZ CONSULTING	14 644 068
Acquisition d'équipements de mesure de la qualité de l'eau, de suivi des plans d'eau, et de Protection Individuelle (EPI)	SAHE SARL	39 700 888
Acquisition et installation de trois groupes électrogènes et de grillage pour la sécurisation des installations photovoltaïque	EL HADJI MALICK MBODJI BATISSEUR AFRICAÏN	41 066 829
Etude, supervision et contrôle des travaux de réparation des endiguements de l'ouvrage de contrôle de décrue de Yédia	Groupe TPF SA / TPF CONSULTORES DE ENGENHARIA E ARQUITETURA	77 600 000
Sélection de Consultant pour les Services de Conseil pour une mission d'Assistance Technique à la SAED dans le cadre du Projet de Production de Riz Irrigué dans la Vallée du Fleuve Sénégal.	Groupe NIPPON KOEI CO., LTD / TPF SA	6 659 853 957
Avenant n° 01 au marché n°19.06.03/2020 - Supervision et contrôle des travaux des infrastructures d'irrigation secondaires et tertiaires dans le cadre du projet PDIDAS	CIRA SAS	158 840 673
Recrutement d'un prestataire pour le traitement aérien dans le cadre de la lutte anti aviaire	ATS	23 600 000
Avenant de Reconduction N° 02 au marché n° 19.11.18/2019 passé sous forme de marché de clientèle portant « Achat de consommables informatiques.	AFRICAN BUSINES NETWORKS (ABN)	3 500 000
Fourniture d'agendas et de calendriers	KADIAR TRAVAUX MODERNES	13 570 000

➤ AU TITRE DE LA PRISE DE CONNAISSANCE :

Nous avons effectué des entretiens avec les personnes responsables en vue d'avoir une bonne connaissance des conditions de réception, de l'existence physique des biens et services et de leur utilité par rapport aux besoins pour lesquels le marché a été initié.

➤ AU TITRE DE L'INSPECTION PHYSIQUE :

La vérification de l'existence physique des biens s'est faite à travers les diligences ci-après :

- ✓ Vérification de la matérialité de la dépense ;
- ✓ Vérification de la cohérence entre les biens livrés inspectés et les documents contractuels (le contrat, le PV de réception et les pièces justificatives ayant servies au paiement).

CONCLUSION

Au terme de l'inspection physique, nos travaux nous ont permis de nous assurer de la réalité des prestations et de leur conformité avec les documents contractuels.

4.5. SYNTHÈSE DES NON CONFORMITÉS ET RECOMMANDATIONS DE LA REVUE

SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS ET DES RECOMMANDATIONS

OBSERVATIONS	RECOMMANDATIONS	PERSONNE RESPONSABLE
Défaut d'application des pénalités de retard	Veiller à appliquer les dispositions de l'article 135 du CMP.	AC/CPM
Défaut de reversement de la quote part de l'ARMP sur les produits de vente des DAO	Se conformer aux dispositions de l'article 37 du Décret 2007-545.	AC/DAF
Pour les DRPS		
Défaut d'information sur la méthode de saisine des fournisseurs	Se conformer aux dispositions de l'arrêté 107 du 07/01/2015	CPM/AC
Absence de tableau comparatif des offres et de PV d'attribution	Se conformer aux dispositions de l'arrêté 107 du 07/01/2015	CPM/AC
Absence de notification d'attribution provisoire et de lettres d'information des candidats non retenus pour le rejet de leurs offres.	Se conformer aux dispositions de l'arrêté 107 du 07/01/2015	CPM/AC
Défaut de recueil de l'ANO de la CPM	Se conformer aux dispositions de l'arrêté 107 du 07/01/2015	CPM/AC

4.6 SUIVI DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES

CONSTAT	RECOMMANDATION	ETAT DE MISE EN ŒUVRE	STATUT DE LA RECOMMANDATION
Défaut d'application des pénalités de retard	Veiller à appliquer les dispositions de l'article 135 du CMP.	Non mise en œuvre	Maintenue
L'absence d'attestation d'existence de crédits pour les marchés conclus avec des montants qui dépassent le budget inscrit sur le PPM	Fournir, en cas de dépassement, l'attestation d'existence de crédits qui couvrent le montant attribué du marché	Mise en œuvre	Levée
Défaut de reversement de la quote part de l'ARMP sur les produits de vente des DAO	Se conformer aux dispositions de l'article 37 du Décret 2007-545.	Non mise en œuvre	Maintenue

5. STATISTIQUES DES ANOMALIES

TABLEAU STATISTIQUE DES ANOMALIES

Anomalies/Marchés	AO I (2)	AOO > 1milliar d (2)	AOO > seuil DCMP (2)	AO O (4)	Avenan t (8)	DRPC O (3)	DRPC R (10)	Entent e Directe (2)	CF (BM)	AM I (2)	CR (JICA) (1)	DRPC S (10)	Total anomalie s	Total marché s revus	Statistiqu e des anomalies
Défaut d' application des pénalités de retard	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	-	2	49	4%
Défaillance dans l' archivage des dossiers	1	1	-	1	-	-	-	-	1	1	-	10	15	49	31%
Défaut de reversement de la quote part de l' ARMP	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	100%
Défaut d' information sur la méthode de saisine des fournisseurs												10	10	10	100%
Absence de tableau comparatif des offres et de PV d' attribution												10	10	10	100%
Absence de notification d' attribution provisoire et de lettres d' information des candidats non retenus pour le rejet de leurs offres.												10	10	10	100%
Défaut de recueil de l' ANO de la CPM												10	10	10	100%

SOMMAIRE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : REVUE DETAILLEE DES MARCHES PASSES PAR AOI.....	46
ANNEXE 2 : REVUE DETAILLEE DES MARCHES PASSES PAR AVENANT	72
ANNEXE 3 : REVUE DETAILLEE DES MARCHES PASSES PAR DRPCO.....	81
ANNEXE 4 : REVUE DETAILLEE DES MARCHES PASSES PAR DRPCR.....	90
ANNEXE 5 : REVUE DETAILLEE DES MARCHES PASSES PAR ENTENTE DIRECTE	110
ANNEXE 6 : REVUE DETAILLEE DES MARCHES PASSES PAR CONSULTATION FOURNISSEURS (BM)	113
ANNEXE 7 : REVUE DETAILLEE DES MARCHES PASSES PAR AMI.....	120
ANNEXE 8 : REVUE DETAILLEE DES MARCHES PASSES PAR CONSULTATION RESTREINTE (JICA).....	125
ANNEXE 9 : REVUE DETAILLEE DES MARCHES PASSES PAR DRPCS.....	128
ANNEXE 10 : REPOSE DE GRANT THORNTON AUX COMMENTAIRES DE LA SAED SUR NOTRE RAPPORT PROVISOIRE	149
ANNEXE 11 : COMMENTAIRES DE LA SAED SUR NOTRE RAPPORT PROVISOIRE.....	158

**ANNEXE 1 : REVUE DETAILLEE DES MARCHES PASSES PAR
APPEL D'OFFRES**

 AOI N°22/06 relatif au marché de travaux de construction de 65 km de pistes rurales dans le cadre du PREP/IV/Podor

COMMENTAIRE SUR LE MARCHÉ

Le marché est relatif aux travaux de construction de 65 km de pistes rurales pour un montant de 1 396 543 718 FCFA TTC

DONNEES DU MARCHÉ

1. Financement :	Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)
2. Nom de l'Autorité contractante :	Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta (SAED)
3. Intitulé du marché :	Travaux de construction de 65 km de pistes rurales dans le cadre du PREP/IV/Podor
4. REF PPM :	T_DP_057
5. Description des biens, travaux ou services :	Travaux de construction de 65 km de pistes rurales dans le cadre du PREP/IV/Podor
6. Avis de la DCMP sur le dossier	N°00404/MFB/DCMP/SRMPPS/034 du 21 mars 2022
7. ANO BOAD	
8. Date publication de l'avis d'appel d'offre	Journal LESOLEIL du lundi 11 avril 2022
9. Durée de validité des offres	Cent vingt (120) jours
10. Date et heure limite de dépôt des offres	31 mai 2022 à 10h 00
11. Date du PV d'ouverture des plis	31 mai 2022
12. Nombre d'offres reçues :	Quatorze (14)
13. Date du rapport d'évaluation	07 juin 2022
14. Date du procès-verbal d'attribution	09 juin 2022
15. Date d'approbation du procès-verbal	09 juin 2022
16. Avis de la DCMP sur l'attribution	N°00655/MFB/DCMP/SRMPPS/061 du 29 juin 2022
17. Attributaire	AFRICA BLOOM CORPORATE SARL
18. Date information des candidats	29 août 2022
19. Date publication des résultats provisoires	Journal LESOLEIL du mardi 30 août 2022

20. Attestation d'existence de crédit	N°00002028/SAED/DFO/DTF du 28 septembre 2022
21. Date de signature des contrats	27 décembre 2022
22. date approbation des contrats	28 décembre 2022
23. Avis de la DCMP	000828/MFB/DCMP/SRMPPS/0104 du 05 octobre 2022
24. Date de notification	03 janvier 2022
25. Montant du marché	1 396 543 718 FCFA TTC
26. Délai d'exécution:	Douze (12) mois
27. Date de notification OS	25 janvier 2023
28. Facture définitive	Avance de démarrage N°22-06-17/2022 du 03 mars 2023 pour 279 308 744 FCFA TTC
29. Date de réception	En cours
30. Paiement	Certificat de paiement du 27 mars 2023 pour 236 702 325 FCFA

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Aucune anomalie n'a été notée dans la procédure de passation.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Aucune anomalie n'a été relevée dans la procédure d'exécution physique et financière.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

 AOI N° 2022/03 TRAVAUX DE REHABILITATION DE 334 HA ET D'EXTENSION SUR 46 HA DES CASIERS DE LA CUVETTE DE SAVOIGNE, ET L'AMENAGEMENT DE 14 HA DE PERIMETRES MARAICHERS DANS LA ZONE DE SAVOIGNE

COMMENTAIRE SUR LE MARCHE

Le marché est relatif aux travaux de réhabilitation de 334 ha et d'extension sur 46 ha des casiers de la cuvette de Savoigne, et l'aménagement de 14 ha de périmètres maraichers dans la zone de Savoigne en deux(02) lots pour un montant de F CFA TTC 1 735 685 460.

Lot 1 : travaux de réhabilitation de 334 ha et d'extension sur 46 ha des casiers de la cuvette de Savoigne ;

Lot 2 : travaux d'aménagement de 14 ha de périmètres maraichers dans la zone de Savoigne

DONNEES DU MARCHE

Numéro DAO	2022/03
Financement,	BADEA
Nom de l'Autorité contractante :	SAED
Intitulé du marché :	Travaux de réhabilitation de 334 ha et d'extension sur 46 ha des casiers de la cuvette de Savoigne, et l'aménagement de 14 ha de périmètres maraichers dans la zone de Savoigne en deux(02) lots
ANO bailleur	Saisine le 20 décembre 2021, ANO BADEA le 30 janvier 2022
Date ANO sur le DAO	Saisine CPM le 15 mars 2022, ANO DCMP le 18 mars 2022
Numéro du marché :	T_DAIH_034
Description des biens, travaux ou services,	Lot 1 : travaux de réhabilitation de 334 ha et d'extension sur 46 ha des casiers de la cuvette de Savoigne ; Lot 2 : travaux d'aménagement de 14 ha de périmètres maraichers dans la zone de Savoigne
Nom de l'attributaire du marché,	Lot 1 : DIAMA TECH SA Lo 2 : PARARCONSULTING
Date de publication	Le soleil du 01 avril 2022
Avis de report de la date limite de dépôt des plis	Le Soleil du 07 avril 2022
Période de validité des offres	120 jours à compter de la date limite de dépôt
Date limite de dépôt des offres	La date de dépôt des plis d'AOI, initialement prévue le mardi 17 mai 2022 est reportée à une date ultérieure pour des raisons techniques
Additif n°1 DAO n° 2022/03	La date d'ouverture des plis initialement prévue, le 17 mai 2022 à 10 h 00 est reportée à la date du 07 juin 2022, à la même heure

Date d'ouverture des plis	07 juin 2022
ANO bailleur	14 septembre 2022
ANO DCMP sur le rapport d'évaluation et l'attribution provisoire	Saisine le 05 septembre 2022, ANO DCMP le 06 septembre 2022
Date élaboration du rapport d'analyses des offres	25 août 2022
Date d'attribution provisoire	Deux(02) PV d'attribution ont été joints dans les dossiers de date différente. En effet : PV d'attribution 1 : 21 juin 2022 PV d'attribution 2 : 30 août 2022, suite au courrier de la DCMP N°00748/MFB/DCMP/SRMPPS/071 du 19 août 2022, à travers lequel, l'organe de contrôle demande de réactualiser le rapport d'évaluation des offres, le procès-verbal d'attribution provisoire et la décision d'approbation de l'autorité contractante
Approbation PVA	Le PV d'attribution réactualiser n'a pas fait l'objet d'approbation par l'autorité contractante
Date informations des candidats	Lettre du 20 septembre 2022, accusée le 21 septembre 2022
Date de Publication de l'attribution provisoire :	21 septembre 2022
Attestation d'existence de crédit	11 octobre 2022
ANO bailleur sur le projet de contrat	07 novembre 2022
Date de signature/Prestation de services (contrats)	Lot 1 : 25 novembre 2022 Lot 2 : 19 décembre 2022
Date d'Approbation	Lot 1 : 28 novembre 2022 Lot 2 : 20 décembre 2022
Date d'immatriculation	Lot 1 : 12 décembre 2022 Lot 2 : non communiquée
Date de notification provisoire	Lot 1 : 09 janvier 2023 Lot 2 : 09 janvier 2023
Date de publication de l'attribution définitive	
Date ordre de service de commencer	Lot 1 : 24 janvier 2023 Lot 2 : 26 janvier 2023
Date de démarrage effectif	Lot 1 : 24 janvier 2023 Lot 2 : 26 janvier 2023
Délai d'exécution,	Lot 1 : 12 mois effectifs Lot 2 : 04 mois effectifs
Date ordre de suspension	N/A
Date de réception (provisoire)	Lot 1 : en cours d'exécution Lot 2 : PV de réception non transmis
Montant marché	Lot 1 : 2 117 966 542 F CFA TTC Lot 2 : 109 955 561 F CFA TTC
Montant budget	

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Aucune anomalie n'a été notée dans la procédure de passation.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Aucune anomalie n'a été relevée dans la procédure d'exécution physique et financière.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

 AOO TRAVAUX PLURIANNUELS DE MAINTENANCE DES ADDUCTEURS ET EMISSAIRES DE DRAINAGE DANS LES DELEGATION DE DAGANA, PODOR ET MATAM
COMMENTAIRE SUR LE MARCHE

Le marché est relatif aux travaux pluriannuels de Maintenance des Adducteurs et Emissaires de Drainage dans les Délégation de Dagana, Podor et Matam, en quatre (04) lots

DONNEES DU MARCHE

Numero DAO	N°2022/12
Financement,	Etat
Nom de l'Autorité contractante :	SAED
Intitulé du marché :	Travaux pluriannuels de Maintenance des Adducteurs et Emissaires de Drainage dans les Délégation de Dagana Podor et Matam en quatre (04) lots
ANO-DCMP/DAO	21 octobre 2021 saisine 18 octobre 2021
Numéro du marché	T/0041/22 T/0042/22 T/0043/22 T/0044/22
Description des biens, travaux ou services,	Lot 1 : Travaux pluriannuels de maintenance des émissaires de drainage du Delta Lot 2 : Travaux pluriannuels de maintenance des adducteurs du delta Lot 3 : Travaux pluriannuels de maintenance des adducteurs Ngallenka et du système de drainage Namrdé à Podor ; Lot 4 : Travaux pluriannuels de maintenance des adducteurs du Dioulol et Diamel à Matam
Date de lancement	29/10/2021
Nom de l'attributaire du marché,	EIFFAGE SENEGAL : Lot 1 et lot 2 ; CNT SUARL : Lot 3 et lot 4
Date limite de dépôt des offres	30 novembre 2021
Nombre d'offres reçues	04
Date d'ouverture des plis	30 novembre 2021
Date élaboration du rapport d'analyses des offres	03 décembre 2021
Date d'attribution provisoire	09 décembre 2021

Date approbation PVA	Décision du 09 décembre 2021
ANO sur Rapport d'analyse et PVA	22/12/2021/saisine du 12 décembre 2021
Date informations des candidats	31 décembre 2021
Date de Publication de l'attribution provisoire :	03 janvier 2022
ANO Sur projet contrat	24 février 2022/ saisine du 22 février 2022
Date de signature/Prestation de services (contrats)	03 mars 2022 : Lot 1 et 2 ; 09 mars 2022 : Lot 3 et 4
Date d'Approbation	07 mars 2022 : Lot 1 et 2 ; 10 mars 2022 : Lot 3 et 4
Date d'enregistrement	23 mars 2022 : Lot 1 et 2 ; 22 mars 2022 : Lot 3 et 4
Date de notification provisoire	31 décembre 2021
Date de publication de l'attribution définitive	Publication effectuée
Date ordre de service de commencer	EIFFAGE N°1 du 15 avril 2022 (lot 1 et lot 2) ; CNT SUARL N°1 du 21 mars 2022 (lot 3) Lot 4 OSD non daté
Date de démarrage effectif	EIFFAGE N°1 du 15 avril 2022 (lot 1 et lot 2) ; CNT SUARL N°1 du 21 mars 2022 (lot 3) Lot 4 OSD non daté
Délai d'exécution,	16 mois (lots 1 et 2) 12 mois (lot 3) 8 mois (lot 4)
Date de réception (provisoire)	PVR du 23 mai 2022 Démarrage le 15 avril 2022 PVR 02 janvier 2023 (Lots 1 et 2) PVR 17 août 2022 (lot3) Lot 4 PVR non fourni
Montant marché	Lot 1 : 739 328 129 F CFA TTC Lot 2 : 1 442 614 206 F CFA TTC Lot 3 : 196 470 000 F CFA TTC Lot 4 : 59 590 000 F CFA TTC 2 066 103 674 F CFA
Montant budget	2 438 002 335 F CFA

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Nous avons noté un recours gracieux de l'entreprise KELIMANE ENTREPRISE SARL en date du 04/01/2022 portant sur les lots 1 et 2.

Recours contentieux le 12/01/2022

Par décision N°015/2022/ARMP/CRD/DEF du 02 /02/2022 l'ARMP a déclaré le recours non fondé et a ordonné la poursuite de la procédure.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Nous n'avons pas d'information sur le lot 4 et les paiements.

RECOMMANDATION

Nous recommandons à la SAED de veiller aux dispositions du CMP.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est globalement conforme à la réglementation en vigueur.

 AOO 2020/003 pour la fourniture d'équipements pour l'aménagement de périmètres destinés à la diversification dans le cadre du programme de la conversion de la dette Sénégal/Espagne

COMMENTAIRE SUR LE MARCHÉ

Le marché est relatif à la fourniture d'équipements pour l'aménagement de périmètres destinés à la diversification dans le cadre du programme de la conversion de la dette Sénégal/Espagne pour un montant de 1 779 821 049 FCFA HTVA.

DONNEES DU MARCHÉ

Financement :	Programme de la conversion de dette Sénégal/Espagne
Nom de l'Autorité contractante :	Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta (SAED)
Intitulé du marché :	Fourniture d'équipements pour l'aménagement de périmètres destinés à la diversification dans le cadre du programme de la conversion de la dette Sénégal/Espagne
REF PPM	F_DAIH_005
Description des biens, travaux ou services :	Fourniture d'équipements pour l'aménagement de périmètres destinés à la diversification dans le cadre du programme de la conversion de la dette Sénégal/Espagne
Avis de la DCMP	000531/MFB/DCMP/SRMPPS/035 du 24 mars 2020
Date de l'ANO du comité binational du programme de la conversion de dette Sénégal/Espagne	18 février 2020
Date publication de l'avis d'appel d'offre	Journal LESOLEIL 27 novembre 2020 suivi d'un de report en date du 06 janvier 2021
Durée de validité des offres	Cent vingt (120) jours
Date et heure limite de dépôt des offres	02 février 2022 à 10h 00 (initialement prévue le 12 janvier 2021)
Date du PV d'ouverture des plis	02 février 2021
Nombre d'offres reçues :	Sept (07)

Date du rapport d'évaluation	12 février 2021
Date du procès-verbal d'attribution	26 février 2021
Date d'approbation du procès-verbal	26 février 2021
Avis de la DCMP pour l'attribution	N°00652/MFB/DCMP/SRMPPS du 10 juin 2021
Date de l'ANO du comité binational du programme de la conversion de dette Sénégal/Espagne	22 avril 2021
Attributaire	REASA
Date information des candidats	02 juin 2021
Date publication des résultats provisoires	Journal L'ESOLEIL du vendredi 04 juin 2021
Attestation d'existence de crédit	N°0000160/SAED/DFC/DTF du 27 janvier 2022
Date de signature des contrats	16 mars 2022
date approbation des contrats	17 mars 2022
Avis de la DCMP sur le projet de contrat	N°00213/MEFP/DCMP/SRMPPS/11 du 04 février 2022
Date de l'ANO du comité binational du programme de la conversion de dette Sénégal/Espagne	23 décembre 2021
Date de notification	23 mai 2022
Montant	1 779 821 049 FCFA HTVA
Délai exécution:	Cinq (05) mois
Notification OS	OS de démarrage 23 mai 2022 OS de suspension 10 octobre 2022 (toujours en cours)
Facture définitive	Non communiquée
Date de réception	Suspendu
Paiement	Non communiqué

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Aucune anomalie n'a été notée dans la procédure de passation.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Aucune anomalie n'a été relevée dans la procédure d'exécution physique et financière.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

 AOO N°2022/02 relative à la fourniture et à l'installation des équipements de pompages dans le cadre du projet de Développement Rural de Savoigne

COMMENTAIRE SUR LE MARCHÉ

Le marché est relatif à la fourniture et à l'installation des équipements de pompages dans le cadre du projet de développement rural de Savoigne pour un montant de 840 898 880 FCFA TTC.

DONNEES DU MARCHÉ

Financement :	Banque Arabe Pour le Développement Economique en Afrique (BADEA)/Etat du Sénégal
Nom de l'Autorité contractante :	Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta (SAED)
Intitulé du marché :	Fourniture et à l'installation des équipements de pompages dans le cadre du projet de Développement Rural de Savoigne
REF PPM :	F_DAIH_016
Description des biens, travaux ou services :	Fourniture et à l'installation des équipements de pompages dans le cadre du projet de Développement Rural de Savoigne
Avis de la DCMP	
ANO BADEA	06 mars 2022
Date publication de l'avis d'appel d'offre	Au journal LESOLEIL du jeudi 24 mars 2022 (après une première publication du Lundi 21 mars 2022) et additif publié le 07 avril 2022
Durée de validité des offres	Cent vingt (120) jours
Date et heure limite de dépôt des offres	21 avril 2022 à 10h 00
Date du PV d'ouverture des plis	10 mai 2022 (après prorogation de la date initiale)
Nombre d'offres reçues :	Dix (10)
Date du rapport d'évaluation	19 mai 2022

Date du procès-verbal d'attribution	24 mai 2022
Date d'approbation du procès-verbal	24 mai 2022
Avis de la DCMP sur l'attribution	000658/MEFP/DCMP/SRMPPS/061 du 28 juin 2022
Avis BADEA sur l'attribution	11 août 2022
Attributaire	SAHE sarl
Date information des candidats	22 aout 2022
Date publication des résultats provisoires	24 août 2022
Attestation d'existence de crédit	N°00002027 du 28 septembre 2022
Date de signature des contrats	19 décembre 2022
date approbation des contrats	20 décembre 2022
Date avis de non-objection de la DCMP	N°00862/MFB/DCMP/SRMPPS/0104 du 20 octobre 2022
Date de notification	20 février 2023
Montant	840 898 880 FCFA TTC
Délai exécution:	Huit (08) mois
Date de demurrage (OS)	N°01 du 20 février 2023
Facture definitive	Avance de démarrage 04 juillet 2023 pour 165 694 361 FCFA TTC
Paiement	Certificat pour paiement N°1 du 1 ^{er} aout 2023 pour 131 712 975 FCFA

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Aucune anomalie n'a été notée dans la procédure de passation.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Aucune anomalie n'a été relevée dans la procédure d'exécution physique et financière.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

 AOO FOURNITURE ET A L'INSTALLATION D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES POUR LE CASIER DE AERE LAO, PHASE 2 DANS LA DELEGATION DE PODOR

COMMENTAIRE SUR LE MARCHÉ

Le marché est relatif à la fourniture et à l'installation d'équipements électriques pour le casier de AERE LAO, phase 2 dans la Délégation de Podor pour un montant de 264 729 578 F CFA TTC.

DONNEES DU MARCHÉ

Numéro DAO	N°2021/17
Financement,	Etat
Nom de l'Autorité contractante	SAED
Intitulé du marché	Fourniture et à l'installation d'équipements électriques pour le casier de AERE LAO, phase 2 dans la Délégation de Podor
ANO/DAO	04 novembre 2021 saisine même jour
Numéro du marché	F/0220/22
Description des biens, travaux ou services,	Fourniture et à l'installation d'équipements électriques pour le casier de AERE LAO, phase 2 dans la Délégation de Podor
Date de lancement	10/11/2021
Nom de l'attributaire du marché,	SAHE SARL
Date limite de dépôt des offres	14 décembre 2021
Date d'ouverture des plis	14 décembre 2021
Date élaboration du rapport d'analyses des offres	15 décembre 2021
Date d'attribution provisoire	23 décembre 2021
Date approbation PVA	23 décembre 2021
ANO sur Rapport d'analyse et PVA	23 décembre 2021
Date informations des candidats	27 décembre 2021
Date de Publication de l'attribution provisoire	29 décembre 2021
ANO Sur projet contrat	01 février 2022
Date de signature/Prestation de services (contrats)	11 novembre 2022
Date d'Approbation	14 novembre 2022
Date d'enregistrement	07 décembre 2022
Date de notification provisoire	03 janvier 2023
Date de publication de l'attribution définitive	Publication effectuée
Date ordre de service de commencer	N°1 du 03 janvier 2023 N°2 : OSS du 20 juin 2023
Date de démarrage effectif	03 janvier 2023
Délai d'exécution,	08 mois
Date de réception (provisoire)	en cours

Montant du marché	264 729 578 F CFA TTC
Montant budget	250 000 000 F CFA TTC Attestation d'existence de crédit montant de 265 000 000

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Aucune anomalie n'a été notée dans la procédure de passation.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Aucune anomalie n'a été relevée dans la procédure d'exécution physique et financière.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

 AOO N°2022/02 pour les travaux d'extension de l'électrification rurale sur 7 km dans le cadre du projet Savoigne

COMMENTAIRE SUR LE MARCHÉ

Le marché est relatif aux travaux d'extension de l'électrification rurale sur 7 km dans le cadre du Savoigne pour un montant de 210 591 992 F CFA HT.

DONNEES DU MARCHÉ

Financement :	Banque Arabe Pour le Développement Economique en Afrique (BADEA)/Etat du Sénégal
Nom de l'Autorité contractante :	Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta (SAED)
Intitulé du marché :	Travaux d'extension de l'électrification rurale sur 7 km dans le cadre du projet Savoigne
REF PPM :	T_DAIH_038
Description des biens, travaux ou services :	Travaux d'extension de l'électrification rurale sur 7 km dans le cadre du projet Savoigne
Avis de la CPM	17 février 2022
Avis BADEA	30 janvier 2022
Date publication de l'avis d'appel d'offre	Journal LESOLEIL du samedi 19 et dimanche 20 février 2022
Durée de validité des offres	Quatre-vingts (90) jours
Date et heure limite de dépôt des offres	24 mars 2022 à 10h 00
Date du PV d'ouverture des plis	24 mars 2022
Nombre d'offres reçues :	Six (06)
Date du rapport d'évaluation	05 avril 2022
Date du procès-verbal d'attribution	05 avril 2022
Date d'approbation du procès-verbal	05 avril 2022
Avis de la CPM sur l'attribution	05 avril 2022
Avis de la BADEA	11 août 2022
Attributaire	ETM
Date information des candidats	17 août 2022
Date publication des résultats provisoires	Journal LE SOLEIL du 19 août 2022
Attestation d'existence de crédit	N°00002114/SAED/DFC/DTF du 11 octobre 2022
Date de signature des contrats	30 septembre 2022
date approbation des contrats	03 octobre 2022
Avis CPM sur le contrat	28 septembre 2022
Avis de la BADEA	14 septembre 2022
Date de notification	26 janvier 2023
Montant du marché	210 591 992 F CFA HT
Délai d'exécution	Six (06) mois
Notification OS	- OS de démarrage 26 janvier 2023 ; - OS de suspension 17 juillet 2023 (pas encore de reprise)

Facture definitive	Décompte 01 N°20/2023 du 13/03/2023 pour 83 421 641 CFA TTC Décompte N°02 N°49/2023 du 26/06/2023 pour 66 654 655 FCFATTC
Date de réception	Attachement N°01 du 13/03/2023 Attachement N°02 du 26/06/2023
Paiement	Certificat de paiement pour un montant total de 127 183 301 FCFA correspondant à deux (02) décomptes dont le dernier en date du 26/06/2023

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Aucune anomalie n'a été notée dans la procédure de passation.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Aucune anomalie n'a été relevée dans la procédure d'exécution physique et financière.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

MARCHE : AOO 2022-05-SAED TRAVAUX DE REPARATION DES ENDIGUEMENTS DE L'OUVRAGE DE CONTROLE DE DECRUE DE YEDIA

COMMENTAIRE SUR LE MARCHE

Le marché est relatif aux travaux de réparation des endiguements de l'ouvrage de contrôle de décrue de YEDIA pour un montant de 279 712 500 F CFA TTC

DONNEES DU MARCHE

Numéro du DAO	AOO N° 2022/05
Financement	BANQUE MONDIALE
Nom de l'Autorité contractante	SAED
Intitulé du marché	Travaux de réparation des endiguements de l'ouvrage de contrôle de décrue de YEDIA
Numéro du marché	T/0089/22
Description des biens, travaux ou services	Travaux de réparation des endiguements de l'ouvrage de contrôle de décrue de YEDIA
Nom de l'attributaire du marché	DIAMA TECH
Date de publication de l'AGPM	16 décembre 2021
ANO CPM sur le DAO	15 février 2022 après saisine 09 février 2022
Date de publication de l'avis d'appel d'offres	Le Soleil du 11 février 2022
Date de convocation des membres de la commission	08 mars 2022 (séance d'ouverture pour le 15 mars 2022) 23 mars 2022 (séance d'attribution pour le 29 mars 2022)
Date limite de dépôt des offres	15 mars 2022
Durée de validité des offres	90 jours à compter de la date limite de soumission
Garantie de soumission	5 000 000 FCFA 118 jours soit 28 jours après l'expiration du délai de validité des offres
Date d'ouverture des plis	15 mars 2022
Soumissionnaires	GROUPE SIGMA - GROUPEMENT GIE TAIF & ESE IBRAHIMA SARR-DIAMA TECH - RC SENEGAL SAU
Date d'élaboration du rapport d'analyses des offres	22 mars 2022
Date d'attribution provisoire	29 mars 2022
ANO CPM sur l'évaluation et attribution du marché	29 mars après saisine du 23 mars 2022

Date de notification d'attribution et d'information des candidats non retenus	08 avril 2022
Date de publication de l'attribution provisoire	Le Soleil du 09 avril 2022
Date de demande d'avis sur le projet de contrat à la DCMP et à la CPM	12 avril 2022
Date de l'avis de la DCMP sur le projet de contrat	28 avril 2022
Date attestation d'existence de crédit	10 mai 2022 pour un montant de 279 712 500 HT/HD
Date de signature/Prestation de services (contrats)	09 mai 2022
Date d'Approbation	10 mai 2022
Date d'immatriculation	16 mai 2022
Date de notification	30 mai 2022
Date d'enregistrement du contrat	23 mai 2022
Date facture définitive	10 juillet 2023
Date de publication de l'attribution définitive	Non communiquée
Date ordre de service	30 mai 2022
Date de notification ordre de service	30 mai 2022 ordre de service N°1 (démarrage des travaux) 30 juin 2022 ordre de service N°2 pour suspension (hivernage) 25 janvier 2023 ordre de service N°3 (reprise des travaux)
Délai d'exécution	4 mois
Date de réception (provisoire)	26 juin 2023 sans réserve
Montant du marché	279 712 500 HT/HD
Montant du budget	370 000 000 HT/HD
Paiement	Païement de facture du 02 février 2023 d'avance de démarrage pour un montant de 27 971 250 FCFA/ Chèque BSIC Païement de la facture du 31 Mars 2023 pour un montant de 59 440 000 FCFA/chèque BSIC Païement de la facture du 18 Avril 2023 pour un montant de 40 239 110 FCFA / chèque BSIC Païement de la facture du 9 Mai 2023 pour un montant de 36 780 608 FCFA Païement de la facture du 01 Juin 2023 pour un montant de 53 775 241 FCFA Païement de la facture du 10 Juillet 2023 pour un montant de 61 506 300 FCFA TOTAL :279 712 509 FCFA

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Aucune anomalie n'a été notée dans la procédure de passation.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Aucune anomalie n'a été relevée dans la procédure d'exécution physique et financière.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

 MARCHE N°AOO T_DAIH_065 TRAVAUX DE REALISATION DE 03 MAGASINS DE STOCKAGE

COMMENTAIRE SUR LE MARCHE

Le marché est relatif aux travaux de réalisation de trois (03) magasins de stockage, en lot unique pour un montant 74 472 378 F CFA TTC

DONNEES SUR LE MARCHE :

Financement	BADEA
Nom de l'Autorité contractante	SAED
Intitulé du marché	Travaux de réalisation de trois (03) magasins de stockage
Numéro du marché	T_DAIH_065
Description des biens, travaux ou services :	Travaux de réalisation de trois (03) magasins de stockage
Saisine bailleur	Lettre le 04 novembre 2021, ANO BADEA le 20 décembre 2021
Saisine DCMP/CPM	Non communiquée
Date publication de l'avis	Le soleil du mercredi 29 décembre 2021
Durée de validité des offres	90 jours à compter de la date limite de soumission
Date et heure limite de dépôt des offres	01 février 2022 à 10 h 00 mn
Date convocation des membres de la des marchés pour l'ouverture des plis	25 janvier 2022
Date du PV d'ouverture des offres	01 février 2022
Nombre d'offres reçues	Sept (07) plis reçues
Date du rapport d'évaluation	08 février 2022
Convocation des membres de la commission des marchés pour l'attribution	08 février 2022
Date du procès-verbal d'attribution	15 février 2022
Date d'approbation du PV d'attribution provisoire	15 février 2022
Saisine bailleur	Lettre du 24 mars 2022, ANO BADEA
Saisine DCMP	Non communiquée
Date notification de non attribution	17 mars 2022 via mail
Date notification attribution	17 mars 2022 via mail
Date publication des résultats provisoires	Le soleil du vendredi 18 mars 2022
Attributaire du marché	LAMP FALL CONSULTING (BFC)
Attestation d'existence de crédit	Non communiquée
Demande de prorogation de la durée de offres validité	03 mai 2022 : proroger la durée 60 jours à partir du 05 mai 2022

Date de signature du contrat	22 juin 2022
Montant marché	74 472 378 F CFA TTC
Date approbation du contrat	23 juin 2022
Date de notification	02 août 2022
Saisine bailleur	24 mars 2022
Saisine DCMP	Non communiquée
Caution de bonne exécution	Non communiquée
Délai d'exécution	06 mois effectifs à compter de la notification du présent ordre de service
Date ordre de service de démarrage	26 janvier 2023
PV de reception	Marché en cours

Point sur la computation des délais

- **Analyse du délai entre ouverture des plis et attribution du marché :**

Il s'est écoulé un délai de 14 jours entre l'ouverture des plis (01 février 2022) et l'attribution du marché (15 février 2022).

- **Analyse du délai de convocation des membres de la commission des marchés :**

La convocation des membres de la commission des marchés pour l'ouverture des plis a été envoyée le 25 janvier 2022 pour une réunion qui doit se tenir le 01 février 2022 soit un délai de cinq (05) jours francs avant la date prévue pour la réunion et celle pour l'attribution provisoire a été envoyée le 08 février 2022 pour une réunion qui doit se tenir le 15 février 2022 soit un délai de cinq (05) jours francs avant la date prévue pour la réunion conformément à l'article 39 alinéa 1 du CMP.

- **Analyse du délai de souscription et d'approbation :**

La durée de validé des offres est de 90 jours à compter de la date limite de soumission. Cependant l'ouverture des plis est intervenue le 01 février 2022 et la signature du contrat est intervenue 22 juin 2022, soit un délai de 141 jours. Une demande de prorogation de la durée de validité des offres datée du 03 mai 2022 a été sollicitée pour proroger la durée de soixante (60) jours, à compter du 05 mai 2022. Cette demande est intervenue après l'expiration de la durée de validité initialement fixée (90 jours à compter de la date limite de soumission).

- **Analyse du respect des délais d'exécution (date de livraison prévue et date livraison réelle) :**

Le délai d'exécution était fixé à 06 mois effectifs à compter de la notification du présent Ordre de service. La notification de l'ordre de service est intervenue le 26 janvier 2023, soit une réception théorique prévue le 26 juillet 2023. Les travaux sont toujours en cours d'exécution. Nous avons constaté que le délai d'exécution n'a pas été respecté sans qu'aucune pénalité ne soit appliquée, en violation de l'article 135 du CMP.

Anomalies spécifiques sur la procédure de passation

Nos travaux nous ont permis de relever les anomalies et points de non-conformité listés ci-après :

- Conformément à l'avis d'appel d'offres du présent marché et à l'article 114 du CMP : « les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant égal à 2 000 000 F CFA. Cette garantie reste valable pendant une durée de 28 jours à compter de la date limite des offres, soit 118 jours à compter de la date limite de soumission. ». Cependant la durée de validité des offres a été prorogée de 60 jours sans que la garantie de soumission ne soit aussi prorogée.

Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché

Le délai d'exécution était fixé à 06 mois effectifs à compter de la notification du présent ordre de service. La notification de l'ordre du service est intervenue le 26 janvier 2023, soit une réception théorique prévue le 26 juillet 2023. Les travaux sont toujours en cours d'exécution au moment de notre intervention.

RECOMMANDATION

Nous recommandons à la SAED de veiller au respect des disposition du CMP.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

Hormis les anomalies listées ci-avant, la procédure de passation est globalement conforme à la réglementation en vigueur sur les marchés publics.

L'exécution est en cours.

AOO ACQUISITION D'UN MINIBUS 14 PLACES

Commentaire

Le marché est relatif à la l'acquisition d'un minibus 14 places : pour un montant en F CFA TTC de 25 500 000.

Données du marché

Numéro DAO	
Financement,	BOAD/SAED
Nom de l'Autorité contractante :	SAED
Intitulé du marché :	Acquisition d'un minibus de 14 places
Numéro du marché :	F/0126/22
ANO CPM sur le dossier	ANO CPM le 08/02/2021 suite ANO BOAD le 07 janvier 2021
Description des biens, travaux ou services,	Acquisition minibus 14 places
Date de lancement	Le Soleil du 10 avril 2021
Nom de l'attributaire du marché,	Carrefour Automobiles Sa
Date limite de dépôt des offres	11 mai 2021
Nombre d'offres reçues	02/03
Date d'ouverture des plis	11 mai 2021
Date élaboration du rapport d'analyses des offres	12 mai 2021
Date d'attribution provisoire	18 mai 2021
ANO/PVA et rapport évaluation	ANO CPM le 26 août 2021 suite ANO BOAD le 18 août 2021
Date informations des candidats	20 août 2021 preuve de réception
Date de Publication de l'attribution provisoire :	Le Soleil du 21 août 2021
Date de signature/Prestation de services (contrats)	26 octobre 2021
Date d'Approbation	29 octobre 2021
ANO/le projet de contrat	18 mai 2022
Date de notification provisoire	Non communiquée
Date de publication de l'attribution définitive	Non communiquée
Date ordre de service de commencer	20 septembre 2022
Date de démarrage effectif	Non communiquée
Délai d'exécution,	30 jours
Date de réception (provisoire)	20 octobre 2022
Montant marché	25 500 000 F CFA TTC
Montant budget	Non communiquée

NB : CE MARCHE A ETE RESILIE

ANNEXE 2 : REVUE DETAILLEE DES MARCHES PASSES PAR AVENANT

AVENANT ADMINISTRATIF N° 1 AU MARCHÉ N° 18.10.06/2020 CONTROLE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LE REHABILITATION ET D'EXTENSION DES PIV DE PODOR

COMMENTAIRE SUR LE MARCHÉ

Le marché est relatif au contrôle et surveillance des travaux pour le projet de réhabilitation et d'extension des PIV de Podor.

DONNEES DU MARCHÉ

Numéro Avenant	Avenant Administratif n° 1
Financement,	BOAD/ ETAT DU SENEGAL / Accord de prêt 2017032/PR SN 2018 01 00 du 26 janvier 2018
Nom de l'Autorité contractante :	SAED
Intitulé du marché :	Contrôle et surveillance des travaux pour le projet de réhabilitation et d'extension des PIV de Podor
Numéro du marché :	18.10.06/2020
Nom de l'attributaire du marché,	GROUPEMENT BETICO / HYDROCONCEPT-IC
Date de signature de l'avenant	12 juillet 2022
Date d'approbation	14 juillet 2022
Date d'immatriculation	19 juillet 2022
Date de notification	17 août 2022
Délai d'exécution	18 mois
Date de réception (provisoire)	Non communiqué
Montant avenant	Sans incidence financière
Montant du marché initial	738 680 000 F CFA TTC

Le présent avenant n°01 au marché 18.10.00/2020 a pour objet la revue en baisse du taux de remboursement de l'avance de démarrage par décompte.

En effet le taux de remboursement de l'avance de démarrage initialement fixé à 40% sur chaque décompte, au niveau de l'article 6.4 (a) des conditions particulières du marché, est modifié comme suit :

Des prélèvements de 20% seront effectués sur chaque décompte jusqu'à remboursement intégral de l'avance de démarrage.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Nous n'avons pas noté d'anomalies sur la procédure.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHÉ

L'exécution physique et financière n'appelle aucune remarque particulière de notre part.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

 AVENANT ADMINISTRATIF N° 1 AU MARCHÉ N° 19.05.31/2020 LOT 1 : TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET GENIE CIVIL DES PIV SITUES DANS LA ZONE DE PODOR

COMMENTAIRE SUR LE MARCHÉ

Le marché est relatif aux travaux de terrassement et de génie civil des PIV situés dans la zone de Podor

Numéro Avenant	Avenant Administratif n° 1
Financement,	BOAD/ ETAT DU SENEGAL / Accord de prêt 2017032/PR SN 2018 01 00 du 26 janvier 2018
Nom de l'Autorité contractante :	SAED
Intitulé du marché :	Travaux de terrassement et de génie civil des PIV situés dans la zone de Podor
Numéro du marché :	19.05.31/2020
Nom de l'attributaire du marché,	MARCO OBRA PUBLICA
Date de signature de l'avenant	24 janvier 2022
Date d'approbation	25 janvier 2022
Date de notification	04 février 2022
Délai d'exécution	15 mois effectifs
Date de réception (provisoire)	Non communiqué
Montant avenant	Sans incidence financière
Montant du marché initial	4 677 288 757 F CFA TTC Part BOAD (82,4) : 3 266 174 522 F CFA HT/HD Part Etat (17,6%) : 697 629 509 F CFA HT/HD

DONNEES DU MARCHÉ

Le présent avenant administratif (sans incidence financière), a pour objet la modification du numéro de compte bancaire du titulaire.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Nous n'avons pas noté d'anomalie sur la procédure.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHÉ

Aucune anomalie n'a été relevé dans la procédure d'exécution physique et financières.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

**AVENANT DE RECONDUCTION N° 2 AU MARCHÉ N° 19.10.17/2019 PASSE SOUS FORME DE
MARCHÉ DE CLIENTEL PORTANT « ACHAT DE PNEUMATIQUES POUR LE PARC DE
VEHICULES ET DE MOTOS DE LA SAED**

COMMENTAIRE SUR LE MARCHÉ

Le marché est relatif à l'achat de pneumatiques pour le parc de véhicules et de motos de la SAED pour un montant de 15 000 000 F CFA TTC.

DONNEES DU MARCHÉ

Le présent avenant a pour objet la reconduction du marché de base, au titre de la gestion de 2022, avec la même entreprise, pour les mêmes montants, sur un délai de livraison de dix (10)

Numéro Avenant	Avenant n° 2
Financement,	Budget SAED 2022
Nom de l'Autorité contractante :	SAED
Intitulé du marché :	Achat de pneumatiques pour le parc de véhicules et de motos de la SAED
Numéro du marché :	19.10.17/2019
Nom de l'attributaire du marché,	MAINTENANCE PNEUS
Date ANO DCMP sur le projet d'avenant n°1	Saisine le 4 janvier 2022, ANO DCMP le 18 janvier 2022
Date de signature de l'avenant	09 mars 2022
Date d'approbation	10 mars 2022
Date de notification	11 mars 2022
Délai d'exécution	12 mois
Délai de livraison	10 jours après réception de chaque bon de commande
Date bon de commande	Non communiquée
Date de la Facture	16 avril 2022 15 mai 2022 14 mai 2022
Date de réception (provisoire)	16 avril 2022 14 mai 2022
Montant avenant N°2	15 000 000 F CFA TTC
Montant du marché initial	15 000 000 F CFA TTC

jours après réception de chaque bon de commande.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Nous n'avons pas noté d'anomalies sur la procédure.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHÉ

Aucune anomalie n'a été relevé dans la procédure d'exécution physique et financières.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur

AVENANT DE RECONDUCTION N° 2 AU MARCHÉ N° 19.11.18/2019 PASSE SOUS FORME DE MARCHÉ DE CLIENTEL PORTANT « ACHAT DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES »

COMMENTAIRE SUR LE MARCHÉ

Le marché est relatif à l'achat de consommables informatiques pour un montant de 3 500 000 F CFA TTC.

DONNEES DU MARCHÉ

Le présent avenant a pour objet la reconduction du marché de base, au titre de la gestion de 2022, avec la même entreprise, pour les mêmes montants, sur un délai de livraison de sept (07) jours après réception de chaque bon de commande.

Numéro Avenant	Avenant n° 2
Financement,	Budget SAED 2022
Nom de l'Autorité contractante :	SAED
Intitulé du marché :	Achat de consommables informatiques
Numéro du marché :	19.11.18/2019
Nom de l'attributaire du marché,	AFRICAN BUSINES NETWORKS (ABN)
Date ANO DCMP sur le projet d'avenant n°1	Saisine le 4 janvier 2022, ANO DCMP le 18 janvier 2022
Date de signature de l'avenant	01 mars 2022
Date d'approbation	02 mars 2022
Date de notification	04 mars 2022
Délai d'exécution	12 mois
Délai de livraison	07 jours après réception de chaque bon de commande
Date bon de commande	
Date de réception (provisoire)	Non communiqué
Montant avenant N°2	3 500 000 F CFA TTC
Montant du marché initial	3 500 000 F CFA TTC

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Nous n'avons pas noté d'anomalie sur la procédure.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHÉ

Aucun document relatif à l'exécution physique et financière ne nous a été transmis.

RECOMMANDATIONS

Nous recommandons au SAED de veiller à insérer les documents de l'exécution physique (facture définitive, PV de réception, preuve de paiement) dans le dossier.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

Hormis les anomalies listées ci-avant la procédure de passation est globalement conforme. S'agissant de l'exécution, faute de documents y afférents nous ne sommes pas en mesure de nous assurer de sa conformité.

AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° 19.06.03/2020

COMMENTAIRE SUR LE MARCHÉ

Le marché est relatif à la supervision et contrôle des travaux des infrastructures d'irrigation secondaires et tertiaires dans le cadre du projet PDISDAS pour un montant de 158 840 673 F CFA TTC.

DONNEES DU MARCHÉ

Le présent avenant n°01 au marché 19.06.03/2020 a pour objet « la prorogation des prestations de supervision et de contrôle des travaux d'infrastructure d'irrigation secondaires et tertiaires dans le cadre du PDIDAS ». Ces prestations s'élèvent à un montant TTC de 158 840 673 représentant 21,10% du montant du marché de base, sur un délai d'exécution de neuf (09) mois.

Numéro Avenant	Avenant n° 1
Financement,	ETAT DU SENEGAL
Nom de l'Autorité contractante :	SAED
Intitulé du marché :	Supervision et contrôle des travaux des infrastructures d'irrigation secondaires et tertiaires dans le cadre du projet PDISDAS
Numéro du marché :	19.06.03/2020
Nom de l'attributaire du marché,	CIRA S.A.S
Date ANO DCMP sur le projet d'avenant n°1	Saisine le 22 février 2022, ANO DCMP le 24 février 2022
Date de signature de l'avenant	25 mars 2022
Date d'approbation	29 mars 2022
Date d'immatriculation	30 mars 2022
Date de notification	08 avril 2022
Délai d'exécution	9 mois
Date de réception (provisoire)	Non communiqué
Montant avenant N°1	158 840 673 F CFA TTC
Montant du marché initial	752 481 063 F CFA TTC

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Nous n'avons pas noté d'anomalies sur la procédure.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHÉ

Aucune anomalie n'a été relevée dans la procédure d'exécution physique et financières.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

AVENANT N° 2 AU N°19.08.05/2020 SUPERVISION ET CONTROLE DES TRAVAUX DE REVITALISATION DES PERIMETRES IRRIGUES VILLAGEOIS DANS LES DELEGATIONS DE PODOR, MATAM ET BAKEL

COMMENTAIRE SUR LE MARCHÉ

Le marché est relatif à la supervision et contrôle de revitalisation des Périmètres Irrigués Villageois dans les Délégations de Podor, Matam et Bakel pour un montant 64 109 400 F CFA TTC

DONNEES DU MARCHÉ

Le présent avenant n° 2 a pour objet de modifier les modalités de paiement et de proroger la durée des prestations de la mission contrôle jusqu'à l'achèvement des travaux restants dans le cadre de la revitalisation des Périmètres Irrigués Villageois dans les Délégations de Podor, Matam et Bakel.

Numéro Avenant	Avenant N° 2
Financement,	Accord de crédit IDA n°5961 SN
Nom de l'Autorité contractante :	SAED
Intitulé du marché :	Supervision et contrôle de revitalisation des Périmètres Irrigués Villageois dans les Délégations de Podor, Matam et Bakel
Numéro du marché :	19.08.05/2020
Nom de l'attributaire du marché,	SONED - AFRIQUE
Date PV de négociation de l'avenant	
Date de signature de l'avenant	22 juin 2022
Date d'approbation	23 juin 2022
ANO bailleur sur l'avenant	Saisine le 21 avril 2022, ANO bailleur le 02 juin 2022
Date de notification	Non communiquée
Délai d'exécution	4 mois
Date de réception (provisoire)	Non communiqué
Montant avenant	64 109 400 F CFATTC
Montant du marché initial	139 408 000 F CFA TTC

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Nous n'avons pas noté d'anomalies sur la procédure.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHÉ

Le paiement des décomptes des prestations réalisées au titre de l'avenant se fera comme suit :

- 20% du montant de l'avenant n°2, à payer un mois après le démarrage ;
- 60% du montant de l'avenant n°2, à payer après 80% de taux d'exécution financier global des travaux (entreprise) ;
- 20% du montant de l'avenant n°2, à payer à l'achèvement des travaux.

Aucune anomalie n'a été relevée dans la procédure d'exécution physique et financières.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

AVENANT N°1 AU MARCHE N°19.04.07/2019 LOT 1 : TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET DE GENIE CIVIL POUR LA REHABILITATION DU PERIMETRE DE TELLEL (1971 HA)

COMMENTAIRE SUR LE MARCHE

Le marché est relatif aux travaux de terrassement et de génie civil pour la réhabilitation du périmètre de TELLEL (1971 ha) pour un montant de 180 356 502 F CFA HT/HD.

DONNEES DU MARCHE

Le présent projet d'avenant a pour objet l'aménagement d'un nouvel exécutoire de drainage pour les périmètres de grande Tellel et de Kassack d'une part et la prorogation de deux (02) mois de la durée des travaux d'autre part. ces prestations s'élèvent à un montant HT/HD de 180 356 502 représentant 12,02% du montant du marché initial.

Numéro Avenant	Avenant n° 1
Financement,	Budget Banque Mondiale (Crédit IDA n°5321-SN)
Nom de l'Autorité contractante :	SAED
Intitulé du marché :	Travaux de terrassement et de génie civil pour la réhabilitation du périmètre de TELLEL (1971 ha)
Numéro du marché :	19.04.07/2019
Nom de l'attributaire du marché,	Groupe INKOA SENEGAL/GROUPE THIAYTOU
Date ANO DCMP sur le projet d'avenant n°1	Saisine le 17 janvier 2022, ANO DCMP le 21 janvier 2022
Date de signature de l'avenant	07 mars 2023
Date d'approbation	08 mars
Date de notification	Non communiquée
Délai d'exécution	12 mois
Délai de livraison	Prorogation de la durée des travaux de deux (02) mois
Date de réception (provisoire)	Non communiqué
Montant avenant N°1	180 356 502 F CFA HT/HD
Montant du marché initial	1 500 647 200 F CFA HT/HD

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Nous n'avons pas noté d'anomalies sur la procédure.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Aucune anomalie n'a été relevée dans la procédure d'exécution physique et financières.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur. S'agissant de l'exécution, faute de documents y afférents nous ne sommes pas en mesure de nous assurer de sa conformité.

AVENANT ADMINISTRATIF N° 1 AU MARCHÉ N° 19.05.31/2020 LOT 2 : TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET GÉNIE CIVIL DES PIV SITUÉS DANS LA ZONE DE GUÉDÉ DONAYE ET DIATTAR

COMMENTAIRE SUR LE MARCHÉ

Le marché est relatif aux travaux de terrassement et de génie civil des PIV situés dans la zone de Guédé Donaye et Diattar.

DONNÉES DU MARCHÉ

Le présent avenant administratif (sans incidence financière), a pour objet la modification du numéro de compte bancaire du titulaire.

Numéro Avenant	Avenant Administratif n° 1
Financement,	BOAD/ ETAT DU SENEGAL / Accord de prêt 2017032/PR SN 2018 01 00 du 26 janvier 2018
Nom de l'Autorité contractante :	SAED
Intitulé du marché :	Travaux de terrassement et de génie civil des PIV situés dans la zone de Guédé Donaye et Diattar
Numéro du marché :	19.05.31/2020
Nom de l'attributaire du marché,	MARCO OBRA PUBLICA
Date de signature de l'avenant	24 janvier 2022
Date d'approbation	25 janvier 2022
Date de notification	04 février 2022
Délai d'exécution	15 mois effectifs
Date de réception (provisoire)	Non communiqué
Montant avenant	Sans incidence financière
Montant du marché initial	5 038 710 275 F CFA TTC

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Nous n'avons pas noté d'anomalies sur la procédure.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHÉ

RAS

RECOMMANDATIONS

RAS

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure de passation et d'exécution de ce marché est conforme.

ANNEXE 3 : REVUE DETAILLEE DES MARCHES PASSES PAR DRPCO

 **DRPCO TRAVAUX D'ENTRETIEN DE PERIMETRES HYDROAGRIQUES ET D'AXES
HYDRAULIQUE DANS LES DELEGATIONS DE LAC GUIER ET BAKEL**

COMMENTAIRE SUR LE MARCHÉ

Le marché est relatif aux travaux d'entretien de périmètres hydroagricoles et d'axes hydrauliques dans les délégations de Lac de Guiers et Bakel pour un montant de 45 135 000 F CFA TTC.

DONNEES DU MARCHÉ :

Numéro DAO	N°2022/01
Financement,	Etat
Nom de l'Autorité contractante :	SAED
Intitulé du marché :	Travaux d'entretien de périmètres hydroagricoles et d'axes hydrauliques dans les Délégations de Lac de Guiers et Bakel
ANO/DAO	27 janvier 2022 saisine 13 janvier 2022
Numéro du marché :	T/0070/22
Description des biens, travaux ou services,	Lot 1 : Travaux d'entretien de périmètres hydroagricoles et De chenaux hydroliques associés dans la Délégations de Lac de Guiers Lot 2 : 1 Travaux d'entretien de périmètres hydroagricoles dans la Délégation Bakel
Date de lancement	28 janvier 2022
Nom de l'attributaire du marché,	Ets FALL ET FRERES
Date limite de dépôt des offres	15 février 2022
Nombre d'offres reçues	05
Date d'ouverture des plis	15 février 2022
Date élaboration du rapport d'analyses des offres	17 février 2022
Date d'attribution provisoire	24 février 2022
Date approbation PVA	Non communiquée
ANO sur Rapport d'analyse et PVA	24 février 2022
Date information des candidats	24 mars 2022
Date de Publication de l'attribution provisoire :	25 mars 2022
ANO Sur projet contrat	05 avril 2022
Date de signature/Prestation de services (contrats)	11 avril 2022
Date d'Approbation	13 avril 2022
Date d'enregistrement	22 avril 2022
Date de notification provisoire	15 avril 2023
Date de publication de l'attribution définitive	Publication effectuée

Date ordre de service de commencer	N°1 du 15 avril 2022
Date de démarrage effectif	Non communiquée
Délai d'exécution,	04 mois
Date de réception (provisoire)	PVR du 23 mai 2022 Démarrage le 15 avril 2022
Montant marché	Lot 1 : 45 135 000 F CFA TTC Lot 2 : déclaré sans suite pour défaut budget insuffisant
Montant budget	Non communiqué

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Nous n'avons pas noté d'anomalies sur la procédure.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Aucune anomalie n'a été relevés dans la procédure d'exécution physique et financière.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

**MARCHE : DRPCO N°2022 – 11TRAVAUX DE MAINTENANCE DES PERIMETRES IRRIGUES
DANS LES DELEGATIONS DE PODOR ET MATAM**

COMMENTAIRE SUR LE MARCHE

Le marché est relatif aux travaux de maintenance des périmètres irrigués dans les délégations de Podor et Matam en deux (2) lots pour un montant global de 83 190 000 F CFA TTC

- Lot 1 : travaux de maintenance des périmètres irrigués dans la délégation de PODOR pour un montant de **42 185 000 FCFA F CFA TTC ;**
- Lot 2 : travaux de maintenance des périmètres irrigués dans la délégation de MATAM pour un montant de **41 005 000 FCFA TTC.**

DONNEES DU MARCHE

Numéro du DAO	DRP CO N°2022-11-SAED
Financement	ETAT /BCI
Nom de l'Autorité contractante	SAED
Intitulé du marché	Travaux de maintenance des périmètres irrigués dans les délégations de Podor et Matam
Numéro du marché	T/101/22 -T /102/22
Description des biens, travaux ou services	Travaux de maintenance des périmètres irrigués dans les délégations de Podor et Matam en deux lots : Lot 1 : travaux de maintenance des périmètres irrigués dans la délégation de PODOR Lot 2 : travaux de maintenance des périmètres irrigués dans la délégation de MATAM
Nom de l'attributaire du marché	GROUPEMENT SAHEL HONG XIANG & CNT SUARL
Date de publication de l'AGPM	16 décembre 2021
Date d'avis de la CPM sur le dossier de DRP CO	11 avril 2022 après saisine du 05 avril 2022
Date de publication de l'avis de DRP CO	11 avril 2022
Date de convocation des membres de la commission	21 avril 2022 (séance d'ouverture des plis pour le 28 avril 2022) 29 avril 2022 (séance d'attribution pour le 05 mai 2022)
Date limite de dépôt des offres	28 avril 2022
Durée de validité des offres	60 jours à compter de la date limite de leur dépôt
Garantie de soumission	1 000 000 FCFA pour chaque lot valable pendant 28 jours
Date d'ouverture des plis	28 avril 2022
Soumissionnaires	GROUPEMENT SAHEL HONG XIANG & CNT SUARL
Date d'élaboration du rapport d'analyses des offres	29 avril 2022

Date d'attribution provisoire	05 mai 2022
Date de demande d'avis sur le rapport d'analyse à la CPM	29 avril 2022
Date d'avis de la CPM sur l'évaluation et l'attribution du marché	05 mai 2022
Date de notification d'attribution et d'information des candidats non retenus	11 mai 2022
Date de publication de l'attribution provisoire	12 mai 2022
Date de l'attestation d'existence de crédits	03 juin 2022
Date de demande d'avis sur le projet de contrat à la CPM	13 mai 2022
Date de l'avis de la CPM sur le projet de contrat	25 mai 2022
Date de signature/Prestation de services (contrats)	27 mai 2022
Date d'Approbation	31 mai 2022
Date d'immatriculation	10 juin 2022
Date de notification	14 juin 2022
Date d'enregistrement	17 novembre 2022
Date de publication de l'attribution définitive	Non communiquée
Date ordre de service	14 juin 2022
Date de démarrage effectif	14 juin 2022 ordre de service N°1 démarrage 26 juillet 2022 ordre de service N°2 suspensions 06 mars 2023 ordre de service N°3 reprises des travaux
Délai d'exécution	3 mois pour chaque lot
Date de réception (provisoire)	31 mars 2023 PV réception provisoire 05 avril 2023 PV réception définitive
Montant du marché	Lot 1 : 42 185 000 FCFA Lot 2 : 41 005 000 FCFA TOTAL : 83 190 000 FCFA
Montant du budget	97 000 000 FCFA
Paie ment	-Paie ment avance de démarrage de 8 437 000 FCFA de la facture du 04 Juin 2022 par virement bancaire -Paie ment de la facture du 04 juin 2022 pour un montant de 8 201 000 FCFA par virement bancaire

	-Païement de la facture du 27 Juillet 2022 pour un montant de 8 665 920 FCFA par virement bancaire -Païement de la facture du 12 Avril 2023 pour un montant 24 138 080 FCFA par virement bancaire
--	---

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Aucune anomalie n'a été notée dans la procédure de passation.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Aucune anomalie n'a été relevée dans la procédure d'exécution physique et financière.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

 MARCHE : DRPCO N°2022 – 21 GARDIENNAGE DES SITES DE LA SAED

COMMENTAIRE SUR LE MARCHE

Le marché est relatif au gardiennage des sites de SAED pour un montant de **27 933 564 FCFA TTC**.

DONNEES DU MARCHE

Numéro du DAO	DRP CO N°2022- 21 - SAED
Financement	ETAT /BCI
Nom de l'Autorité contractante	SAED
Intitulé du marché	Gardiennage des sites de la SAED
Numéro du marché	S/0221/22
Description des biens, travaux ou services	Gardiennage des sites de la SAED
Nom de l'attributaire du marché	SYPPRESS SECURITE
Date de publication de l'AGPM	16 décembre 2021
Date d'avis de la CPM sur le dossier de DRP CO	16 décembre 2022 après saisine du 07 septembre 2022
Date de publication de l'avis de DRP CO	16 septembre 2022
Date de convocation des membres de la commission	29 septembre (séance d'ouverture pour le 04 octobre 2022) 05 octobre 2022 (séance d'attribution pour le 11 octobre 2022)
Date limite de dépôt des offres	04 octobre 2022
Durée de validité des offres	60 jours à compter de la date limite de dépôt des offres
Garantie de soumission	800 000 FCFA à compter de l'expiration de la durée de validité des offres
Date d'ouverture des plis	04 octobre 2022
Soumissionnaires	AGENCE 911- 2SN SECURITE-SYPPRESS SECURITE-VIGASSISTANCE SENEGAL
Date d'élaboration du rapport d'analyses des offres	05 octobre 2022
Date d'attribution provisoire	11 octobre 2022
Date de demande d'avis sur le rapport d'analyse à la CPM	05 octobre 2022
Date d'avis de la CPM sur l'évaluation et l'attribution du marché	11 octobre 2022 après saisine du 03 octobre 2022
Date de notification d'attribution et d'information des candidats non retenus	13 octobre 2022

Date de publication de l'attribution provisoire	15 et 16 octobre 2022
Date de l'attestation d'existence de crédits	16 novembre 2022
Date de demande d'avis sur le projet de contrat à la CPM	17 octobre 2022
Date de l'avis de la CPM sur le projet de contrat	31 octobre 2022
Date de signature/Prestation de services (contrats)	27 octobre 2022
Date d'Approbation	28 octobre 2022
Date d'immatriculation	17 novembre 2022
Date de notification	01 novembre 2022
Date d'enregistrement	01 décembre 2022
Date facture définitive	20 septembre 2023
Date de publication de l'attribution définitive	16 novembre 2022
Date d'ordre de service	01 novembre 2022
Date de démarrage effectif	01 novembre 2022
Délai d'exécution	12 mois
Date de réception (provisoire)	N/A
Montant du marché	27 933 564 FCFA soit 2 327 797 FCFA par mois
Montant du budget	41 000 000 FCFA
Paiement	- Paiement de la facture en date du 20 décembre 2022 par virement pour un montant de 2 327 797 FCFA Paiement de la facture du 23 janvier 2023 par virement pour un montant de 2 327 797 FCFA - Paiement de la facture en date du 20 février 2023 par virement pour un montant de 2 327 797 FCFA - Paiement de la facture en date du 20 Mars 2023 par virement pour un montant de 2 327 797 FCFA - Paiement de la facture en date du 20 Avril 2023 par virement pour un montant de 2 327 797 FCFA Paiement de la facture en date du 22 Mai 2023 par virement pour un montant de 2 327 797 FCFA - Paiement de la facture en date du 20 Juillet 2023 par virement pour un montant de 2 327 797 FCFA - Paiement de la facture en date du 21 Aout 2023 par virement pour un montant de 2 327 797 FCFA - Paiement de la facture en date du 20 septembre 2023 par virement pour un montant de 2 327 797 FCFA.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Aucune anomalie n'a été notée dans la procédure de passation.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Aucune anomalie n'a été relevée dans la procédure d'exécution physique et financière.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

ANNEXE 4 : REVUE DETAILLEE DES MARCHES PASSES PAR DRPCR

MARCHE : DRPCR N°2022 - 17 ASSURANCE DU PARC DE VEHICULES ET DE MOTOS DE LA SAED

COMMENTAIRE SUR LE MARCHE

Le marché est relatif à l'assurance du parc de véhicules et de motos de la SAED pour un montant de **4 030 932 FCFATTC**.

DONNEES DU MARCHE

Financement	BCI
Nom de l'Autorité contractante	SAED
Intitulé du marché	Assurance du parc de véhicules et de motos de la SAED
Numéro du marché	N°22.17.08/2022
Description des biens, travaux ou services	Assurance du parc de véhicules et de motos de la SAED
Nom de l'attributaire du marché	CNART ASSURANCES
Date d'ANO de la CPM sur le dossier de DRP CR	18 juillet 2022
Date de saisine des fournisseurs	18 juillet 2022
Date limite de dépôt des offres	04 août 2022
Candidats invités	NSIA ASSURANCES – MAAS – AMSA ASSURANCES – LA PREVOYANCE ASSURANCES – AXA ASSURANCES – CNART ASSURANCES -SAAR – ASKIA ASSURANCES
Date de convocation des membres de la commission	28 juillet 2022 (séance d'ouverture des plis pour le 04 Aout 2022) 05 août 2022 (séance d'attribution pour le 11 août 2022)
Nombre d'offres reçues	06
Date du PV d'ouverture des plis	04 août 2022
Date d'évaluation des offres	05 août 2022
Date d'attribution du marché	11 août 2022
Date d'ANO de la CPM sur l'ouverture, l'évaluation et l'attribution du marché	11 août 2022
Date de notification d'attribution et d'information des candidats non retenus	16 août 2022
Date de signature du contrat	30 août 2022
Date approbation du contrat	31 août 2022
Date d'enregistrement du contrat	09 septembre 2022
Montant du marché	4 030 932 FCFA
Montant inscription budgétaire	7 000 000 FCFA
Délai d'exécution	12 mois
Date ordre de service	31 août 2022
Date de notification ordre de service	01 août 2022
Date de la facture définitive	31 août 2022

Date de réception des fournitures	N/A
Date du paiement	28 septembre 2022 pour un montant de 4 030 932 FCFA TTC

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Aucune anomalie n'a été notée dans la procédure de passation.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHÉ

Aucune anomalie n'a été relevée dans la procédure d'exécution physique et financière.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

MARCHÉ : DRPCR N°2022-24 CADEAUX DE NOEL POUR LES ENFANTS DU PERSONNEL DE LA SAED

COMMENTAIRE SUR LE MARCHÉ

Le marché est relatif à l'achat de cadeaux de Noël pour les enfants du personnel de la SAED pour un montant de **13 826 500 FCFA TTC**.

DONNEES DU MARCHÉ

Financement	BCI /ETAT
Nom de l'Autorité contractante	SAED
Intitulé du marché	Achat de cadeaux de NOEL pour les enfants du personnel de la SAED
Numéro du marché	N°22.24/17/2022
Description des biens, travaux ou services	Achat de cadeaux de NOEL pour les enfants du personnel de la SAED
Nom de l'attributaire du marché	HYPERMARCHÉ EXCLUSIVE
Date d'ANO de la CPM sur le dossier de DRP CR	17 novembre 2022 après saisine le même jour
Date de saisine des fournisseurs	17 novembre 2022
Date limite de dépôt des offres	06 décembre 2022
Candidats invités	ORCA – TARECK FAWAZ – HYPERMARCHÉ EXCLUSIVE – NAGI. M.B HOBALLAH-OUTLET SCOOP
Date de convocation des membres de la commission	30 novembre 2022 (séance d'ouverture pour le 06 décembre 2022) 07 décembre 2022 (séance d'attribution pour le 13 décembre 2022)
Nombre d'offres reçues	02
Date du PV d'ouverture des plis	06 décembre 2022
Date d'évaluation des offres	09 décembre 2022
Date d'attribution du marché	13 décembre 2022
Date d'ANO de la CPM sur l'ouverture, l'évaluation et l'attribution du marché	13 décembre après saisine du 07 décembre 2022
Date de notification d'attribution et d'information des candidats non retenus	14 décembre 2022
Date de signature du contrat	22 décembre 2022
Date approbation du contrat	23 décembre 2022
Date d'enregistrement du contrat	16 janvier 2023
Montant du marché	13 826 500 FCFA
Montant inscription budgétaire	25 000 000 FCFA

Délai d'exécution	07 jours à compter de la date de notification du marché
Date ordre de service	23 décembre 2022
Date de notification ordre de service	23 décembre 2023
Date de la facture définitive	30 décembre 2022
Date de réception des fournitures	30 décembre 2022
Date du paiement	-Paiement de la facture du 30 décembre 2022 d'un montant 13 826 500 FCFA par virement bancaire à la date du 30 mars 2023

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Aucune anomalie n'a été notée dans la procédure de passation.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHÉ

Aucune anomalie n'a été relevée dans la procédure d'exécution physique et financière.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

 MARCHE : DRPCR N°16 NETTOIEMENT DU SIEGE DE LA SAED (RELANCE)
COMMENTAIRE SUR LE MARCHE

Le marché est relatif au nettoyage du siège de la SAED (relance) pour un montant de **14 868 000 FCFATTC**.

DONNEES DU MARCHE

Financement	BCI
Nom de l'Autorité contractante	SAED
Intitulé du marché	Nettoient des sites de la SAED (relance)
Numéro du marché	N°22.16.09 / 2022
Description des biens, travaux ou services	Nettoient des sites de la SAED (relance)
Nom de l'attributaire du marché	SALAM GROUP
Date d'ANO de la CPM sur le dossier de DRP CR	06 septembre 2022 après saisine du 30 août 2022
Date de saisine des fournisseurs	06 septembre 2022
Date limite de dépôt des offres	22 septembre 2022
Candidats invités	SALAM GROUPE – ETABLISSEMENT LIKA – Ets KEUR SAMBA – ENTREPRISE BTCPE – Ets CHEIKH TIDIANE NDIAYE
Date de convocation des membres de la commission	16 septembre 2022 (séance ouverture des plis du 22 septembre 2022) 27 septembre 2022 (séance d'attribution du 27 septembre 2002)
Nombre d'offres reçues	04
Date ouverture des plis	22 septembre 2022
Date du PV d'ouverture des plis	22 septembre 2022
Date d'évaluation des offres	23 septembre 2022
Date d'attribution du marché	27 septembre 2022
Date d'ANO de la CPM sur l'ouverture, l'évaluation et l'attribution du marché	27 septembre 2022 après demande avis du 23 septembre 2022
Date de notification d'attribution et d'information des candidats non retenus	29 septembre 2022
Date de signature du contrat	06 octobre 2022
Date approbation du contrat	07 octobre 2022
Date d'enregistrement du contrat	18 octobre 2022
Montant du marché	14 868 000 FCFA
Montant inscription budgétaire	15 000 000 FCFA
Délai d'exécution	12 mois à partir du 7 Octobre 2022
Date ordre de service	07 octobre 2022

Date de notification ordre de service	07 octobre 2022
Date de la facture définitive	22 août 2023
Date de réception des fournitures	N/A
	- Paiement de la facture du 03 Janvier 2023 d'un montant de 2 478 000 FCFA par virement / Mensualité janvier - février - Paiement de la facture du 3 Mars 2023 d'un montant de 2 478 000 FCFA par virement / Mensualité mars - avril - Paiement de facture du 25 Mai 2023 d'un montant de 1 239 000 FCFA par virement / Mensualité mai 2023 - Paiement de la facture du 21 Juin 2023 d'un montant de 1 239 000 FCFA par virement / Mensualité juin 2023 - Paiement de la facture du 12 Juillet 2023 d'un montant de 1 239 000 FCFA par virement/ Mensualité juillet 2023 - Paiement de la facture du 22 Aout 2023 d'un montant de 1 239 000 FCFA par virement / Mensualité août 2023 - Paiement de la facture du 01 octobre 2023 d'un montant de 1 239 000 FCFA / Mensualité octobre 2023 - Paiement de la facture du 01 novembre 2023 d'un montant de 1 239 000 FCFA / Mensualité novembre 2023
Date du paiement	

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Aucune anomalie n'a été notée dans la procédure de passation.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Aucune anomalie n'a été relevée dans la procédure d'exécution physique et financière.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

MARCHE : DRPCR N° 2022-22 ACQUISITION ET POSE D'EQUIPEMENTS D'IRRIGATION SOLAIRE DANS LA DELEGATION DU LAC DE GUIERS

COMMENTAIRE SUR LE MARCHE

Le marché est relatif à l'acquisition et pose d'équipements d'irrigation solaire dans la délégation du lac de Guiers pour un montant de **20 956 800 FCFATTC**.

DONNEES DU MARCHE

Financement	GIZ
Nom de l'Autorité contractante	SAED
Intitulé du marché	Acquisition et pose d'équipements d'irrigation solaire dans la Délégation du Lac de Guiers
Numéro du marché	N°22.22.13/2022
Description des biens, travaux ou services	Acquisition et pose d'équipements d'irrigation solaire dans la Délégation du Lac de Guiers
Nom de l'attributaire du marché	PARARCONSULTING
Date d'ANO de la CPM sur le dossier de DRP CR	13 octobre 2022
Date de saisine des fournisseurs	13 octobre 2022
Date limite de dépôt des offres	03 novembre 2022
Candidats invités	PARAR CONSULTING – ETABLISSEMENT ABK AFFAIRES BUSINESS- JAMIL AGRO – DIOUBO SARL – DELTA TECHNOLOGIE
Date de convocation des membres de la commission	27 octobre 2022(séance d'ouverture des plis pour le 03 novembre 2022) 03 novembre 2022(séance d'attribution pour le 10 novembre 2022)
Nombre d'offres reçues	04
Date du PV d'ouverture des plis	03 novembre 2022
Date d'évaluation des offres	03 novembre 2022
Date d'attribution du marché	10 novembre 2022
Date d'ANO de la CPM sur l'ouverture, l'évaluation et l'attribution du marché	10 novembre 2022
Date de notification d'attribution et d'information des candidats non retenus	15 novembre 2022
Date de signature du contrat	09 décembre 2022
Date approbation du contrat	12 décembre 2022
Date d'enregistrement du contrat	22 décembre 2022
Montant du marché	20 956 800 FCFA TTC
Montant inscription budgétaire	22 160 000 FCFA

Délai d'exécution	30 jours calendaires à partir de la notification du marché
Date ordre de service	20 décembre 2022
Date de notification ordre de service	27 décembre 2022
Date de la facture définitive	19 janvier 2023
Date de réception des fournitures	19 janvier 2023
Date du paiement	15 février 2023, virement bancaire de la facture d'avance du 10 janvier pour un montant de 8 382 720 FCFATTC 16 février 2023, virement bancaire de la somme de 12 574 080 FCFATTC

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Aucune anomalie n'a été notée dans la procédure de passation.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHÉ

Aucune anomalie n'a été relevée dans la procédure d'exécution physique et financière.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

DRPCR N°2022/14 relative à la colonie de vacances pour les enfants du personnel de la SAED

COMMENTAIRE SUR LE MARCHÉ

Le marché est relatif à la colonie de vacances pour les enfants du personnel de la SAED pour un montant de 24 640 000 FCFA TTC.

DONNEES DU MARCHÉ

1. Financement	BCI
2. Nom de l'Autorité contractante	Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta (SAED)
3. Intitulé du marché	DRPCR relative à la colonie de vacances pour les enfants du personnel de la SAED
4. REF PPM	S_DRHA_009
5. Description des biens, travaux ou service	Colonie de vacances pour les enfants du personnel de la SAED
6. ANO CPM / dossier	16 juin 2022
7. Nom de l'attributaire du marché	Hôtel SALY PRINCESS
8. Date de la lettre d'invitation	16 juin 2022
9. Date limite de dépôt des offres	05 juillet 2022 à 10h 00
10. Nombre d'offres reçues	Deux (02)
11. Date ouverture des plis	05 juillet 2022
12. Date élaboration du rapport d'évaluation	06 juillet 2022
13. Date du PV d'attribution	07 juillet 2022
14. ANO CPM/attribution	07 juillet 2022
15. Date d'approbation du PV d'attribution	07 juillet 2022
16. Date informations des candidats	08 juillet 2022
17. Date de signature contrat	11 août 2022
18. Date d'enregistrement du contrat	Enregistré (non daté)
21. Délai d'exécution	Quatorze (14) nuitée
22. Démarrage	29 août 2022
23. Certificat administratif	
24. Facture définitive	Avance de démarrage N°058-0822 du 12 septembre 2022 pour 4 928 000 FCFA N°058-0822 du 12 septembre 2022 pour 19 712 000 FCFA
25. Montant du marché	24 640 000 FCFA TTC
27. Paiement	Ordre de virement N°00001765 du 25 août 2022 pour 4 928 000 FCFA (avance de démarrage) Ordre de virement N°00000139 du 24/10/2022 pour 19 712 000 FCFA

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Aucune anomalie n'a été notée dans la procédure de passation.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Aucune anomalie n'a été relevée dans la procédure d'exécution physique et financière.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

DRPCR N° 2021/06 relative à la fourniture, à l'essai, et a la mise en service de sept (07) batteuses à riz dans le cadre du projet de réhabilitation et d'extension du Projet Agricole de Matam

DONNEES DU MARCHÉ

1. Financement	Fond Saoudien de Développement (FSD)
2. Nom de l'Autorité contractante	Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta (SAED)
3. Intitulé du marché	DRPCR relative à la fourniture, a l'essai, et a la mise en service de sept (07) batteuses à riz dans le cadre du projet de réhabilitation et d'extension du Projet Agricole de Matam
4. REF PPM	F_DM_036
5. Description des biens, travaux ou service	Fourniture, essai, et mise en service de sept (07) batteuses à riz dans le cadre du projet de réhabilitation et d'extension du Projet Agricole de Matam
6. ANO CPM / dossier	21 avril 2021
7. Nom de l'attributaire du marché	NEGODIS
8. Date de la lettre d'invitation	21 avril 2021
9. Date limite de dépôt des offres	11 mai 2022 à 10h 00
10. Nombre d'offres reçues	Deux (02)
11. Date ouverture des plis	11 mai 2021
12. Date élaboration du rapport d'évaluation	12 mai 2021
13. Date du PV d'attribution	18 mai 2021
14. Avis CPM/attribution	10 mai 2022
15. date d'approbation du PV d'attribution	18 mai 2022
16. Date informations des candidats	06 septembre 2021
17. Date de signature contrat	01 février 2022
18. Date enregistrement	11 mars 2022
21. Délai d'exécution	Deux (02) mois
22. notification Ordre de service de démarrage	12 mai 2022
23. Procès verbal de réception	16 février 2023
24. Facture définitive	N°030323/01 du 02 mars 2023
25. Montant du marché	23 954 000 FCFA TTC
27. paiement	Certificat de paiement N°1 pour 18 270 000 FCFA

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Aucune anomalie n'a été notée dans la procédure de passation.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHÉ

Aucune anomalie n'a été relevée dans la procédure d'exécution physique et financière.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

DRP CR N°2022/23 FOURNITURE D'AGENDAS ET DE CALENDRIERS

COMMENTAIRE SUR LE MARCHE

Le marché est relatif à la fourniture d'agendas et de calendriers pour un montant de **F CFA TTC 13 570 000**.

DONNEES DU MARCHE :

1. Financement	ETAT/BCI
2. Nom de l'Autorité contractante	SAED
3. Intitulé du marché	Fourniture d'agendas et de calendriers
4. Numéro du marché	N°2022/23
5. Description des biens, travaux ou service	Agendas et Calendriers
6. Nom de l'attributaire du marché	KTM
Date d'ANO de la CPM sur le dossier de DRP CR	08/11/2022 suite saisine du 02/11/2022 : saisine non versée dans le dossier
7. Nombre d'offres reçues,	2/7
9 : Date lettre d'invitation	08/11/2022 avec accusée réception
Durée de validité des offres	60 jours à compter de la date d'ouverture des plis
Convocation des membres de CM pour l'ouverture des plis	22 novembre 2022
10.Date ouverture des plis	29 novembre 2022
Convocation des membres de CM pour l'attribution provisoire	30 novembre 2022
Date rapport d'évaluation	30 novembre 2022
12.Date d'attribution provisoire	06 Décembre 2022
Date d'ANO de la CPM sur l'ouverture, l'évaluation et l'attribution du marché	06/12/2022
Date d'approbation du PV d'attribution	06 Décembre 2022
13.Date informations des candidats	14 Décembre 2022 pour KTM avec accusée réception mais pour IRISS absence de la preuve de transmission du mail d'information pour le rejet de son offre
Date d'ANO/le projet de contrat	28/12/2022
14. Date de signature contrat	27 Décembre 2022
15. Date approbation contrat (si requis)	28 Décembre 2022
16. Date de publication des résultats	04/01/2023
17. Date titre de créance	Non communiquée
18. Date de démarrage effectif de prestation	A compter de la notification du marché soit le 04/01/2023
19. Délai d'exécution	30 jours à compter de la date de notification du marché

20. Date attestation de service fait	Livraison partielle le 10 mars 2023 soit 2 mois 6 jours de retard : pénalités de retard : 0,5% par semaine sur la base des fournitures non livrées
21. Date facture définitive	Non communiquée
22. Montant du marché	13 570 000 F CFA TTC

POINT SUR LA COMPUTATION DES DELAIS

- **Analyse du délai de souscription et d'approbation :**

La durée de validité des offres est de 60 jours à compter de la date d'ouverture des plis. Cependant l'ouverture des plis est intervenue le 29 novembre 2022 et la signature du contrat le 27 Décembre 2022, soit un délai de 28 jours. Le contrat a été souscrit et approuvé dans les délais.

- **Analyse du respect des délais d'exécution (date de livraison prévue et date livraison réelle) :**

Le contrat prend effet à compter de la date de notification du marché (04 janvier 2023) pour une livraison partielle intervenue le 10 mars 2023, soit 02 mois et 06 jours de retard.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Nous n'avons pas noté d'anomalies sur la procédure.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Le contrat prend effet à compter de la date de notification du marché (04 janvier 2023) pour une livraison partielle intervenue le 10 mars 2023, soit 02 mois et 06 jours de retard. Il a été constaté que les délais de livraison n'ont pas été respectés, sans qu'il y ait de preuve de l'application des pénalités de retard.

RECOMMANDATION

Nous recommandons à la SAED de veiller au respect des dispositions du Décret n°2014-1212 du 22 septembre 2014 portant Code des marchés publics.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

Hormis les anomalies listées ci-avant la procédure de passation est globalement conforme.

 DRP CR GESTION DE LA CANTINE DE NIANGA
COMMENTAIRE SUR LE MARCHÉ

Le marché est relatif à la gestion de la cantine de nianga pour un montant global de **F CFA TTC 6 000 000** :

- 1 100 pour le déjeuner
- 1 150 pour le dîner
- 525 pour le petit déjeuner

DONNEES DU MARCHÉ :

1. Financement	ETAT/BCI
2. Nom de l'Autorité contractante	SAED
3. Intitulé du marché	Gestion de la cantine de nianga
4. Numéro du marché	REFERENCE PPM : S_DP_068
5. Description des biens, travaux ou service	Gestion de la cantine de nianga
6. Nom de l'attributaire du marché	GIE DJIGO ET FRERES
7. Nombre d'offres reçues,	04/05 offres ont été reçues
9 : Date lettre d'invitation	05 août 2022, pas d'accusée réception
Durée de validité des offres	60 jours à compter de la date d'ouverture des plis
Convocation des membres de CM pour l'ouverture des plis	05 aout 2022
ANO/ le dossier DRP CR	21 juillet 2022
10.Date ouverture des plis	11aout 2022
Convocation des membres de CM pour l'attribution provisoire	12 août 2022
Date rapport d'évaluation	12 août 2022
ANO/le rapport d'évaluation	18 août 2022
12.Date d'attribution provisoire	18 août 2022
Date d'approbation du PV d'attribution	18 août 2022
13.Date informations des candidats	24 août 2022, avec accusée de réception
14. Date de signature contrat	Non communiquée
15. Date approbation contrat (si requis)	14 septembre 2022
ANO/ le projet de contrat	31 août 2022
16. Date de publication des résultats	Bien publié sur le portail
17. Date titre de créance	Non communiquée
18. Date de démarrage effectif de prestation	Non communiquée
19. Délai d'exécution	12 mois le contrat prend effet à partir du 16 septembre 2022
20 Montant du marché	6 000 000 F CFA TTC

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Aucune anomalie n'a été notée dans la procédure de passation.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Le délai contractuel est de 12 mois : 1 septembre 2022 au 31 août 2023

Montant total payé 2 885 575 TTC :

- Novembre 2022 : 493 100
- Décembre 2022 : 501 050
- Janvier 2023 : 371 850
- Février 2023 : 412 500
- Mars 2023 : 328 925
- Mai 2023 : 388 250
- Juin 2023 : 389 900

Les calendriers de paiement n'ont pas été respectés sur une durée de 12 mois, seuls les 7 premiers mois ont été payés sauf le mois d'avril 2023 dont nous n'avons pas connaissance du règlement.

RECOMMANDATION

Nous recommandons au de veiller au respect des dispositions du Décret n°2014-1212 du 22 septembre 2014 portant Code des marchés publics.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

Hormis les anomalies listées ci-avant la procédure de passation et d'exécution de ce marché est globalement conforme.

 DRP CR N°2022/02 ACQUISITION D'EQUIPEMENTS DE MESURE DE LA QUALITE DE L'EAU, DE SUIVI DES PLANS D'EAU ET DE PROTECTION INDIVIDUELLE

COMMENTAIRE SUR LE MARCHE

Le marché est relatif à l'acquisition d'équipements de mesure de la qualité de l'eau, de suivi des plans d'eau et de protection individuelle pour un montant de **F CFA TTC 39 700 888**.

DONNEES DU MARCHE :

1. Financement	AFD
2. Nom de l'Autorité contractante	SAED
3. Intitulé du marché	Acquisition d'équipements de mesure de la qualité de l'eau, de suivi des plans d'eau et de protection individuelle
4. Numéro du marché	N°2022/02
5. Description des biens, travaux ou service	Equipements de mesure de la qualité de l'eau, de suivi des plans d'eau et de protection individuelle s
6. Nom de l'attributaire du marché	SAHE SARL
Date d'ANO de la CPM sur le dossier de DRP CR	11 mars 2022
7. Nombre d'offres reçues,	2/5
9 : Date lettre d'invitation	26 mars 2022 avec accusée réception
Durée de validité des offres	60 jours à compter de la date d'ouverture des plis
Convocation des membres de CM pour l'ouverture des plis	29 mars 2022
10.Date ouverture des plis	05 avril 2022
Convocation des membres de CM pour l'attribution provisoire	06 avril 2022
Date rapport d'évaluation	06 avril 2022
12.Date d'attribution provisoire	12 avril 2022
Date d'ANO de la CPM sur l'ouverture, l'évaluation et l'attribution du marché	12/04/2022
Date d'approbation du PV d'attribution	12 avril 2022
13.Date informations des candidats	16 mai 2022
Date d'ANO/le projet de contrat	20 août 2022
14. Date de signature contrat	26 août 2022
15. Date approbation contrat (si requis)	28 août 2022
16. Date de publication des résultats	Publié sur le sygmap
17. Date titre de créance	Non communiquée
18. Date de démarrage effectif de prestation	
19. Délai d'exécution	04 MOIS

20. Date attestation de service fait	
21. Date facture définitive	Non communiquée
22. Montant du marché	32 042 686 F CFA HTVA 39 700 888 F CFA TTC

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Aucune anomalie n'a été notée dans la procédure de passation.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Aucun document relatif à l'exécution physique et financière ne nous a été transmis. Par conséquent nous ne sommes pas en mesure de nous assurer du respect des délais de livraison.

RECOMMANDATION

Nous recommandons à la SAED de veiller au respect des dispositions du Décret n°2014-1212 du 22 septembre 2014 portant Code des marchés publics.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

Hormis les anomalies listées ci-avant, la procédure de passation est globalement conforme à la réglementation en vigueur sur les marchés publics.

S'agissant de l'exécution, faute de documents y afférents nous ne sommes pas en mesure de nous assurer de sa conformité.

 DRP CR S_DRHA_010 N°2022/18 GESTION DE LA CANTINE DU SIEGE DE LA SAED
COMMENTAIRE SUR LE MARCHE

Le marché est relatif à la gestion de la cantine du siège de la SAED pour des prix unitaires moyens de 700 F CFA TTC petit déjeuner et 1 890 F CFA TTC pour déjeuner.

DONNEES DU MARCHE :

1. Financement	Budget consolidé d'investissement/Etat
2. Nom de l'Autorité contractante	SAED
3. Intitulé du marché	Gestion de la cantine du siège de la SAED
4. Numéro du marché	S_DRHA_010
5. Description des biens, travaux ou service	Gestion de la cantine du siège de la SAED
6. Nom de l'attributaire du marché	GIE SOPE NABY
ANO de CMP sur le DRP	Saisine le 08 septembre 2022, ANO CMP le 13 septembre 2022
7. Nombre d'offres reçues,	4 offres ont été reçues
9 : Date lettre d'invitation	Envoyée par mail le 13 septembre 2022
Durée de validité des offres	60 jours à compter de la date limite de dépôt des offres
Convocation des membres de CM pour l'ouverture des plis	23 septembre 2022
10.Date ouverture des plis	29 septembre 2022
Convocation des membres de CM pour l'attribution provisoire	29 septembre 2022
ANO CPM sur rapport d'évaluation des offres	Saisine le 29 septembre 2022, ANO CPM le 04 octobre 2022
Date rapport d'évaluation	29 septembre 2022
12.Date d'attribution provisoire	04 octobre 2022
Date d'approbation du PV d'attribution	04 octobre 2022
13.Date informations des candidats non retenus	06 octobre 2022, accusée réception non communiquée. Cependant sur les offres rejetées deux lettres d'information de rejet ont été joint dans les dossiers. Il s'agit de DIALAYE SERVICES et ADAME DIONG
ANO CMP sur le projet de contrat	Saisine le 06 octobre 2022, ANO CPM le 14 octobre 2022
14. Date de signature contrat	11 octobre 2022
15. Date approbation contrat (si requis)	11 octobre 2022
Date notification	12 octobre 2022
16. Date de publication des résultats	Non communiquée
17. Date ordre de service	23 mars 2023
18. Date bon de commande	Non communiquée
19. Délai d'exécution	12 mois effectifs, pour la période allant du 12 octobre 2022 au 11 octobre 2023
20. Date de réception	Non communiquée
Bordereau de livraison	Non communiquée

21. Date facture définitive	Non datée
22. Montant du marché	Prix unitaires moyens de 700 F CFA TTC petit déjeuner et 1 890 F CFA TTC pour déjeuner, pour un montant total de 6 000 000 F CFA TTC
23. Montant du Budget	

Point sur la computation des délais

- **Délai d'examen par CPM (DRP, Travaux commission, contrat) –**

ANO/dossier DRP N° S_DRHA_010 Saisine le 08 septembre 2022, ANO CMP le 13 septembre 2022

ANO/Rapport d'évaluation et PV d'attribution n° S_DRHA_010 Saisine le 29 septembre 2022, ANO CMP le 04 octobre 2022

ANO/le projet de contrat n° S_DRHA_010 Saisine le 06 octobre 2022, ANO CPM le 14 octobre 2022

- **Analyse du délai entre ouverture des plis et attribution du marché :**

Il s'est écoulé un délai de cinq (05) entre l'ouverture des plis (29 septembre 2022) et l'attribution du marché (04 octobre 2022).

- **Analyse du délai de convocation des membres de la commission des marchés :**

La convocation des membres de la commission des marchés pour l'ouverture des plis a été envoyée le 23 septembre 2022 pour une réunion qui doit se tenir le 29 septembre 2022 soit un délai de cinq (05) jours francs et celle pour l'attribution provisoire a été envoyée le 29 septembre 2022 pour une réunion qui doit se tenir le 04 octobre 2022 soit un délai de quatre (04) jours francs avant la date prévue pour la réunion, en violation de l'article 39 alinéa 1 du CMP.

- **Analyse du délai de souscription et d'approbation :**

La durée de validité des offres est de 60 jours à compter de la date limite de dépôt des offres. Cependant l'ouverture des plis est intervenue le 29 septembre 2022 et la signature du contrat est intervenue le 11 octobre 2022, soit un délai de douze (12) jours. Le contrat a été souscrit et approuvé dans les délais.

- **Analyse du respect des délais d'exécution (date de livraison prévue et date livraison réelle) :**

Le délai d'exécution était fixé à 12 mois effectifs, pour la période allant du 12 octobre 2022 au 11 octobre 2023. L'exécution physique et financière n'appelle aucune remarque particulière de notre part.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Aucune anomalie n'a été notée dans la procédure de passation.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Aucune anomalie n'a été relevée.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure de passation et d'exécution est conforme à la réglementation en vigueur.

**ANNEXE 5 : REVUE DETAILLEE DES MARCHES PASSES PAR
ENTENTE DIRECTE**

 ED Recrutement d'un prestataire spécialisé dans le traitement aérien pour la lutte anti-aviaire dans le cadre du programme national d'Autosuffisance en Riz

Commentaire

Le marché est relatif au Recrutement d'un prestataire spécialisé dans le traitement aérien pour la lutte anti-aviaire dans le cadre du programme national d'Autosuffisance en Riz pour un montant de 23 600 000 F CFA TTC

Données du marché

1. Financement,	Etat
2. Nom de l'Autorité contractante,	SAED
Autorisation de la DCMP	N°00612/MFB/DCMP/SRMPPS/061 du 09/06/2022, suite à la saisine du 09/06/2022
3. Numéro du marché,	C/0124/22
4. Description des biens, travaux ou services,	au Recrutement d'un prestataire spécialisé dans le traitement aérien pour la lutte anti-aviaire dans le cadre du programme national d'Autosuffisance en Riz
5. Nom de l'attributaire du marché,	Air Technical Services (ATS)
6. Date signature contrat	22/06/2022
Date d'approbation	23/06/2022
Date d'enregistrement	01/07/2022
7. Date de démarrage effectif	23/06/2022
8. Délai d'exécution,	60 jours
9. Date de réception	Rapport activités de la période du 23/06/2022 à la dernière intervention le 05/08/2022
10. Montant marché	23 600 800 FCFA Réception : FD de 50% du 01/07/2022 Ordre de virement n°00107 du 18/07/2022 FD de 50% du 18/08/2022 Ordre de virement n°00136 du 27/09/2022
11. Montant budget	23 600 800 FCFA

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Aucune anomalie n'a été notée dans la procédure de passation.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Aucune anomalie n'a été relevée dans la procédure d'exécution physique et financière.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

 ED Acquisition d'équipements supplémentaires destinés à la centralisation des données hydro-climatiques et la mise en place d'un système de vidéosurveillance

Commentaire

Le marché est relatif à l'Acquisition d'équipements supplémentaires destinés à la centralisation des données hydro-climatiques et la mise en place d'un système de vidéosurveillance pour un montant de 52 500 000 F CFA TTC

Données du marché

1. Financement,	IDA
2. Nom de l'Autorité contractante,	SAED
Autorisation de la DCMF	ANO Bailleur du 12/04/2022, à la suite de la saisine du 11/04/2022/ mail
3. Numéro du marché,	22-07-11/2022
4. Description des biens, travaux ou services,	Acquisition d'équipements supplémentaires destinés à la centralisation des données hydro-climatiques et la mise en place d'un système de vidéosurveillance
5. Nom de l'attributaire du marché,	SAHE SARL
6. Date signature contrat	17/05/2022
Date d'approbation	19/05/2022
Date d'enregistrement	09/06/2022
Date notification	21/06/2022
7. Date de démarrage effectif	21/06/2022
8. Délai d'exécution,	4 mois
9. Date de réception provisoire	09/12/2022 Décompte et Facture N°1 de 10 500 000 Décompte et Facture N°2 de 31 500 000 Décompte et Facture N°3 de 10 500 000 du 13/12/2022 Virement décompte n°3 (final) du 30/12/2022
10. Montant marché	52 500 800 FCFA
11. Montant budget	59 347 000 FCFA

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Aucune anomalie n'a été notée dans la procédure de passation.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Aucune anomalie n'a été relevée dans la procédure d'exécution physique et financières.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

**ANNEXE 6 : REVUE DETAILLEE DES MARCHES PASSES PAR
FOURNISSEURS (BANQUE MONDIALE)**

 DRPCR/CONSULTATION RELATIVE AUX TRAVAUX DE CLOTURE DE PERIMETRE MARAICHER DE NDOMBO ET D LUNITE DE TRANSFORMATION DE ROSSO BETHIO

Commentaire

Le marché est relatif aux travaux de clôture de périmètre maraicher de Ndombo et de l'unité de transformation de Rosso bethio.

Données du marché

1. Financement	
2. Nom de l'Autorité contractante	SAED/PGIRES2
3. Intitulé du marché	Travaux de clôture de périmètre maraicher de Ndombo et de l'unité de transformation de Rosso bethio
ANO	
CPM	08 avril 2022
Bailleur	29 mars 2022
5. Description des biens, travaux ou service	Travaux de clôture de périmètre maraicher de Ndombo et de l'unité de transformation de Rosso bethio
6. Nom de l'attributaire du marché	ETRACOGES
7. Nombre d'offres reçues,	05
9 : Date de publicité de la demande de prix	08 avril 2022
10. Date ouverture des plis	27 avril 2022
11. Date élaboration du rapport d'analyses des offres	28 avril 2022
12. Date d'attribution provisoire	05 mai 2022
ANO	
CPM	08 mai 2022
Bailleur	10 mai 2022
13. Date informations des candidats	13 mai 2022
Durée de validité des offres	45 jours Prorogée jusqu'au 07 juillet 2022
14. Date de signature contrat	29 juin 2022
15. Date approbation contrat (si requis)	30 juin 2022
16. Date de publication des résultats	N/R
Date d'approbation	05 mai 2022
17. Date Ordre de service de commencer	20 juillet 2022
18. Date de démarrage effectif de prestation	20 juillet 2022
19. Délai d'exécution	3 mois
20. Date de réception	PVR 01 juin 2023 Décompte N° 1 - 24 novembre 2022 45 178 512 F CFA /HT Décompte N° 2 - 20 janvier 2023 5 026 450 F CFA /HT Décompte N° 3 - 14/07/2023 6 167 014 F CFA /HT
21. Montant du marché	56 473 140 F CFA/HTVA

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Nous n'avons pas noté de remarques particulières.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Nous avons relevé que l'OSD est délivré le 20 juillet 2022 pour un délai de 3 mois qui conduit à une réception théorique le 19 octobre 2022. La réception est effectuée le 01 juin 2023 avec 225 jours de retard. La SAED reconnaît que le retard lui est imputable à la suite d'aléas.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

Hormis la remarque citée ci-avant, la procédure de passation et d'exécution est conforme à la réglementation.

MARCHE : CONSULTATION DES FOURNISSEURS N°2022/09 RELATIVE A L'EXECUTION ET A L'INSTALLATION DE TROIS GROUPES ELECTROGENES ET DE GRILLAGE POUR LA SECURISATION DES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUE

COMMENTAIRE SUR LE MARCHE

Le marché est relatif à l'acquisition et l'installation de trois groupes électrogènes et de grillage pour la sécurisation des installations photovoltaïque pour un montant de **41 066 829 F CFA TTC**.

DONNEES DU MARCHE

1. Financement	IDA /Banque Mondiale
2. Nom de l'Autorité contractante	SAED
3. Intitulé du marché	Consultation relative à l'acquisition et à l'installation de trois groupes électrogènes et de grillage pour la sécurisation des installations photovoltaïque
4. Numéro du marché	N°22 .09.07/2022
5. Description des biens, travaux ou service	Consultation N°2022/09 relative à l'acquisition et à l'installation de trois groupes électrogènes et de grillage pour la sécurisation des installations photovoltaïque
6. ANO CPM	01 avril 2022 après saisine du 01 Avril 2022
7. Nom de l'attributaire du marché	EL HADJI MALICK MBODJ BATISSEUR AFRICAIN
8. Date de la demande de cotation	08 avril 2022 25 mai 2022 après relance
9. Soumissionnaires invités	SAHE SARL – BATISSEUR AFRICAIN – EQUIP INDUST RIZ CONSULTING- GIE MINTOU RASSOUL
10. Date limite de dépôt des offres	25 mai 2022 après relance du 26 avril 2022
11. Soumissionnaires	1.SAHE SARL – 2. BATISSEUR AFRICAIN – 3. EQUIP INDUST RIZ CONSULTING- 4.GIE MINTOU RASSOUL-5.SEN EKIP SARL
12. Date de convocation des membres de la commission	20 avril 2022 (séance d'ouverture des plis du 27 Avril 2022) 02 juin 2022 (séance d'ouverture des plis du 09 Juin 2022) 10 juin 2022 (séance d'attribution du 16 juin 2022)
13. Nombre d'offres reçues	03
14.Date ouverture des plis	26 avril 2022 reportée au 27 avril 2022, la commission de recommande de relancer la consultation afin d'inviter d'autres candidats. 09 juin 2022
15.Date élaboration du rapport d'évaluation	13 juin 2022
16. Date du PV d'attribution	16 juin 2022
17. ANO CPM	16 juin 2022 après saisine du 10 Juin 2022

18. date d'approbation du PV d'attribution	16 juin 2022
19. Date informations des candidats	18 juillet 2022
20. Date de demande prorogation	03 août 2022 prorogation de la validité de l'offre de 45 jours à compter du 05 Aout 2022
21.Date de demande d'avis de la CPM sur le projet de contrat	19 juillet 2022
22.Date d'avis de la CPM sur le projet de contrat	12 septembre 2022 après saisine du 19 juillet 2022
22. Date de signature contrat	16 septembre 2022
23.Date d'approbation	19 septembre 2022
23.Date de notification du contrat	03 octobre 2022
24.Date d'enregistrement du contrat	20 septembre 2022
25.Date de notification d'ordre de service	03 octobre 2022
26.Date de démarrage des prestations, travaux, fournitures	03 octobre 2022
27. Délai d'exécution	2 Mois à compter de la date de notification du marché
28.Date de réception (provisoire)	05 janvier 2023
29. Date Facture définitive	12 janvier 2023
30. Montant du marché	41 066 829 FCFA
31. Paiement	-Paiement de la facture du 04 Octobre 2022 pour un montant de 21 060 000 FCFA /Chèque BSIC -Paiement de la facture du 12 janvier 2023 pour un montant de 17 953 488 FCFA / Chèque BSIC

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Aucune anomalie n'a été notée dans la procédure de passation

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Aucune anomalie n'a été relevée dans la procédure d'exécution physique et financière.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

 Consultation des fournisseurs N°2022/05 relative à l'acquisition et l'installation de blanchisseurs pour les unités de transformation agricoles (rizières) et services connexes

COMMENTAIRE SUR LE MARCHÉ

Le marché est relatif à l'acquisition et l'installation de blanchisseurs pour les unités de transformation agricoles (rizières) et services connexes pour un montant de **14 644 068 FCFA**.

DONNEES DU MARCHÉ

1. Financement	IDA
2. Nom de l'Autorité contractante	Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta (SAED)
3. Intitulé du marché	Consultation des fournitures relatives à l'acquisition et l'installation de blanchisseurs pour les unités de transformation agricoles (rizières) et services connexes
4. REF PPM	F_DD_056
5. Description des biens, travaux ou service	Acquisition et l'installation de blanchisseurs pour les unités de transformation agricoles (rizières) et services connexes
6. ANO CPM	08 avril 2022
7. ANO OMVS	29 mars 2022
7. Nom de l'attributaire du marché	EQUIP'INDUST RIZ CONSULTING
8. Date de la demande de cotation	08 avril 2022
9. Date limite de dépôt des offres	26 avril 2022 à 10h 00
10. Nombre d'offres reçues	Trois (03)
11. Date ouverture des plis	27 avril 2022 (après report)
12. Date élaboration du rapport d'évaluation	27 avril 2022
13. Date du PV d'attribution	05 mai 2022
14. date d'approbation du PV d'attribution	15 mai 2022
15. ANO CPM sur l'attribution	05 mai 2022
16. ANO OMVS	08 juillet 2022
17. Date informations des candidats	18 juillet 2022
18. Date de signature contrat	15 septembre 2022
19. Délai d'exécution	Trois (03) mois
20. Notification	03 novembre 2022
21. Date notification Ordre de service	OS N°1 de démarrage 02 octobre 2022 OS N°02 de suspension 01 novembre 2022

	OS N°03 de reprise 30 janvier 2022
22. PV de réception	30 mars 2023
23. Facture définitive	- N°15/22 du 10/10/2022 pour 2 928 814 FCFA TTC constituant une avance de démarrage - N°16/22 du 30/11/2022 pour 7 322 034 FCFA TTC - N°18/23 du 03/04/2023 pour 4 393 220 FCFA TTC
24. Montant du marché	14 644 068 FCFA
25. paiement	- Certificat de paiement N°01 du 10/10/2022 pour 2 928 814 FCFA - Certificat de paiement N°02 du 06/12/2022 pour 7 322 034 FCFA - Certificat de paiement N°03 du 12/04/2023 pour 4 393 220 FCFA

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Aucune anomalie n'a été notée dans la procédure de passation.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Aucune anomalie n'a été relevée dans la procédure d'exécution physique et financière.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

ANNEXE 7 : REVUE DETAILLEE DES MARCHES PASSES PAR AMI

 AMI N°20/04/02/2021 RELATIVE A LA SUPERVISION ET CONTROLE POUR LA FOURNITURE D'EQUIPEMENT POUR L'AMENAGEMENT DE PERIMETRES DESTINES A LA DIVERSIFICATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA CONVERSION DE DETTE SENEGAL/ESPAGNE

COMMENTAIRE SUR LE MARCHE

Le marché est relatif à la supervision et contrôle pour la fourniture d'équipement pour l'aménagement de périmètre destinés à la diversification dans le cadre du programme de la conversion de dette Sénégal/Espagne pour un montant de **62 650 000 CFA HT**.

DONNEES DU MARCHE

Numéro de l'AMI	N°20/04/02/2021
Description du marché	Supervision et contrôle pour la fourniture d'équipement pour l'aménagement de périmètres destinés à la diversification dans le cadre du programme de la conversion de dette Sénégal/Espagne
Source de financement	Programme de la conversion de dette Sénégal/Espagne
Numéro du marché	N°20.04.02/2021
Date de publication de la manifestation d'intérêt	Journal L'ESOLEIL du vendredi 27 novembre 2020
Date de dépôt des MI	15 décembre 2020 à 10h 00
Date d'ouverture des offres	15 décembre 2020
Soumissionnaires	Quatre (04)
Analyse, Evaluation, Comparaison des offres	16 décembre 2020
Candidats présélectionnés	Trois (03)
Procès-Verbal de présélection MI	22 décembre 2020
Date de l'ANO du comité binational du programme de la conversion de dette Sénégal/Espagne sur la liste	07 janvier 2021
Date d'information des candidats non retenus	25 janvier 2021
Date des lettres d'invitation	03 février 2021
Date limite de dépôt des offres	09 mars 2021 à 10h 00
Période de validité des offres	Quatre-vingts (90) jours et prorogation de neuf (09) mois
Date d'ouverture des offres techniques	09 mars 2021
Date du rapport d'évaluation des offres techniques	18 mars 2021
Date du PV d'évaluation des propositions techniques	25 mars 2021
Candidats retenus	Trois (03)
Date du PV d'ouverture des offres financières	22 avril 2021

Date du rapport combiné	22 avril 2021
Date de l'approbation du PV d'attribution provisoire	29 avril 2021
Date Procès-verbal de négociation	24 juin 2021
Attributaire	TPF SA
Date de l'ANO du comité binational du programme de la conversion de dette Sénégal/Espagne sur l'attribution	19 mai 2021
Date de communication des résultats	
Montant total du marché	62 650 000 CFA HT
Date de l'ANO du comité binational du programme de la conversion de dette Sénégal/Espagne sur la liste sur le contrat	23 décembre 2021
Date de souscription du marché	01 février 2022
Date de l'attestation d'existence de crédits	N°0000159/SAED/DFC/DTF du 27 janvier 2022
Date d'approbation du marché	02 février 2022
Date d'immatriculation	00225/MFB/DCMP/SRMPPS/021 du 04 février 2022
Notification Date de l'ordre de service	OS de démarrage 16 mai 2022 OS de suspension le 01 juillet 2022 OS de reprise le 02 novembre 2022
Date d'enregistrement du marché	21 février 2022
Délai d'exécution	Six (06) mois
Livrable	Dernier rapport (N°08) d'avril 2023
Exécution	Sept (07) paiements correspondant à 7 rapports pour un montant total de 52 851 666 FCFA. Dernier paiement en date du 16 mai 2023

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Aucune anomalie n'a été notée dans la procédure de passation.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Aucune anomalie n'a été relevée dans la procédure d'exécution physique et financière.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

 PI Etude, Supervision et contrôle de travaux de réparation des endiguements de l'ouvrage de contrôle de décrue de Yédia

Commentaire

Le marché est relatif sélection Etude, Supervision et contrôle de travaux de réparation des endiguements de l'ouvrage de contrôle de décrue de Yédia pour un montant 77 600 000 F CFA /HT

Données du marché

Financement	IDA
Inscription au Plan de passation	
ANO IDA sur les TDR	18/02/21
Date de publication de la manifestation d'intérêt	13 juillet 2021
Date d'ouverture des offres	29 juillet 2021
Les candidats ayant soumissionné sont les suivants :	09
Analyse, Evaluation, Comparaison des offres	10 août 2021
Procès-Verbal d'approbation du rapport	17 août 2021
Candidats retenus	03
ANO/OMVS sur la liste restreinte	25 août 2021
Lettre des candidats retenus et non retenus	27 août 2021
Invitation le second	17 novembre 2021
Date dépôt	03 décembre 2021
Rapport d'évaluation OT et OF	06 décembre 2021
Procès-verbal de jugement de la proposition T et F	07 décembre 2021
Approbation du PVA	07 décembre 2021
Procès-verbal de négociation	17 décembre 2021
Attributaire	DGrpt TPF SA/ TPF CONSULTORES DE ENGENHARIA E ARQUITETURA
ANO Bailleur sur rapport analyse	12 décembre 2021
Date information de l'attribution provisoire	15 décembre 2021
N° Immatriculation	C005/22
Montant du marché	77 600 000 F CFA /HT
Date de souscription	25 janvier 2022
Date d'approbation du marché	27 janvier 2022
Date Enregistrement	21 février 2022
Délai d'exécution	5 mois
- Date de démarrage	Notification OSD N°1 le 23 février 2022
Date de réception	Réception rapport APD février 2022 Rapports contrôle - Rapport mensuel n°1 juin 2022 - Rapport mensuel n°2 mars 2023 - Rapport mensuel n°3 avril 2023

	- Rapport mensuel n°4 mai 2023 Paielements : AD : 15 520 000 F CFA D1 : 13 460 000 F CFA D2 : 13 460 000 F CFA D3 : 4 170 000 F CFA D4 : 6 413 000 F CFA D5 : 6 413 000 F CFA D 6 : 9 713 400 F CFA Soit un total de 69 150 000 F FCA
Date de publication de l'attribution définitive	Non communiquée

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Après le désistement du premier, le deuxième sur la liste a été invité à soumettre une offre technique et financière après le dépôt le 21/09/2021.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHÉ

Aucune anomalie n'a été relevée dans la procédure d'exécution physique et financière.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

ANNEXE 8: REVUE DETAILLEE DES MARCHES PASSES PAR CONSULTATION RESTREINTE (JICA)

- ✚ DP N°2021/01 Sélection d'un consultant pour les services de conseil pour une mission d'assistance technique à la SAED, dans le cadre du Projet de Production de Riz irrigué dans la vallée du Fleuve Sénégal

Commentaire

Le marché est relatif Sélection d'un consultant pour les services de conseil pour une mission d'assistance technique à la SAED, dans le cadre du Projet de Production de Riz irrigué dans la vallée du Fleuve Sénégal pour un montant de 6 659 855 279 F CFA TTC.

Données du marché

Financement	JICA
Inscription au Plan de passation	C_DAIH_042
ANO IDA sur les TDR	06/08/21
Date de publication de la manifestation d'intérêt / Lettre d'invitation	06/09/2021
Date de réception des offres	07/10/2021report au 14/10/21
Date d'ouverture des offres technique	14/10/21
Les candidats ayant soumissionné sont les suivants :	01/05
Analyse, Evaluation, Comparaison des offres	25/10/2021
PV Qualification technique	02/11/2021
ANO/DCMP sur rapport JICA	19/11/2021 24/12/21
Lettre d'invitation à soumettre une offre financière	30/12/21
Date de dépôt	20/01/2022
PVO OF	20/01/2022
Rapport évaluation proposition financière	25/01/2022
Procès-Verbal approbation du rapport propositions techniques et financières	01/02/2022
PV de négociation	10/03/2022
ANO /Rapport évaluation combiné	12/04/2022
Lettre information attribution provisoire	13/04/2022
Montant	6 659 855 279 F CFA TTC
Demande de prorogation validité proposition financière	Du 07/07/2022
EJT/DCMP JICA	19/07/2022 04/10/2022
Attributaire	Groupe NIPPON KOEI CO., LTD / TPF SA
Date de souscription	12/09/2022
Date d'approbation du marché	14/09/2022
Date Enregistrement	21/12/2022
Délai d'exécution	84 mois
Date ordre de service démarrage	28/12/2022

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Aucune anomalie n'a été notée dans la procédure de passation.

Nous avons relevé une demande de prolongation de l'offre de 60 jours à compter du 05/01/2022 pour une date limite au 04/03/2022 alors que le contrat est signé le 12/09/2022.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Nous n'avons pas d'information sur le début de l'exécution.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

Hormis l'anomalie relevée ci-avant, nous retenons que la procédure de passation est conforme à la réglementation.

S'agissant de la procédure d'exécution, l'absence d'information ne nous permet pas de nous prononcer.

ANNEXE 9 : REVUE DETAILLEE DES MARCHES PASSES PAR DRPCS

 MARCHE : DRP SIMPLE ACHAT FOURNITURE SCOLAIRE POUR LA DIRECTION GENERALE
COMMENTAIRE SUR LE MARCHE

Le marché est relatif à l'achat de fourniture scolaire pour la direction générale pour un montant de 500 000 F CFA TTC.

DONNEES DU MARCHE

Financement	ETAT/SAED
Nom de l'Autorité contractante	SAED
Intitulé du marché	Achat fourniture scolaire pour la Direction Générale
Numéro du marché	
Description des biens, travaux ou services	- Fourniture scolaire pour la Direction Générale
Nom de l'attributaire du marché	Abdoulaye Diop
Date d'ANO de la CPM sur le dossier de DRP CR	Non communiquée
Date de saisine des fournisseurs	Non communiquée
Date limite de dépôt des offres	Non communiquée
Candidats invités	03
Nombre d'offres reçues	- Abdoulaye Diop - Matagrhy - Wakeur Cheikhoul Islam
Date du PV d'ouverture des plis	Non communiquée
Date d'évaluation des offres	Non communiquée
Date d'attribution du marché	Non communiquée
Date d'ANO de la CPM sur l'ouverture, l'évaluation et l'attribution du marché	Non communiquée
Date de notification d'attribution et d'information des candidats non retenus	Non communiquée
Date de signature du contrat	Non communiquée
Date d'enregistrement du contrat	Non communiquée
Montant du marché	500 000 F CFA TTC
Montant inscription budgétaire	Non communiquée
FEB	02 mars 2022
BC	DL57-2022 du 11 mars 2022
BL	13 avril 2022
Délai d'exécution	Non communiquée
Date de la facture définitive	13 avril 2022
Date de réception des fournitures	13 avril 2022
Date du paiement	CHQ ORABANK N°4966485 du 20/05/2022

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

La revue de ce marché a permis de relever l'absence dans le dossier les documents suivants :

- l'information sur la méthode de saisine des fournisseurs ;
- le tableau comparatif des offres et le PV d'attribution du marché ;
- la notification d'attribution provisoire et la lettre d'information des candidats non retenus pour le rejet de leurs offres.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Aucune anomalie n'a été relevée dans la procédure d'exécution physique et financière.

RECOMMANDATION

Nous recommandons à la SAED de veiller au respect des dispositions du Décret n°2014-1212 du 22 septembre 2014 portant Code des marchés publics.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

MARCHE : DRP SIMPLE LOCATION ACQUISITION DE MATERIEL POUR L'EQUIPEMENT DES BOUTIQUES RELAIS GIZ

COMMENTAIRE SUR LE MARCHE

Le marché est relatif à l'acquisition de matériel pour l'équipement des boutiques relais Giz pour un montant de 1 925 000 F CFA TTC.

DONNEES DU MARCHE

Financement	AUTRES/SAED
Nom de l'Autorité contractante	SAED
Intitulé du marché	Acquisition de matériel pour l'équipement des boutiques relais Giz
Description des biens, travaux ou services	- Matériel pour l'équipement des boutiques relais Giz
Nom de l'attributaire du marché	Darou Minam Maintenance Informatique et Réseau
Date d'ANO de la CPM sur le dossier de DRP CR	Non communiquée
Date de saisine des fournisseurs	Non communiquée
Date limite de dépôt des offres	Non communiquée
Candidats invités	03
Nombre d'offres reçues	- Darou Minam Informatique Réseau - Samsung Carrefour - Saint Louis Ameublement
Date du PV d'ouverture des plis	Non communiquée
Date d'évaluation des offres	Non communiquée
Date d'attribution du marché	Non communiquée
Date d'ANO de la CPM sur l'ouverture, l'évaluation et l'attribution du marché	Non communiquée
Date de notification d'attribution et d'information des candidats non retenus	Non communiquée
Date de signature du contrat	Non communiquée
Date d'enregistrement du contrat	Non communiquée
Montant du marché	1 925 000 TTC
Montant inscription budgétaire	Non communiquée
FEB	28 mars 2022
BC	DL49-2022 du 08 avril 2022
BL	04 mai 2022
Délai d'exécution	Non communiquée
Date de la facture définitive	11 juin 2022
Date de réception des fournitures	16 juin 2022
Date du paiement	OV ORABANK N°1436 du 14 juillet 2022

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

La revue de ce marché a permis de relever l'absence dans le dossier les documents suivants :

- l'information sur la méthode de saisine des fournisseurs ;
- le tableau comparatif des offres et le PV d'attribution du marché ;
- la notification d'attribution provisoire et la lettre d'information des candidats non retenus pour le rejet de leurs offres.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHÉ

Aucune anomalie n'a été relevée dans la procédure d'exécution physique et financière.

RECOMMANDATION

Nous recommandons à la SAED de veiller au respect des dispositions du Décret n°2014-1212 du 22 septembre 2014 portant Code des marchés publics.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

 MARCHÉ : DRP SIMPLE PELERINAGE A LA MECQUE

COMMENTAIRE SUR LE MARCHÉ

Le marché est relatif au pèlerinage à la Mecque pour un montant de 35 000 000 F CFA TTC.

DONNEES DU MARCHÉ

Financement	ETA/SAED
Nom de l'Autorité contractante	SAED
Intitulé du marché	Pèlerinage à la Mecque
Description des biens, travaux ou services	Pèlerinage à la Mecque
Nom de l'attributaire du marché	PRESCOM VOYAGES
Date d'ANO de la CPM sur le dossier de DRP CR	Non communiquée
Date de saisine des fournisseurs	Non communiquée
Date limite de dépôt des offres	Non communiquée
Candidats invités	01
Nombre d'offres reçues	PRESCOM VOYAGES
Date du PV d'ouverture des plis	Non communiquée
Date d'évaluation des offres	Non communiquée
Date d'attribution du marché	Non communiquée
Date d'ANO de la CPM sur l'ouverture, l'évaluation et l'attribution du marché	Non communiquée
Date de notification d'attribution et d'information des candidats non retenus	Non communiquée
Date de signature du contrat	Non communiquée
Date d'enregistrement du contrat	Non communiquée
Montant du marché	35 000 000 TTC
Montant inscription budgétaire	Non communiquée
FEB	13 mai 2022
BC	DG125-2022 du 17 mai 2022
BL	Non communiquée
Délai d'exécution	Non communiquée
Date de la facture définitive	22 mai 2022
Date de réception des fournitures	PV tirage au sort des billets : - 21 avril 2022 - 06 mai 2022
Date du paiement	OV N°79 REF : 192/CUO/E08 du 27 mai 2022

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

La revue de ce marché a permis de relever :

- L'absence dans le dossier les documents suivants :
- l'information sur la méthode de saisine des fournisseurs ;
- le tableau comparatif des offres et le PV d'attribution du marché ;
- la notification d'attribution provisoire et la lettre d'information des candidats non retenus pour le rejet de leurs offres.
- Montant à l'attribution dépasse une DRP CR encore moins une cotation simple.
- Un seul fournisseur a été consulté, ce qui entraîne un achat direct.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Aucune anomalie n'a été relevée dans la procédure d'exécution physique et financière.

RECOMMANDATION

Nous recommandons à la SAED de veiller au respect des dispositions du Décret n°2014-1212 du 22 septembre 2014 portant Code des marchés publics.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

 MARCHE : DRP SIMPLE FOURNITURE BATTERIES ONDULEUR CENTRAL SIEGE
COMMENTAIRE SUR LE MARCHE

Le marché est relatif à la fourniture batteries onduleur central siège pour un montant de 1 300 000 F CFA TTC.

DONNEES DU MARCHE

Financement	ETA/SAED
Nom de l'Autorité contractante	SAED
Intitulé du marché	Fourniture batteries onduleur central siège
Description des biens, travaux ou services	- Batteries onduleur central siège
Nom de l'attributaire du marché	NG2S
Date d'ANO de la CPM sur le dossier de DRP CR	Non communiquée
Date de saisine des fournisseurs	Non communiquée
Date limite de dépôt des offres	Non communiquée
Candidats invités	03
Nombre d'offres reçues	- NG2S - PARAXYS - N2SERVICES
Date du PV d'ouverture des plis	Non communiquée
Date d'évaluation des offres	Non communiquée
Date d'attribution du marché	Non communiquée
Date d'ANO de la CPM sur l'ouverture, l'évaluation et l'attribution du marché	Non communiquée
Date de notification d'attribution et d'information des candidats non retenus	Non communiquée
Date de signature du contrat	Non communiquée
Date d'enregistrement du contrat	Non communiquée
Montant du marché	1 300 000 TTC
Non communiquée	Non communiquée
FEB	03 mars 2022
BC	CITI6-2022 du 10 mars 2022
BL	23 mars 2022
Délai d'exécution	Non communiquée
Date de la facture définitive	Absence de date
Date de réception des fournitures	23 mars 2022
Date du paiement	OV N°58 REF 192/C073/D02

La revue de ce marché a permis de relever l'absence dans le dossier les documents suivants :

- l'information sur la méthode de saisine des fournisseurs ;
- le tableau comparatif des offres et le PV d'attribution du marché ;

- la notification d'attribution provisoire et la lettre d'information des candidats non retenus pour le rejet de leurs offres.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

L'ordre de virement n°58 REF 192/C073/D02 indique un montant net payé de 1 091 264 F CFA TTC et le montant à l'attribution s'élève à 1 300 000, ce représente une différence de 442 736 F CFA TTC correspondant au remboursement des frais de diagnostic. D'ailleurs, ce forfait diagnostic devrait être inclus dans la cotation.

RECOMMANDATION

Nous recommandons à la SAED de veiller au respect des dispositions du Décret n°2014-1212 du 22 septembre 2014 portant Code des marchés publics.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

 MARCHE : DRP SIMPLE DE PAPIER A4

COMMENTAIRE SUR LE MARCHE

Le marché est relatif à l'achat de rame de papier A4 pour un montant de 708 000 F CFA TTC.

DONNEES DU MARCHE

Financement	ETA/SAED
Nom de l'Autorité contractante	SAED
Intitulé du marché	Rame de papier A4
Description des biens, travaux ou services	Rame de papier A4
Nom de l'attributaire du marché	Xelcom Services
Date d'ANO de la CPM sur le dossier de DRP CR	Non communiquée
Date de saisine des fournisseurs	Non communiquée
Date limite de dépôt des offres	Non communiquée
Candidats invités	03
Nombre d'offres reçues	- Xelcom Services - Gie Ndoka Multiservices - SBE
Date du PV d'ouverture des plis	Non communiquée
Date d'évaluation des offres	Non communiquée
Date d'attribution du marché	Non communiquée
Date d'ANO de la CPM sur l'ouverture, l'évaluation et l'attribution du marché	Non communiquée
Date de notification d'attribution et d'information des candidats non retenus	Non communiquée
Date de signature du contrat	Non communiquée
Date d'enregistrement du contrat	Non communiquée
Montant du marché	708 000 TTC
Montant inscription budgétaire	Non communiquée
FEB	04 janvier 2022
BC	DG7-2022 du 17 janvier 2022
BL	23 février 2022
Délai d'exécution	Non communiquée
Date de la facture définitive	23 février 2022
Date de réception des fournitures	23 février 2022
Date du paiement	OV N°49

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

La revue de ce marché a permis de relever l'absence dans le dossier les documents suivants :

- l'information sur la méthode de saisine des fournisseurs ;
- le tableau comparatif des offres et le PV d'attribution du marché ;
- la notification d'attribution provisoire et la lettre d'information des candidats non retenus pour le rejet de leurs offres.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Aucune anomalie n'a été relevé dans la procédure d'exécution physique et financière.

RECOMMANDATION

Nous recommandons à la SAED de veiller au respect des dispositions du Décret n°2014-1212 du 22 septembre 2014 portant Code des marchés publics.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

MARCHE : DRP SIMPLE RENOUVELLEMENT ADMISSION TEMPORAIRE DE DEUX VEHICULES ET PARTIE CONSOMMEE CHANGEMENT DE REGIME ET MUTATION

COMMENTAIRE SUR LE MARCHE

Le marché est relatif au renouvellement admission temporaire de deux véhicules et partie consommée changement de régime et mutation pour un montant de 2 652 000 F CFA TTC.

DONNEES DU MARCHE

Financement	ETAT/SAED
Nom de l'Autorité contractante	SAED
Intitulé du marché	Renouvellement admission temporaire de deux véhicules et partie consommée changement de régime et mutation
Description des biens, travaux ou services	- Renouvellement admission temporaire de deux véhicules et partie consommée changement de régime et mutation
Nom de l'attributaire du marché	Entreprise Alpha Ba
Date d'ANO de la CPM sur le dossier de DRP CR	Non communiquée
Date de saisine des fournisseurs	Non communiquée
Date limite de dépôt des offres	Non communiquée
Candidats invités	01
Nombre d'offres reçues	01 : Entreprise Alpha Ba
Date du PV d'ouverture des plis	Non communiquée
Date d'évaluation des offres	Non communiquée
Date d'attribution du marché	Non communiquée
Date d'ANO de la CPM sur l'ouverture, l'évaluation et l'attribution du marché	Non communiquée
Date de notification d'attribution et d'information des candidats non retenus	Non communiquée
Date de signature du contrat	Non communiquée
Date d'enregistrement du contrat	Non communiquée
Montant du marché	2 652 000 TTC
Montant inscription budgétaire	Non communiquée
FEB	03 mars 2022
BC	DL44-2022 du 04 mars 2022
BL	Non communiquée
Délai d'exécution	Non communiquée
Date de la facture définitive	11/03/2022
Date de réception des fournitures	Non communiquée
Date du paiement	OV N°33

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

La revue de ce marché a permis de relever

- l'absence dans le dossier les documents suivants :
- l'information sur la méthode de saisine des fournisseurs ;
- le tableau comparatif des offres et le PV d'attribution du marché ;
- la notification d'attribution provisoire et la lettre d'information des candidats non retenus pour le rejet de leurs offres.
- Seul un candidat a été consulté, ce qui conduit à un achat direct.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Aucune anomalie n'a été relevée dans la procédure d'exécution physique et financière.

RECOMMANDATION

Nous recommandons à la SAED de veiller au respect des dispositions du Décret n°2014-1212 du 22 septembre 2014 portant Code des marchés publics.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

MARCHÉ : DRP SIMPLE FOURNITURE MATERIELS ABDALAH 4

COMMENTAIRE SUR LE MARCHÉ

Le marché est relatif à la fourniture matériels ABDALAH 4 pour un montant de 2 460 300 F CFA TTC.

DONNEES DU MARCHÉ

Financement	ETAT/SAED
Nom de l'Autorité contractante	SAED
Intitulé du marché	Fourniture matériels Abdalah 4
Numéro du marché	
Description des biens, travaux ou services	Matériels Abdalah
Nom de l'attributaire du marché	G Industrie PRO
Date d'ANO de la CPM sur le dossier de DRP CR	Non communiquée
Date de saisine des fournisseurs	Non communiquée
Date limite de dépôt des offres	Non communiquée
Candidats invités	03
Nombre d'offres reçues	- G Industrie PRO - Africa Technologie - E.SE.COM.S
Date du PV d'ouverture des plis	Non communiquée
Date d'évaluation des offres	Non communiquée
Date d'attribution du marché	Non communiquée
Date d'ANO de la CPM sur l'ouverture, l'évaluation et l'attribution du marché	Non communiquée
Date de notification d'attribution et d'information des candidats non retenus	Non communiquée
Date de signature du contrat	Non communiquée
Date d'enregistrement du contrat	Non communiquée
Montant du marché	2 460 300 TTC
Montant inscription budgétaire	Non communiquée
FEB	17 février 2022
BC	DAM5-2022 du 25 février 2022
BL	Non communiqué
Délai d'exécution	Non communiqué
Date de la facture définitive	Non communiquée
Date de réception des fournitures	Non communiquée
Date du paiement	Ce marché n'a pas encore fait objet de paiement

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

La revue de ce marché a permis de relever l'absence dans le dossier les documents suivants :

- l'information sur la méthode de saisine des fournisseurs ;
- le tableau comparatif des offres et le PV d'attribution du marché ;
- la notification d'attribution provisoire et la lettre d'information des candidats non retenus pour le rejet de leurs offres.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Aucun document relatif à l'exécution physique et financière ne nous a été transmis.

RECOMMANDATION

Nous recommandons à la SAED de veiller au respect des dispositions du Décret n°2014-1212 du 22 septembre 2014 portant Code des marchés publics.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

MARCHE : DRP SIMPLE LOCATION SALLE ET FORFAIT RESTAURATION

COMMENTAIRE SUR LE MARCHE

Le marché est relatif à la location et forfait restauration pour un montant de 1 508 000 F CFA TTC.

DONNEES DU MARCHE

Financement	ETAT/SAED
Nom de l'Autorité contractante	SAED
Intitulé du marché	Location salle et forfait restauration
Description des biens, travaux ou services	Location salle et forfait restauration
Nom de l'attributaire du marché	Le Niambour Hôtel et Résidence
Date de saisine des fournisseurs	NC
Date limite de dépôt des offres	NC
Candidats invités	01
Nombre d'offres reçues	Le Niambour Hôtel et Résidence
Date du PV d'ouverture des plis	NC
Date d'évaluation des offres	NC
Date d'attribution du marché	NC
Date d'ANO de la CPM sur l'ouverture, l'évaluation et l'attribution du marché	NC
Date de notification d'attribution et d'information des candidats non retenus	NC
Date de signature du contrat	NC
Date d'enregistrement du contrat	NC
Montant du marché	1 508 000 TTC
Montant inscription budgétaire	NC
FEB	08 mars 2022
BC	DG71-2022 du 28 mars 2022
Délai d'exécution	NC
Date de la facture définitive	30/03/2022
Date de réception des fournitures	NC
Date du paiement	OV n° pas de date pour un montant de 1 786 900 TTC

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

La revue de ce marché a permis de relever l'absence dans le dossier les documents suivants :

- l'information sur la méthode de saisine des fournisseurs ;
- le tableau comparatif des offres et le PV d'attribution du marché ;

- la notification d'attribution provisoire et la lettre d'information des candidats non retenus pour le rejet de leurs offres.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Le montant net sur payé sur l'ordre de virement s'élève à 1 789 F CFA TTC, tandis que le montant à l'attribution est 1 508 000 F CFA TTC, soit une différence de 278 900 F CFA TTC correspondant à un surplus de règlement non justifié.

RECOMMANDATION

Nous recommandons à la SAED de veiller au respect des dispositions du Décret n°2014-1212 du 22 septembre 2014 portant Code des marchés publics.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

MARCHE : DRP SIMPLE DIAGNOSTIC ET MAINTENANCE ONDULEUR CENTRAL SIEGE

COMMENTAIRE SUR LE MARCHE

Le marché est relatif au diagnostic et maintenance onduleur central siège pour un montant de 590 708 F CFA TTC.

Données du marché

Financement	ETAT/SAED
Nom de l'Autorité contractante	SAED
Intitulé du marché	Diagnostic et maintenance onduleur central siège
Description des biens, travaux ou services	- Diagnostic et maintenance onduleur central siège
Nom de l'attributaire du marché	Network Global System Services
Date d'ANO de la CPM sur le dossier de DRP CR	Non communiquée
Date de saisine des fournisseurs	Non communiquée
Date limite de dépôt des offres	Non communiquée
Candidats invités	03
Nombre d'offres reçues	- Network Global System Services - Proxys - N2services
Date du PV d'ouverture des plis	Non communiquée
Date d'évaluation des offres	Non communiquée
Date d'attribution du marché	Non communiquée
Date d'ANO de la CPM sur l'ouverture, l'évaluation et l'attribution du marché	Non communiquée
Date de notification d'attribution et d'information des candidats non retenus	Non communiquée
Date de signature du contrat	Non communiquée
Date d'enregistrement du contrat	Non communiquée
Montant du marché	590 708 TTC
Montant inscription budgétaire	Non communiquée
FEB	09 février 2022
BC	CIT14-2022 du 24 février 2022
Délai d'exécution	Non communiquée
Date de la facture définitive	28 février 2022
Date de réception des fournitures	Pas de PV de réception des travaux
Date du paiement	CHQ ORABANK N°4966385 du 02 mars 2022

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

La revue de ce marché a permis de relever l'absence dans le dossier les documents suivants :

- l'information sur la méthode de saisine des fournisseurs ;
- le tableau comparatif des offres et le PV d'attribution du marché ;
- la notification d'attribution provisoire et la lettre d'information des candidats non retenus pour le rejet de leurs offres.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Aucune anomalie n'a été relevée dans la procédure d'exécution physique et financière.

RECOMMANDATION

Nous recommandons à la SAED de veiller au respect des dispositions du Décret n°2014-1212 du 22 septembre 2014 portant Code des marchés publics.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

MARCHÉ : DRP SIMPLE ACQUISITION ET INSTALLATION DE KIOSQUE DE BOUTIQUE RELAIS GIZ

COMMENTAIRE SUR LE MARCHÉ

Le marché est relatif à l'acquisition et installation de kiosque relais Giz pour un montant de 1 711 500 F CFA TTC.

DONNEES DU MARCHÉ

Financement	AUTRES/SAED
Nom de l'Autorité contractante	SAED
Intitulé du marché	Acquisition et installation de Kiosque de boutique relais Giz
Description des biens, travaux ou services	- Kiosque de boutique relais Giz
Nom de l'attributaire du marché	Gie Sarr Guestou Ndiaw
Date d'ANO de la CPM sur le dossier de DRP CR	Non communiquée
Date de saisine des fournisseurs	Non communiquée
Date limite de dépôt des offres	Non communiquée
Candidats invités	03
Nombre d'offres reçues	- Gie Sarr Guestu - Entreprise Delta Métallique - Walo Alu Metal
Date du PV d'ouverture des plis	Non communiquée
Date d'évaluation des offres	Non communiquée
Date d'attribution du marché	Non communiquée
Date d'ANO de la CPM sur l'ouverture, l'évaluation et l'attribution du marché	Non communiquée
Date de notification d'attribution et d'information des candidats non retenus	Non communiquée
Date de signature du contrat	Non communiquée
Date d'enregistrement du contrat	Non communiquée
Montant du marché	1 711 500 TTC
Montant inscription budgétaire	Non communiquée
FEB	22 mars 2022
BC	DL32-2022 du 11 avril 2022
BL	11 juin 2022
Délai d'exécution	Non communiquée
Date de la facture définitive	11 juin 2022
Date de réception des fournitures	16 juin 2022
Date du paiement	OV ORABANK N°1436 du 14 juillet 2022

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

La revue de ce marché a permis de relever l'absence dans le dossier les documents suivants :

- l'information sur la méthode de saisine des fournisseurs ;
- le tableau comparatif des offres et le PV d'attribution du marché ;
- la notification d'attribution provisoire et la lettre d'information des candidats non retenus pour le rejet de leurs offres.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Aucune anomalie n'a été relevé dans la procédure d'exécution physique et financières.

RECOMMANDATION

Nous recommandons à la SAED de veiller au respect des dispositions du Décret n°2014-1212 du 22 septembre 2014 portant Code des marchés publics.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

**ANNEXE 10 REPONSE DE GRANT THORNTON AUX
COMMENTAIRES DE LA SAED SUR NOTRE RAPPORT
PROVISOIRE**

Dakar, le 28 décembre 2023

A Monsieur le Directeur de la SAED

SAINT LOUIS- SENEGAL

V/Référence : Courriel du 29 décembre 2023

N/Réf. : 0016/2024/MG/BND/AKA/RC

Objet : Réponse aux commentaires de la SAED à notre rapport provisoire sur la revue indépendante des marchés conclus au titre de la gestion 2022

Monsieur le Directeur,

Nous accusons réception de votre courriel cité en première référence, par lequel vous nous transmettez vos observations sur le rapport issu de la Revue indépendante des marchés conclus en 2022 par la SAED.

Nous vous en remercions et vous prions de trouver en annexe nos observations sur lesdits commentaires.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, **Monsieur le Directeur**, l'assurance de notre considération distinguée.

Boubacar NDIAYE
Associé



**REPONSES DE GRANT THORNTON AUX OBSERVATIONS DE LA SAED SUR LE RAPPORT
PROVISOIRE DE LA REVUE INDEPENDANTE DES MARCHES CONCLUS EN 2022**

OBSERVATIONS DU CABINET	REPONSES DE LA SAED	CONCLUSIONS DU CABINET
EN CE QUI CONCERNE L'APPEL D'OFFRE OUVERT		
AOO : Travaux de réalisation de trois (03) magasins de stockage		
Prorogation de la durée de validité des offres	La validité des offres a expiré le 02 mai 2021 et une demande de prorogation a été faite le 03 mai et acceptée par le titulaire. En aucun cas la validité des offres ne peut être remise en question.	Nous prenons acte de votre commentaire. OBSERVATION LEVEE
Dépassement du délai d'exécution qui était fixé à 06 mois à compter de la notification de l'ordre de service	Le marché est toujours en cours d'exécution et les pénalités de retard seront prises en charge lors des décomptes à venir.	Le marché étant en cours avec retard, il vous a été plutôt recommandé l'application des pénalités de retard. Nous prenons acte de votre décision de l'application des pénalités de retard lors du décompte à venir.
EN CE QUI CONCERNE L'APPEL D'OFFRE INTERNATIONAL		
AOI N° 2022/03 TRAVAUX DE REHABILITATION DE 334 HA ET D'EXTENSION SUR 46 HA DES CASIERS DE LA CUVETTE DE SAVOIGNE, ET L'AMENAGEMENT DE 14 HA DE PERIMETRES MARAICHERS DANS LA ZONE DE SAVOIGNE		
Le PV d'attribution réactualisé n'a pas fait l'objet d'approbation par l'autorité contractante	Le PV a bel et bien fait l'objet d'approbation, car c'est la DCMP par courrier N° 00748/MFB/DCMP/SRMPPPS/081 du 19 Août qui avait demandé à la SAED de réactualiser la date du PV suite aux différents échanges avec l'organe de contrôle.	Nous accusons bonne réception de votre réponse. Toutefois, il convient de noter qu'il n'a pas été fait une telle remarque dans le rapport provisoire qui vous a été transmis car, elle a été prise en compte suite aux documents fournis et exploités après la restitution de la revue.
EN CE QUI CONCERNE LES AVENANTS		
AVENANT N°1 AU MARCHE N°19.04.07/2019 LOT 1 : TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET DE GENIE CIVIL POUR LA REHABILITATION DU PERIMETRE DE TELLEL (1971 HA)		
La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur. S'agissant de l'exécution, faute de documents y afférents nous ne sommes pas en mesure de nous assurer de sa conformité.	Le marché a été réceptionné. Les PV de réception provisoires et de levées des réserves sont joints à ce présent document.	Nous accusons bonne réception de votre réponse. Toutefois, il convient de noter que cette observation ne figure pas dans le rapport provisoire qui vous a été transmis du fait qu'elle a été prise en compte suite aux documents fournis et exploités après la restitution de la revue.
EN CE QUI CONCERNE LES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX A COMPETITION RESTREINTE		

OBSERVATIONS DU CABINET	REPOSES DE LA SAED	CONCLUSIONS DU CABINET
DRPCR : GESTION DE LA CANTINE DU SIEGE DE LA SAED		
Date de réception et celle du bordereau de livraison non communiquées	Il s'agit ici d'un marché de service physique et non d'un marché de fourniture.	Nous accusons bonne réception de votre réponse. Il y a lieu de noter que cette observation ne figure pas dans le rapport provisoire qui vous a été transmis.
EN CE QUI CONCERNE LES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX A COMPETITION SIMPLE		
Pour l'ensemble des DRPS		
Les informations suivantes n'ont pas été communiquées : • Date d'ANO de la CPM sur le dossier de DRP CR • Date de saisine des fournisseurs • Date limite de dépôt des offres • Date du PV d'ouverture des plis • Date d'évaluation des offres • Date d'attribution du marché • Date d'ANO de la CPM sur l'ouverture, l'évaluation et l'attribution du marché • Date de notification d'attribution et d'information des candidats non retenus • Date de signature du contrat • Date d'enregistrement du contrat	Pour ce qui est des DRPS nous vous renvoyons à l'arrêté N°00107 du 07 Janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP en application de l'article 78 du CMP. En effet, pour les DRPS, elles sont régies conformément à l'arrêté rappelé supra et non par l'article 78 du CMP qui renvoie audit arrêté. Elles sont : ▪ dispensées d'une forme écrite ; ▪ les modalités de consultation sont laissées à l'appréciation libre de l'autorité contractante ; ▪ la procédure ne nécessite ni un cahier de charge formel, ni publicité ou saisine écrite. Les DRPS sont des procédures extrêmement simplifiées. Elles ne sont pas gérées comme les DRPCR. Il n'existe pas de contrats, donc pas d'enregistrement de marchés, pas de rapport d'évaluation, pas d'ANO de la CPM. C'est pourquoi, nous vous demandons d'enlever du rapport les informations que vous nous	Nous accusons bonne réception de votre réponse. Il convient de noter que l'arrêté précité donne les modalités et les détails de la mise en œuvre de l'article 78 du CMP Vous conviendrez avec nous qu'il y a lieu de saisir au moins trois candidats et sur le plan de la transparence et de l'équité, ces derniers doivent être saisis simultanément et informés des résultats de la consultation. Nous prenons bonne note de votre commentaire relatif à l'établissement d'un contrat pour les DRPS. Toutefois, une fois qu'un contrat est établi, au besoin, il y a lieu de le dater et signer. L'article 12 de l'arrêté n°107 du 07/01/2015 oblige la soumission de la procédure de DRP à la CPM. OBSERVATIONS MAINTENUES

OBSERVATIONS DU CABINET	REponses DE LA SAED	CONCLUSIONS DU CABINET
	demandez et qui ne sont pas prises en compte par l'arrêté. Par contre, nous prenons acte de l'établissement d'un PV signé par la PRM.	
DRPCS : Pèlerinage à la Mecque		
	Il s'agit de titres de transport qui dérogent aux dispositions du code des marchés publics conformément à l'article 3.	Nous accusons bonne réception de votre réponse. Toutefois, nous rappelons que l'article 3 du CMP parle plutôt de mission, ce qui n'est pas le cas. Nous vous suggérons de requérir une dérogation au besoin. OBSERVATION MAINTENUE
EN CE QUI CONSERNE LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES GESTION 2021		
Suivi des recommandations antérieures		
L'absence d'attestation d'existence de crédits pour les marchés conclus avec des montants qui dépassent le budget inscrit sur le PPM	Cette recommandation qui a été faite l'année dernière à belle et bien été exécutée. Sinon dites-nous dans quel marché elle n'a pas été exécutée.	Nous avons pris bonne de votre commentaire. OBSERVATION LEVEE
	Nous attirons l'attention du cabinet sur son appréciation globale de sa mission. En effet, le travail accompli par la SAED pour la gestion 2022, en termes de passation et d'exécution comporte moins d'observations que celui de 2021. Vos appréciations pour les deux gestions sont indiquées ci-après : ❖ Pour 2021 l'opinion du cabinet était: «A notre avis, du fait des anomalies listées ci-avant et sur la base de notre échantillon, la SAED s'est conformée de <i>manière satisfaisante</i> aux dispositions du CMP en matière de passation et d'exécution des marchés».	Nous prenons bonne note. L'opinion a été reformulée.

OBSERVATIONS DU CABINET	REPONSES DE LA SAED	CONCLUSIONS DU CABINET
	❖ Pour 2022 l'opinion du cabinet est: « À notre avis, du fait des anomalies listées ci-avant et sur la base de notre échantillon, la Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal et des Vallées du Sénégal et de la Falémé a conclu en 2022 s'est globalement conformée aux dispositions du CMP en matière de passation et d'exécution des marchés ». Nous souhaitons que l'appréciation soit faite sur la base du classement des autorités contractantes par l'ARCOP à savoir : 1. Très satisfaisante ; 2. Satisfaisante ; 3. Assez satisfaisante ; 4. Moyennement satisfaisante ; 5. Peu satisfaisante ; pour nous permettre de nous situer par rapport au classement des AC.	

ANNEXE 11 COMMENTAIRES DE LA SAED SUR NOTRE RAPPORT PROVISOIRE

Re: Rapport provisoire SAED - Message (HTML)

Fichier Message Aide **Pièces jointes** Rechercher des outils adaptés








Annuler Refaire Éléments précédents Éléments suivants Impression rapide

Re: Rapport provisoire SAED


Mamadou WANE <babawane99@gmail.com>
À Aissatou KAMARA
Cc Serigne Pathe FAYE; Habi DIACK; Boubacar NDIAYE

Répondre Répondre à tous Transférer

ven, 29/12/2023 11:34

Vous avez répondu à ce message le 29/12/2023 15:19.

268 octets


décision d'approbation de l'AO N°2022-03 Travaux de réhabilitation de 334ha.pdf
713 KB


PV LEVEE RESERVES.pdf
110 KB

139 KB


PV DE RECEPTION PROVISIOIRE LOT1.pdf
4 MB


Réponse SAED Observations Grant thornton phase 2.docx
19 KB

Bonjour Madame DIALLO,

Veuillez trouver, ci-joint, nos commentaires par rapport au rapport provisoire ainsi que les compléments de documents.

Cordialement

Le mar. 26 déc. 2023 à 19:04, Aissatou KAMARA <aissatou.kamara@sn.gt.com> a écrit :

Bonjour Mr WANE

Revue de la conformité de la passation et de l'exécution des marchés publics de la SAED pour la gestion 2022

Marchés	Observations du cabinet	Commentaires de la SAED
AOO		
Travaux de réalisation de trois (03) magasins de stockage	Prorogation de la durée de validité des offres	La validité des offres a expiré le 02 mai 2021 et une demande de prorogation a été faite le 03 mai et acceptée par le titulaire. En aucun cas la validité des offres ne peut être remise en question.
	Dépassement du délai d'exécution qui était fixé à 06 mois à compter de la notification de l'ordre de service	Le marché est toujours en cours d'exécution et les pénalités de retard seront prises en charge lors des décomptes à venir.
AOI N° 2022/03 TRAVAUX DE REHABILITATION DE 334 HA ET D'EXTENSION SUR 46 HA DES CASIERS DE LA CUVETTE DE SAVOIGNE, ET L'AMENAGEMENT DE 14 HA DE PERIMETRES MARAICHERS DANS LA ZONE DE SAVOIGNE	Le PV d'attribution réactualisé n'a pas fait l'objet d'approbation par l'autorité contractante	Le PV a bel et bien fait l'objet d'approbation, car c'est la DCMP par courrier N° 00748/MFB/DCMP/SRMPPPS/081 du 19 Août qui avait demandé à la SAED de réactualiser la date du PV suite aux différents échanges avec l'organe de contrôle.
AVENANT N°1 AU MARCHE N°19.04.07/2019 LOT 1 : TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET DE GENIE CIVIL POUR LA REHABILITATION DU PERIMETRE DE TELLEL (1971 HA)	La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur. S'agissant de l'exécution, faute de documents y afférents nous ne sommes pas en mesure de nous assurer de sa conformité.	Le marché a été réceptionné. Les PV de réception provisoires et de levées des réserves sont joints à ce présent document.
DRPCR		
GESTION DE LA CANTINE DU SIEGE DE LA SAED	Date de réception et celle du bordereau de livraison non communiquées	Il s'agit ici d'un marché de service physique et non d'un marché de fourniture.
DRPS		
Pour l'ensemble des DRPS	Les informations suivantes n'ont pas été communiquées : • Date d'ANO de la CPM sur le dossier de DRP CR • Date de saisine des fournisseurs • Date limite de dépôt des offres • Date du PV d'ouverture des plis • Date d'évaluation des offres • Date d'attribution du marché	Pour ce qui est des DRPS nous vous renvoyons à l'arrêté N°00107 du 07 Janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP en application de l'article 78 du CMP. En effet, pour les DRPS, elles sont régies conformément à l'arrêté rappelé supra et non par l'article 78 du CMP qui renvoie audit arrêté. Elles sont : ▪ dispensées d'une forme écrite ; ▪ les modalités de consultation sont laissées à l'appréciation libre de l'autorité contractante ;

Marchés	Observations du cabinet	Commentaires de la SAED
	- Date d'ANO de la CPM sur l'ouverture, l'évaluation et l'attribution du marché - Date de notification d'attribution et d'information des candidats non retenus - Date de signature du contrat - Date d'enregistrement du contrat	la procédure ne nécessite ni un cahier de charge formel, ni publicité ou saisine écrite. Les DRPS sont des procédures extrêmement simplifiées. Elles ne sont pas gérées comme les DRPCR. Il n'existe pas de contrats, donc pas d'enregistrement de marchés, pas de rapport d'évaluation, pas d'ANO de la CPM. C'est pourquoi, nous vous demandons d'enlever du rapport les informations que vous nous demandez et qui ne sont pas prises en compte par l'arrêté. Par contre, nous prenons acte de l'établissement d'un PV signé par la PRM.
Pèlerinage à la Mecque		Il s'agit de titres de transport qui dérogent aux dispositions du code des marchés publics conformément à l'article 3.
Suivi des recommandations antérieures	L'absence d'attestation d'existence de crédits pour les marchés conclus avec des montants qui dépassent le budget inscrit sur le PPM	Cette recommandation qui a été faite l'année dernière à belle et bien été exécutée. Sinon dites-nous dans quel marché elle n'a pas été exécutée.

Nous attirons l'attention du cabinet sur son appréciation globale de sa mission. En effet, le travail accompli par la SAED pour la gestion 2022, en termes de passation et d'exécution comporte moins d'observations que celui de 2021. Vos appréciations pour les deux gestions sont indiquées ci-après :

- ❖ **Pour 2021 l'opinion du cabinet était :** « A notre avis, du fait des anomalies listées ci-avant et sur la base de notre échantillon, la SAED s'est conformée de **manière satisfaisante** aux dispositions du CMP en matière de passation et d'exécution des marchés ».
- ❖ **Pour 2022 l'opinion du cabinet est :** « À notre avis, du fait des anomalies listées ci-avant et sur la base de notre échantillon, la Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal et des Vallées du Sénégal et de la Falémé a conclu en 2022 s'est **globalement conformée aux dispositions du CMP** en matière de passation et d'exécution des marchés ».

Nous souhaitons que l'appréciation soit faite sur la base du classement des autorités contractantes par l'ARCOP à savoir :

6. Très satisfaisante ;
7. Satisfaisante ;
8. Assez satisfaisante ;
9. Moyennement satisfaisante ;
10. Peu satisfaisante ;

pour nous permettre de nous situer par rapport au classement des AC.